



# Bulletin Officiel

N° 5690 Vendredi 14 Septembre 2018

— 19<sup>ème</sup> ANNEE — ISSN 0330-7174

## COMMUNIQUE DU CMF

DESIGNATION D'UN INTERLOCUTEUR UNIQUE POUR L'ECHANGE DE RENSEIGNEMENTS EN MATIERE FISCALE 3

## AVIS DES SOCIETES

### EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

UNIFACTOR 2018 3-6

### EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SANS RECOURS A L'APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

MICROCRED « 2018-1 » 7-10

### EMISSION DE TITRES PARTICIPATIFS

BEST LEASE 11-14

### AUGMENTATION DE CAPITAL ANNONCEE

BANQUE TUNISIENNE DE SOLIDARITE - BTS BANK - 15

## COMMUNIQUE DE PRESSE

SOCIETE TUNISIE VALEURS 16

## MODIFICATION DES MODALITES DE FONCTIONNEMENT

SICAV AVENIR 17

SICAV L'EPARGNANT 18

SICAV L'INVESTISSEUR 19

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM 20-21

## ANNEXE I

OFFRE A PRIX FERME ET ADMISSION AU MARCHÉ PRINCIPAL DE LA COTE DE LA BOURSE DES ACTIONS LA SOCIÉTÉ « TUNISIE VALEURS »

## ANNEXE II

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

## ANNEXE III

ETATS FINANCIERS DEFINITIFS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2017

- SODINO SICAR
- SOCIETE HOTELIERE TOURISTIQUE ET BALNEAIRE MARHABA
- SOCIETE TOURISTIQUE DU CAP BON S.A (AU 31 DECEMBRE 2015)

## ANNEXE IV

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2017

- SODINO SICAR
- SOCIETE HOTELIERE TOURISTIQUE ET BALNEAIRE MARHABA
- SOCIETE TOURISTIQUE DU CAP BON S.A (AU 31 DECEMBRE 2015)

**COMMUNIQUE DU CMF**

Il est porté à la connaissance des institutions financières prévues par les dispositions de l'article 17 nouveau du code des droits et procédures fiscaux à savoir, les intermédiaires en bourse, les sociétés de gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte des tiers ainsi que celles de gestion de fonds, les sociétés d'investissement, la société de dépôt, de compensation et de règlement Tunisie Clearing, que dans le cadre des travaux en vue de se conformer aux normes internationales d'échange de renseignements à la demande en matière fiscale et notamment celles relatives aux réponses aux demandes de renseignements émises par les Etats liés à la Tunisie par des conventions d'échange de renseignements et d'assistance en matière fiscale, et en application des dispositions de l'article 17 bis du code susvisé, elles sont appelées à désigner un interlocuteur unique qui représentera l'institution, pour la réception des demandes de renseignements émises par la Direction Générale des Impôts relevant du Ministère des Finances et la communication des renseignements demandés et ce, par courrier électronique à l'adresse **recod@finances.gov.tn**

Aussi, il est demandé aux institutions susvisées de communiquer, à la Direction Générale des Impôts, sise au 93 Avenue Hedi Chaker Tunis, par écrit ou par courrier électronique à l'adresse susvisée et ce dans un délai ne dépassant pas le 31 juillet 2018, les informations ci-après:

- L'identité de l'interlocuteur unique désigné ;
- L'adresse électronique de l'interlocuteur unique désigné, ainsi que son numéro de téléphone administratif.

**AVIS DE SOCIETES**

**EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE**

**VISA du Conseil du Marché Financier :**

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des états financiers intermédiaires de l'émetteur arrêtés au 30/06/2018 pour tout placement sollicité après le 31/08/2018. Il doit être également accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au troisième trimestre de l'exercice 2018 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20/10/2018.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

**EMPRUNT OBLIGATAIRE  
« UNIFACTOR 2018 »**

**DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMPRUNT OBLIGATAIRE :**

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires d'UNIFACTOR réunie le **22/05/2015** a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires pour un montant total ne dépassant pas les 150 millions de dinars dans un délai de cinq années et a donné pouvoirs au Conseil d'Administration pour fixer les montants et les conditions des émissions envisagées.

Le Conseil d'Administration réuni le **10/04/2018** a décidé d'émettre un emprunt obligataire de 20 millions de dinars d'une durée de 5 ans aux taux suivants :

- Taux variable : TMM+2,5% ;
- Taux fixe : 8,45%.

Toutefois, suite au décalage accusé dans la réalisation de l'émission et compte tenu de la situation du marché obligataire, le Conseil d'Administration tenu en date du 24/07/2018 a révisé les conditions de l'émission envisagée comme suit :

- Montant : 20 MDT ;
- Durée : 5 ans ;
- Taux variable : TMM + 2,5% ;
- Taux fixe : 9,25%.

**RENSEIGNEMENT RELATIFS A L'OPERATION :**

**Dénomination de l'emprunt :** «UNIFACTOR 2018 ».

**Montant :** 20 000 000 de dinars.

**Prix d'émission :** 100 dinars par obligation payables intégralement à la souscription.

**Prix de remboursement :** Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

**Forme des obligations :** Les obligations sont nominatives.

- Suite -

**Taux d'intérêt :** Les obligations du présent emprunt « UNIFACTOR 2018 » seront offertes à des taux d'intérêt différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

- Catégorie A : d'une durée de 5 ans au taux fixe de 9,25% ;
- Catégorie B : d'une durée de 5 ans au taux variable de TMM+2,50% ;

✓ Taux fixe

Taux annuel brut de 9,25% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts seront servis

✓ Taux variable

Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +2,50% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 250 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de Novembre de l'année N-1 au mois d'Octobre de l'année N.

Le souscripteur choisira, lors de la souscription, le type de taux à adopter.

**Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Ce taux est de **9,25%** pour le présent emprunt.

**Marge actuarielle (souscription à taux variable) :**

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de Juillet 2018 à titre indicatif, qui est égale à 5,845%, et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 8,345%.

Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **2,50%** et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

**Durée totale :**

Les obligations des Catégories A et B du présent emprunt sont émises pour une durée de **5 ans**.

**Durée de vie moyenne :**

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

La durée de vie moyenne est de **3 ans** pour les obligations des Catégories A et B du présent emprunt.

**Duration (souscription à taux fixe) :**

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

La duration pour les obligations de la Catégorie A du présent emprunt est de **2,682** années.

- Suite -

**Date de jouissance en intérêts :**

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **30/11/2018** seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises et qui servira de base pour les besoins de la cotation en bourse est fixée à la date limite de clôture des souscriptions, soit le **30/11/2018**, et ce, même en cas de prorogation de cette date

**Amortissement et remboursement :**

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année pour toutes les catégories. L'emprunt sera amorti en totalité le **30/11/2023** pour toutes les catégories.

**Paiement :**

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **30 novembre** de chaque année.

Le premier paiement des intérêts aura lieu le **30/11/2019** et ce, pour toutes les catégories.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **30/11/2019** et ce, pour toutes les catégories.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.

**Période de souscriptions et de versements :**

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **10/09/2018** et clôturées, sans préavis, au plus tard le **30/11/2018**. Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant maximum de l'émission (20 000 000 dinars) est intégralement souscrit.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soient un maximum de 200 000 obligations.

En cas de placement d'un montant inférieur à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **30/11/2018**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **10/12/2018** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis dès la clôture effective des souscriptions.

**Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public :**

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **10/09/2018** auprès de l'Arab Financial Consultants, intermédiaire en bourse, sis Building El Karama Bloc A – Les jardins du Lac II – les Berges du Lac – 1053 – Tunis et de la BNA Capitaux– intermédiaire en bourse, Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis et de AMEN INVEST intermédiaire en bourse – Avenue Mohamed V Immeuble AMEN BANK Tour C - 1002 Tunis.

**Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires :**

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligation détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt « **UNIFACTOR 2018** » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par **BNA CAPITAUX**, intermédiaire en Bourse. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisis par ce dernier ainsi que la quantité d'obligations y afférente.

**Fiscalité des titres :**

Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

**Notation de l'emprunt:**

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué en date du 03/08/2018, la note à long terme «BB (tun)» à l'emprunt obligataire « UNIFACTOR 2018 » objet de la présente note d'opération.

- Suite -

**Cotation en bourse :**

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, la société UNIFACTOR s'engage à charger l'intermédiaire en bourse « AFC » de demander l'admission des obligations souscrites à l'emprunt « UNIFACTOR 2018 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

**Prise en charge par la Tunisie Clearing :**

UNIFACTOR s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt obligataire « UNIFACTOR 2018 », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING, en vue de la prise en charge des titres souscrits.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le n°18-1004 en date du 20/08/2018, du document de référence « Unifactor 2018 » enregistré par le CMF sous le n°18-005 en date du 20/08/2018, des états financiers intermédiaires de l'émetteur relatifs arrêtés au 30/06/2018 pour tout placement sollicité après le 31/08/2018 et des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au troisième trimestre de l'exercice 2018 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20/10/2018.

La note d'opération et le document de référence « UNIFACTOR 2018 » sont mis à la disposition du public sans frais auprès de UNIFACTOR – Ennour Building – Centre Urbain Nord 1004 Tunis; de l'AFC intermédiaire en bourse – Building El Karama Bloc A – Les jardins du Lac II – les Berges du Lac – 1053 – Tunis, de la BNA Capitaux intermédiaire en bourse – Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis et de AMEN INVEST intermédiaire en bourse – Avenue Mohamed V Immeuble AMEN BANK Tour C - 1002 Tunis sur le site Internet du CMF [www.cmf.org.tn](http://www.cmf.org.tn) et de UNIFACTOR : [www.unifactor.com.tn](http://www.unifactor.com.tn)

Les états financiers intermédiaires de l'émetteur relatifs arrêtés au 30/06/2018 ainsi que les indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au troisième trimestre de l'exercice 2018 d'Unior Factoring seront publiés sur le bulletin officiel du CMF au plus tard respectivement le 31/08/2018 et le 31/10/2018.

## AVIS DE SOCIETES

**Emission d'un emprunt obligataire  
sans recours à l'appel public à l'épargne**

*Société Anonyme au capital de 12 000 000 dinars divisé en 120 000 actions  
de nominal 100 dinars*

**Siège social : 65, Avenue Alain Savary- 1002 - Tunis**

**Registre de Commerce : B01170062013**

**Matricule Fiscale : 1314598/V/A/M**

**Tél : 71 843 600 Fax : 71 843 600**

**Emission d'un emprunt obligataire  
sans recours à l'appel public à l'épargne**

**« MICROCRED 2018-1 »**

**De 15 000 000 DT susceptible d'être porté à un maximum de 20 000 000 DT  
Prix d'émission : 100 dinars**

**1. Décision à l'origine de l'émission**

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le **17/04/2018** a autorisé l'émission par la banque d'un ou de plusieurs emprunts obligataires pour un montant global de 30MD et ce, avant la date de la tenue de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire et a délégué les pouvoirs nécessaires au Conseil d'Administration pour en arrêter les conditions et modalités.

Usant de ces pouvoirs, le Conseil d'Administration de la banque s'est réuni le **20/06/2018** et a décidé d'émettre un emprunt obligataire d'un montant de 15MDT susceptible d'être porté à 20MDT, et ce sans recours à l'Appel Public à l'Epargne, selon les conditions suivantes :

Catégorie	Durée	Taux d'intérêt	Amortissement
A	5 ans	9,75% et/ou TMM+3%	Constant par 1/5 à partir de la 1 <sup>ère</sup> année
B	7 ans dont 2 ans de grâce	10,5%	Constant par 1/5 à partir de la 3 <sup>ème</sup> année

**2. Renseignements relatifs à l'émission**

➤ **Montant**

Le montant total du présent emprunt est fixé à 15 millions de dinars, susceptible d'être porté à 20 millions de dinars, divisé en 150 000 obligations, susceptibles d'être portés à 200 000 obligations de nominal 100 dinars.

Le montant définitif de l'emprunt obligataire «MICROCRED 2018-1» fera l'objet d'une publication au bulletin officiel du Conseil du Marché Financier.

- Suite -

### ➤ **Période de souscription et de versement**

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **24/07/2018** et clôturées, sans préavis, au plus tard le **22/09/2018**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (20 000 000 dinars) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soient un maximum de 200 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 15 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **22/09/2018**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 15 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **22/09/2018**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **21/10/2018** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis dès la clôture effective des souscriptions.

### ➤ **But de l'émission**

L'emprunt obligataire, objet de la présente émission, s'inscrit dans le cadre de la politique de la banque visant à faire face à l'accroissement de ses engagements et atteindre les parts de marché cibles en s'orientant vers la mobilisation de ressources stables à moyen et long terme. A ce titre, la banque envisage de mobiliser d'une manière récurrente les ressources nécessaires au financement de ses concours à l'Economie.

De plus, cette émission obligataire permettra à la banque d'adosser les ressources aux emplois de même maturité et de préserver l'adéquation entre les maturités et les taux de ces ressources et de ces emplois.

## **1. Caractéristiques des titres émis**

### ➤ **Dénomination de l'emprunt : « MICROCRED 2018-1 »**

➤ **Prix de souscription, Prix d'émission et modalités de paiement :** Les obligations souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

➤ **Prix de remboursement :** Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

➤ **Forme des titres :** Nominatives.

➤ **Nature des titres :** Titres de créance.

➤ **Catégorie des titres :** Ordinaire.

➤ **Législation sous laquelle les titres sont créés :** les obligations sont soumises aux dispositions du Code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous titre 5, chapitre 3 des obligations.

➤ **Modalité et délais de délivrance des titres :** Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligations souscrites délivrée par MAC SA, intermédiaire en bourse, mentionnant la catégorie et la quantité y afférente.

➤ **Date de jouissance des intérêts :** Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **22/09/2018** seront décomptés et payés à cette dernière date. Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises est fixée au **22/09/2018**, soit la date limite de clôture des souscriptions à cet emprunt.



- Suite -

➤ **Date de règlement** : Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

➤ **Taux d'intérêt** :

Les obligations du présent emprunt seront offertes à des durées et des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

- Catégorie A : d'une durée de 5 ans au taux fixe de 9,75% et/ou variable TMM+3%;
- Catégorie B : d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce au taux fixe de 10,5%;

**Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans**

- **Taux fixe** : Taux annuel brut de 9,75% l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.
- **Taux variable** : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 3,00% brut l'an, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 300 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de septembre de l'année N-1 au mois d'août de l'année N.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

**Pour la catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 ans de grâce**

- **Taux fixe** : Taux annuel brut de 10,50% l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

➤ **Amortissement et remboursement** :

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20D par obligation, soit un cinquième de la valeur nominale de chaque obligation. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la catégorie B. L'emprunt sera amorti en totalité le **22/09/2023** pour la catégorie A et le **22/09/2025** pour la catégorie B.

➤ **Paiement** : Les paiements annuels des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **22 septembre** de chaque année auprès des dépositaires et à travers Tunisie Clearing.

Le premier paiement en intérêts aura lieu le **22/09/2019**.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **22/09/2019** pour la catégorie A et le **22/09/2021** pour la catégorie B.

➤ **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe)** :

Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés, les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Ce taux est de **9,75%** l'an pour la catégorie A et **10,50%** l'an pour la catégorie B pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'au remboursement final.

➤ **Marge actuarielle (souscription à taux variable)** :

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs. La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de juin 2018 à titre indicatif, qui est égale à 5,67% et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 8,67% pour la catégorie A. Sur cette base, les conditions d'émission et de

- Suite -

rémunération font ressortir une marge actuarielle de **3,00%** pour la catégorie A pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

➤ **Durée totale, Durée de vie moyenne de l'emprunt et Duration de l'emprunt**

• **Durée totale**

Les obligations du présent emprunt sont émises pour une durée de :

- 5 ans pour la catégorie A ;
- 7 ans dont 2 années de grâce pour la catégorie B.

• **Durée de vie moyenne**

La durée de vie moyenne pour les différentes catégories de l'emprunt « MICROCRED 2018-1 » est comme suit :

- 3 ans pour la catégorie A ;
- 5 ans pour la catégorie B.

• **Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe)**

La duration pour les obligations de la catégorie A est égale à **2,667** années et de **4,072** années pour les obligations de la catégorie B.

- **Mode de placement** : Il s'agit d'un placement privé. **L'émission de cet emprunt se fera sans recours à l'Appel Public à l'Epargne. Toutefois, les souscriptions à cet emprunt ne pourront être faites ni au profit d'OPCVM, ni au profit de comptes gérés.**
- **Cessibilité des obligations** : Les obligations émises dans le cadre de cet emprunt obligataire sont librement cessibles. **Toutefois, les souscripteurs audit emprunt s'engagent à ne pas céder leurs obligations au profit d'OPCVM ou au profit de comptes gérés. Les intermédiaires en bourse chargés des transactions portant sur ces obligations sont tenus de s'assurer de cette condition. En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter la condition ci-dessus fixée, préalablement au vendeur et ce, pour la durée de vie restante de l'emprunt.**
- **Garantie** : Le présent emprunt ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.
- **Domiciliation de l'emprunt** : L'établissement et la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt « MICROCRED 2018-1 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par MAC SA, intermédiaire en bourse.. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie choisie par ce dernier et la quantité d'obligations y afférente.
- **Fiscalité des titres** : Droit commun régissant la fiscalité des obligations.
- **Tribunaux compétents en cas de litige** : Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du Tribunal de Tunis I.

<b>AVIS DE SOCIETES*</b>
--------------------------

Emission de titres participatifs

**EMISSION DE TITRES PARTICIPATIFS  
BEST LEASE (\*\*)**

Société Anonyme au Capital de 30.000.000 de dinars divisé en 30.000 000 actions de 1 Dinar chacune  
**Siège Social:** 54, avenue Charles Nicolle Mutuelleville 1002 - Tunis  
**Registre de Commerce:** B132611999  
**Matricule fiscal:** 000MA 647746R

**« ISDARAT BEST LEASE 2018-01 » « 2018-01 إصدارات باسْت ليز »**

**Emis sans recours à l'Appel Public à l'Epargne**

**DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMISSION (\*\*)**

L'Assemblée Générale Ordinaire a autorisé en date du 25/03/2017 l'émission de titres participatifs à hauteur de 100 millions de dinars sur une période de cinq ans en plusieurs fois et a délégué les pouvoirs nécessaires au Conseil d'Administration pour en arrêter les conditions et modalités.

Dans le cadre de cette autorisation, Le Conseil d'Administration de BEST LEASE a décidé d'émettre les titres participatifs sans recours à l'Appel Public à l'Epargne à hauteur de 100 millions de dinars sur une période de cinq ans en plusieurs fois et a donné plein pouvoir à la direction générale pour en fixer les conditions et modalités.

A cet effet, la Direction Générale de BEST LEASE vise par la présente à émettre des titres participatifs d'un montant de 10 000 000 de dinars, divisé en 100 000 titres, susceptible d'être porté à 18 000 000 de dinars divisé en 180 000 titres de 100 dinars chacun sans recours à l'Appel Public à l'Epargne selon les caractéristiques suivantes :

Durée	Taux de profit global prévu (*)	Avance annuelle (*)	Complément variable (*)	Remboursement des titres
7 ans	8%	7,5%	0,5%	A la fin de la 7 <sup>ème</sup> année

(\*) Par référence à la valeur nominale des titres participatifs.

**(\*\*)REVISION DES CONDITIONS DE L'EMISSION DE TITRES PARTICIPATIFS BEST LEASE :**

Suite à l'augmentation continue du Taux de marché Monétaire (TMM) qui a atteint 7% de jour au jour et qui est susceptible de s'aggraver dans les mois à venir, la Direction Générale de BEST LEASE, afin de réussir la clôture de son opération d'émission des titres participatifs « ISDARAT BEST LEASE 2018-01 » « 2018-01 إصدارات باسْت ليز » dans des conditions de marché très difficiles, a décidé de réviser à la hausse le taux de profit proposé comme le montre le tableau ci-dessous et de prolonger la période de souscription jusqu'au **15 septembre 2018**:

Taux de profit global prévu (*)	Avance annuelle (*)	Complément variable (*)
<b>8,5%</b>	<b>7,5%</b>	<b>1%</b>

Le reste des conditions de l'émission reste inchangé.

- Suite -

## I. RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION

### 1. Montant

Le montant total de la présente émission est fixé à 10 000 000 de dinars, divisé en 100 000 titres participatifs d'une valeur nominale de 100 dinars susceptible d'être porté à 18 000 000 de dinars divisé en 180 000 titres participatifs.

### 2. Période de souscription et de versement

Les souscriptions et les versements à cette émission de titres participatifs seront reçus à partir du **11 juin 2018** et clôturés au plus tard le **31 juillet 2018**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant de l'émission est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis.

Au cas où la présente émission n'est pas clôturée à la date limite du **31 juillet 2018**, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la BEST LEASE à cette date.

### 3. Objet de l'émission

Le produit de l'émission sera utilisé par BEST LEASE dans le cadre de son activité générale.

### 4. But de l'émission

L'émission des titres participatifs, a pour objectif le renforcement des fonds propres de la société et le développement de ses ressources.

## II. CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS

### 1. La législation sous laquelle les titres sont créés:

Les titres participatifs sont régis par les dispositions des articles de 368 à 374 du Code des Sociétés Commerciales.

Ils entrent également dans le champ d'application de l'article 5 de la circulaire aux établissements de crédit n°91-24 du 17 décembre 1991 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements.

### 2. Dénomination des titres participatifs : « ISDARAT BEST LEASE 2018-01 »

« إصدارات باست ليز 2018-01 »

### 3. Nature des titres : Titres de créance assimilés à des fonds propres.

### 4. Prix de souscription et d'émission :

Les titres seront émis au pair, soit 100 dinars par titre, payables intégralement à la souscription.

### 5. Date de jouissance en profits :

La date de jouissance en profits pour tous les titres émis est fixée au **01 août 2018**.

**La 1<sup>ère</sup> date de distribution des profits est fixée au 15/01/2019 pour l'avance et au 15/07/2019 pour le complément variable.**

### 6. Date de règlement :

Les titres seront payables en totalité à la souscription.

### 7. Modalités de délivrance des attestations de propriété des titres lors de la souscription :

L'établissement et la délivrance des attestations portant sur le nombre des titres détenus seront assurés par les Intermédiaires agréés chargés de la collecte des souscriptions.

### 8. Intermédiaire agréé mandaté par l'émetteur pour la tenue du registre des porteurs des titres participatifs :

- Suite -

La tenue du registre des titres participatifs sera assurée durant toute la durée de vie des titres par Tunisie Clearing qui assurera le service financier.

#### **1. Remboursement :**

Tous les titres participatifs émis **seront remboursés à la fin de la 7<sup>ème</sup> année soit le 30/06/2025** à la valeur nominale.

BEST LEASE ne rembourse les titres participatifs par anticipation qu'en cas de liquidation et ce, après désintéressement de tous les autres créanciers privilégiés ou chirographaires à l'exclusion des titulaires des titres participatifs.

#### **2. Durée**

Pour la présente émission, le remboursement étant in fine :

- La durée totale est égale 7 ans ;
- La durée de vie moyenne est égale à 7 ans.

### **III. REMUNERATION ANNUELLE**

La rémunération des titres participatifs est annuelle et prévue à 8% de la valeur nominale. Elle comporte une avance et un complément variable calculés comme suit:

#### **. Première partie de la rémunération**

Une avance prévue de 7,5% calculée sur la valeur nominale est payable le **15 janvier de chaque année sur l'exercice écoulé.**

#### **. Deuxième partie de la rémunération**

Un complément variable prévu à 0,5% de la valeur nominale est payable **le 15 juillet de chaque année après la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice écoulé.**

Le résultat net avant impôt est réparti entre porteurs de titres participatifs et actionnaires en fonction de leurs parts respectives dans les fonds propres nets tels que définis par l'article 5 de la Circulaire N° 91-24 du 17 Décembre 1991.

#### **. La gestion du surplus par rapport au taux de profit global prévu à 8% :**

Le profit en surplus par rapport au Taux de profit prévisionnel global fixé à 8% et qui a été calculé en appliquant la clé de répartition des bénéfices défini ci-haut à 80%-20%, respectivement entre les détenteurs des présents titres participatifs et le gestionnaire, est du droit du gestionnaire au titre de "Prime de Bonification" pour la réalisation de l'objectif de taux de profit global prévu à 8%. En outre, le gestionnaire se réserve le droit de loger ce surplus de profit dans un compte de "Réserve Spécial de Lissage de Profit" pour faire face aux éventuelles fluctuations de profit durant la durée de vie des Titres Participatifs émis. Ainsi, BEST LEASE se porte fort pour compenser tout éventuel écart entre les profits estimés et ceux réalisés, après accord de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice y afférent.

### **IV. CESSION ET TRANSMISSION DES TITRES PARTICIPATIFS**

**Les titres participatifs émis sont librement cessibles et transmissibles. Toutefois, les souscripteurs à ladite émission ainsi que les acquéreurs successifs s'engagent à ne pas céder leurs titres participatifs au profit d'OPCVM ou au profit de comptes gérés. Les intermédiaires en bourse chargés des transactions portant sur ces titres sont tenus de s'assurer de cette condition.**

**En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter la condition ci-dessus fixée préalablement au vendeur et ce, pour la durée de vie restante.**

### **V. GARANTIE**

- Suite -

Les présents titres participatifs émis ne font l'objet d'aucune garantie particulière.

#### **VI. INFORMATION FINANCIERE**

Les titulaires de titres participatifs peuvent obtenir communication des documents de BEST LEASE dans les mêmes conditions que les actionnaires de la société.

#### **VII. MODE DE REPRESENTATION DES PORTEURS DE TITRES PARTICIPATIFS**

Les porteurs de titres participatifs sont réunis en Assemblée Générale Spéciale.

L'Assemblée Générale Spéciale des porteurs de titres participatifs est soumise aux dispositions des articles 354 à 363 du code des sociétés commerciales.

Toute décision ayant pour effet la modification des droits des titulaires des titres participatifs n'est définitive qu'après son approbation par l'assemblée spéciale.

#### **VIII. JURIDICTION COMPETENTE**

Tout litige sera la compétence exclusive du Tribunal de Tunis 1. A cette fin, BEST LEASE élit en son siège sis au 54, Avenue Charles Nicolle Mutuelleville 1002 Tunis, Tunisie.

<b>AVIS DE SOCIETES</b>
-------------------------

**Augmentation de capital annoncée****BANQUE TUNISIENNE DE SOLIDARITE – BTS Bank –**

Siège social : 56, Avenue Mohamed V 1002 - Tunis

**1- Décision ayant autorisée l'opération:**

La Banque Tunisienne de Solidarité -BTS Bank- porte à la connaissance de ses actionnaires et du public que son Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 11 Juillet 2018 a décidé de porter le capital social de quarante millions de dinars (40 000 000 DT) à soixante millions de dinars (60 000 000 DT) avec suppression des droits préférentiels de souscription.

L'augmentation de capital se fera par conversion des dotations du Fonds de Solidarité Nationale.

**2- Montant de l'augmentation de capital :**

Le montant de l'augmentation de capital s'élève à 20 000 000 DT et est réservé à l'Etat Tunisien.

La participation de l'Etat Tunisien dans le capital de la Banque Tunisienne de Solidarité -BTS Bank- après augmentation, sera ainsi de 59,2%.

Actionnaires	Nbre d'actions	Val Nominale action (dinars)	Montant Participation (dinars)	% Participation
<b><u>Participation Publique</u></b>	<b><u>4 151 033</u></b>	<b><u>10</u></b>	<b><u>41 510 330</u></b>	<b><u>69,2%</u></b>
Etat Tunisien	3 550 933	10	35 509 330	59,2%
Entreprises publiques	600 100	10	6 001 000	10,0%
<b><u>Participation Privée</u></b>	<b><u>1 848 967</u></b>	<b><u>10</u></b>	<b><u>18 489 670</u></b>	<b><u>30,8%</u></b>
Personnes morales	252 200	10	2 522 000	4,2%
Personnes physiques	1 596 767	10	15 967 670	26,6%
<b>Total</b>	<b>6 000 000</b>	<b>10</b>	<b>60 000 000</b>	<b>100,0%</b>

**3- Prix d'émission :**

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 11 Juillet 2018 a décidé l'exemption de l'Etat Tunisien à payer une prime d'émission.

Ainsi, l'opération se fera par l'émission de 2 000 000 actions ordinaires nouvelles au pair, soit 10 dinars l'action.

Les actions seront libérées intégralement lors de la souscription.

**4- Jouissance des actions nouvelles souscrites :**

Les actions nouvelles porteront jouissance à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

**5- Délai de souscription :**

Le délai ouvert pour les souscriptions est de quinze (15) jours à compter de la publication de la présente notice au JORT, et pourra être clôturé par anticipation, sans préavis, en cas de souscription intégrale avant l'expiration dudit délai.

**AVIS DE SOCIETES\***

**COMMUNIQUE DE PRESSE**

**SOCIETE TUNISIE VALEURS**

Siège social : Immeuble Integra. Centre Urbain Nord –1082– Tunis Mahrajène

La société Tunisie Valeurs informe le public qu'elle a déposé en date du **28 août 2018** une demande auprès de la Banque Centrale de Tunisie pour l'exercice des métiers de banque d'affaires.

La future banque se positionnerait comme une banque d'affaires spécialisée dans le conseil en restructuration financière et en opérations de haut de bilan avec une forte orientation vers le marché des capitaux.

Dans le cadre de sa demande, Tunisie Valeurs a présenté à la BCT une feuille de route qui comprend des préalables juridiques à l'obtention de l'agrément. Ces préalables, qui sont tributaires de l'accord des autorités monétaires et de l'obtention de l'agrément de principe par la « Commission d'agrément » – conformément à l'article 30 de la loi n°2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers –, portent principalement sur la création de deux nouvelles sociétés qui seraient détenues à hauteur de 100% par l'entité cotée, la future banque d'affaires. Ces deux sociétés solliciteront le Conseil du Marché Financier, respectivement, pour des agréments d'intermédiation en Bourse et de Gestion d'actifs.

Conformément à l'engagement pris dans le cadre du prospectus d'introduction en Bourse, Tunisie Valeurs continuera à informer le public de toute information pertinente concernant le déroulement de ce processus.

---

\* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.



**AVIS DE SOCIETES**

**Modification des modalités de fonctionnement**

**SICAV AVENIR**

Société d'Investissement à Capital Variable  
Agrément du Ministre des Finances du 30 juin 1994  
**Siège social** : 34, rue Hédi Karray - 1004 El Menzah IV

**Modification des modalités de souscription et de rachat :**

SICAV AVENIR informe ses actionnaires et le public que son conseil d'administration réuni le 7 juin 2018 a décidé de modifier les modalités de souscription et de rachat aux actions de la SICAV. Ainsi, les demandes de souscription et de rachat seront effectuées **sur la base d'une valeur liquidative connue**.

**Cette modification entrera en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2018.**

**Modification de la prise en charge de frais de fonctionnement :**

SICAV AVENIR informe ses actionnaires et le public que son conseil d'administration réuni le 7 juin 2018 a décidé de prendre en charge la redevance revenant au Conseil du Marché Financier ainsi que la taxe au profit des collectivités locales, initialement supportées par STB MANAGER, gestionnaire de la SICAV.

**Cette modification entrera en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2018.**

**AVIS DE SOCIETES**

**Modification des modalités de fonctionnement**

**SICAV AVENIR**

Société d'Investissement à Capital Variable  
Agrément du Ministre des Finances du 30 juin 1994  
**Siège social** : 34, rue Hédi Karray - 1004 El Menzah IV

**Modification des modalités de souscription et de rachat :**

SICAV AVENIR informe ses actionnaires et le public que son conseil d'administration réuni le 7 juin 2018 a décidé de modifier les modalités de souscription et de rachat aux actions de la SICAV. Ainsi, les demandes de souscription et de rachat seront effectuées **sur la base d'une valeur liquidative connue**.

**Cette modification entrera en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2018.**

**Modification de la prise en charge de frais de fonctionnement :**

SICAV AVENIR informe ses actionnaires et le public que son conseil d'administration réuni le 7 juin 2018 a décidé de prendre en charge la redevance revenant au Conseil du Marché Financier ainsi que la taxe au profit des collectivités locales, initialement supportées par STB MANAGER, gestionnaire de la SICAV.

**Cette modification entrera en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2018.**

**AVIS DE SOCIETES**

**Modification des modalités de fonctionnement**

**SICAV L'INVESTISSEUR**

Société d'Investissement à Capital Variable  
Agrément du Ministre des Finances du 25 février 1991  
**Siège social** : Rue Hédi Noura – 1001 Tunis

**Modification des modalités de souscription et de rachat :**

SICAV L'INVESTISSEUR informe ses actionnaires et le public que son conseil d'administration réuni le 7 juin 2018 a décidé de modifier les modalités de souscription et de rachat aux actions de la SICAV. Ainsi, les demandes de souscription et de rachat seront effectuées **sur la base d'une valeur liquidative connue**.

**Cette modification entrera en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2018.**

**Modification de la prise en charge de frais de fonctionnement :**

SICAV L'INVESTISSEUR informe ses actionnaires et le public que son conseil d'administration réuni le 7 juin 2018 a décidé de prendre en charge la redevance revenant au Conseil du Marché Financier ainsi que la taxe au profit des collectivités locales, initialement supportées par STB MANAGER, gestionnaire de la SICAV.

**Cette modification entrera en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2018.**

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 29/12/2017	VL antérieure	Dernière VL		
<b>OPCVM DE CAPITALISATION</b>							
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>							
1 TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	170,852	176,341	176,365		
2 SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	115,772	119,868	119,885		
3 UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI BOURSE	01/02/99	98,966	102,129	102,142		
4 SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	STB MANAGER	18/09/17	101,218	104,975	104,993		
5 LA GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	01/06/01	102,288	105,491	105,505		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
6 FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	15,246	15,735	15,737		
7 MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	111,464	115,106	115,119		
8 CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	1,097	1,125	1,125		
9 FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	TSI	15/11/17	100,541	103,676	103,690		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
10 FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,568	1,620	1,621		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>							
11 SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	41,547	42,712	42,717		
12 SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	56,210	57,697	57,704		
13 SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	120,343	128,869	128,426		
14 SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	11/11/01	116,387	128,154	126,925		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
15 FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	141,802	164,746	162,653		
16 FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	524,819	601,239	594,742		
17 FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	122,909	138,521	137,163		
18 FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08	133,083	143,551	142,282		
19 FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	140,747	143,942	142,605		
20 FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	125,763	118,987	118,412		
21 FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	107,962	129,710	128,237		
22 FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	159,796	181,230	179,573		
23 FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	92,784	101,598	101,421		
24 FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	99,333	110,008	109,858		
25 MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	150,521	180,437	178,378		
26 MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	134,034	156,867	155,289		
27 FCP SMART EQUILIBRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	104,465	115,597	114,936		
28 FCP SMART CROISSANCE	SMART ASSET MANAGEMENT	27/05/11	107,196	125,638	124,821		
29 FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	21,155	25,236	25,006		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
30 FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	05/02/04	2318,238	2368,856	2359,538		
31 FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	118,554	139,861	135,767		
32 FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	153,314	168,090	165,952		
33 FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	168,825	217,663	208,892		
34 AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	16,471	20,785	19,732		
35 FCP VALEURS QUIETUDE 2018	TUNISIE VALEURS	01/11/13	5133,800	5521,656	5480,177		
36 FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,656	3,056	3,031		
37 FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	2,308	2,581	2,565		
38 FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,213	1,307	1,284		
39 FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	1,104	1,166	1,160		
40 FCP HAYETT PLENITUDE	AMEN INVEST	24/03/15	1,109	1,227	1,207		
41 FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	1,105	1,242	1,217		
42 MAC HORIZON 2022 FCP	MAC SA	09/11/15	116,717	137,803	133,392		
43 AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	119,704	126,867	127,522		
44 FCP MOUASSASSETT	AFC	17/04/17	1036,800	1148,730	1141,923		
45 FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MAC SA	19/05/17	10,667	13,044	12,356		
46 FCP BIAT-CEA PNT TUNISAIR	BIAT ASSET MANAGEMENT	06/11/17	10,038	12,100	11,609		
<b>OPCVM DE DISTRIBUTION</b>							
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 29/12/2017	VL antérieure	Dernière VL
			Date de paiement	Montant			
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>							
47 SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	22/05/18	4,020	108,185	107,803	107,817
48 AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	24/05/18	3,683	103,092	102,154	102,168
49 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	10/05/18	4,454	105,266	104,221	104,235
50 ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01/11/00	21/05/18	3,962	102,783	102,226	102,238
51 TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GERE	07/05/07	17/04/18	4,570	104,389	103,691	103,707
52 SICAV AXIS TRÉSORERIE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	01/09/03	30/05/18	3,892	107,299	106,580	106,593
53 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	08/05/18	4,436	104,822	104,176	104,191
54 SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	18/05/18	3,520	101,810	101,108	101,119
55 MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	25/05/18	3,051	103,541	103,018	103,028
56 CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	28/05/18	4,005	104,289	103,769	103,784
57 FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	31/05/18	3,827	103,490	102,708	102,720
58 INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	11/05/18	4,394	106,999	106,367	106,383
59 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	29/05/18	3,664	105,057	104,382	104,396
60 MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	30/05/18	3,426	103,993	103,235	103,245
61 SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	30/03/18	3,637	102,757	102,474	102,488
62 UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	24/05/18	3,384	104,210	103,731	103,742
63 SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	31/05/18	4,496	102,910	102,196	102,210
64 POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	BH INVEST	06/07/09	11/05/18	4,028	104,024	103,322	103,335
65 MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	30/05/18	3,345	105,352	104,752	104,763
66 SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	28/05/18	4,437	103,018	102,268	102,283
67 AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	29/05/18	4,038	103,033	102,239	102,251
68 SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	25/05/18	3,335	105,331	104,984	104,996
69 UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI BOURSE	15/11/93	08/05/18	3,391	102,452	101,862	101,873

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
70	FCP SALAMETT PLUS	AFC	02/01/07	08/05/18	0,424	10,631	10,560	10,561
71	FCP AXIS AAA	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	10/11/08	31/05/18	3,762	103,846	102,906	102,917
72	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	25/05/18	4,749	104,269	103,003	103,018
73	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	31/05/18	3,941	104,984	104,306	104,319
74	UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	28/05/18	0,405	10,445	10,364	10,365
FCPOBLIGATAIRE - VL HEBDOMADAIRE								
75	FCP HELION SEPTIM	HELION CAPITAL	07/09/18	-	-	-	100,000	99,977
SICAV MIXTES								
76	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	22/05/18	0,583	60,435	64,999	64,589
77	ATTIJARI VALEURS SICAV *	ATTIJARI GESTION	22/03/94	22/05/17	1,976	En liquidation	En liquidation	En liquidation
78	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV *	ATTIJARI GESTION	22/03/94	22/05/17	13,313	En liquidation	En liquidation	En liquidation
79	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	08/05/18	1,958	97,811	110,078	109,182
80	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	28/05/18	0,496	17,758	18,753	18,704
81	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	30/03/18	7,298	297,226	335,512	331,673
82	SICAV BH PLACEMENT	BH INVEST	22/09/94	31/05/18	1,286	30,075	30,476	30,409
83	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	25/05/18	31,236	2346,304	2592,677	2571,244
84	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	18/05/18	2,521	74,028	78,269	78,243
85	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	17/05/18	2,243	55,672	57,506	57,480
86	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI BOURSE	17/05/99	08/05/18	0,038	108,844	121,285	120,653
87	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI BOURSE	10/04/00	10/05/17	0,652	95,960	110,949	109,668
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
88	FCP IRADETT 20	AFC	02/01/07	08/05/18	0,228	10,990	11,035	11,027
89	FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	08/05/18	0,151	11,950	12,221	12,144
90	FCP IRADETT 100	AFC	04/01/02	08/05/18	0,014	14,977	16,008	15,977
91	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	08/05/18	0,232	13,451	15,729	15,580
92	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	21/05/18	0,299	14,146	17,405	17,230
93	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	21/05/18	0,240	12,407	14,521	14,443
94	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	02/05/18	4,514	147,896	165,459	164,408
95	BNAC CONFiance FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	02/05/18	3,787	141,068	153,000	152,270
96	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	25/05/18	0,110	8,889	9,756	9,645
97	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	15/05/18	3,415	109,614	130,261	129,443
98	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	30/05/18	0,965	87,316	96,097	95,110
99	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	30/05/18	0,599	90,784	100,233	99,329
100	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	28/05/18	3,644	96,888	98,581	98,377
101	UBCI - FCP CEA	UBCI BOURSE	22/09/14	18/04/18	1,090	102,804	118,622	117,202
102	FCP AL HIKMA	STB MANAGER	19/01/16	16/05/18	1,829	96,246	98,244	97,934
103	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	CGF	06/01/17	-	-	10,031	10,932	10,848
104	FCP BH CEA	BH INVEST	18/12/17	-	-	100,008	105,996	105,724
105	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	23/04/18	4,174	154,546	177,281	175,204
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
106	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	30/05/18	1,896	102,772	125,135	121,741
107	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	25/05/18	0,996	109,363	113,881	113,019
108	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	25/05/18	0,833	108,645	128,919	127,726
109	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	21/05/18	1,437	199,619	224,792	218,908
110	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	21/05/18	1,695	184,558	197,663	193,569
111	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	21/05/18	3,647	158,436	167,213	165,768
112	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	21,015	26,236	25,431
113	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	136,190	157,622	154,553
114	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	30/05/18	1,972	112,659	129,703	127,691
115	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	24/05/13	32,752	8826,209	9626,751	9427,608
116	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	-	-	83,087	83,324	83,245
117	FCP SMART EQUITY 2	SMART ASSET MANAGEMENT	15/06/15	15/05/18	15,347	984,261	1136,879	1102,900
118	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	TUNISIE VALEURS	14/12/15	25/05/18	89,220	5490,845	6472,589	6254,498
119	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	CGF	29/07/16	25/05/18	119,161	4974,724	5636,811	5524,940
120	FCP AMEN SELECTION	AMEN INVEST	04/07/17	30/05/18	0,580	101,335	101,950	100,137
FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE								
121	FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	31/05/18	2,534	115,210	125,368	124,940
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE								
122	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/05/16	23/04/18	176,964	11 091,766	13 073,143	12 668,970

\* SICAV en liquidation anticipée

**BULLETIN OFFICIEL**  
**DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**  
 Immeuble CMF - Centre Urbain Nord  
 4<sup>ème</sup> Tranche - Lot B6 Tunis 1003  
 Tél : (216) 71 947 062  
 Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

Publication paraissant  
 du Lundi au Vendredi sauf jours fériés  
 www.cmf.org.tn  
 email 1 : cmf@cmf.org.tn  
 email 2 : cmf@cmf.tn  
 Le Président du CMF  
**Mr. Salah Essayel**

## **VISA du Conseil du Marché Financier :**

**Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des états financiers intermédiaires de l'émetteur arrêtés au 30/06/2018, pour tout placement sollicité après le 31/08/2018.**

**Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.**

## **OFFRE A PRIX FERME ET ADMISSION AU MARCHÉ PRINCIPAL DE LA COTE DE LA BOURSE DES ACTIONS LA SOCIÉTÉ « TUNISIE VALEURS »**

Le Conseil du Marché Financier a accordé son visa au prospectus d'Offre à Prix Ferme et d'admission au marché principal de la cote de la Bourse des actions de la société « Tunisie Valeurs ».

Dans le cadre du prospectus, la société « Tunisie Valeurs » a pris les engagements suivants :

- Conformer l'article 10 de ses statuts relatif à la cession et à la transmission des actions en prenant en considération les dispositions de l'article 22 de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier prévoyant que « l'admission des actions à la cote de la bourse vaut pour la société concernée renonciation de plein droit à toute clause d'agrément et de préemption prévue par ses statuts » ;
- Conformer ses états financiers individuels et consolidés aux dispositions du système comptable des entreprises ;
- Réserver au moins un siège au Conseil d'Administration au profit d'un représentant des détenteurs des actions acquises dans le cadre de l'OPF.  
Ce représentant sera désigné par les détenteurs d'actions Tunisie Valeurs acquises dans le cadre de l'OPF au cours d'une séance où les actionnaires majoritaires et anciens s'abstiendront de voter, et proposé à l'Assemblée Générale Ordinaire qui entérinera cette désignation ;
- Se conformer à la réglementation en vigueur en matière de tenue de comptes en valeurs mobilières ;
- Tenir une communication financière au moins une fois par an ;
- Actualiser les informations financières prévisionnelles et les porter à la connaissance des actionnaires et du public en prenant en compte les éventuels changements pouvant toucher le business plan initial ;
- Respecter les dispositions de l'article 29 du Règlement Général de la Bourse ;
- Conformer ses rapports annuels sur la gestion au modèle prévu par l'annexe 12 du Règlement du CMF relatif à l'Appel Public à l'Épargne ;
- Se conformer aux obligations prescrites par la réglementation en vigueur de Tunisie Clearing ;
- Informer le public sur tout changement touchant la structure de capital d'INTEGRA PARTNERS ;
- Informer le public du résultat du contrôle social auquel la société « Tunisie Valeurs » va être soumise et qui va couvrir la période 2015-2017 ;

- Actualiser ses prévisions chaque année sur un horizon de 3 ans et les porter à la connaissance des actionnaires et du public. Elle est tenue, à cette occasion, d'informer ses actionnaires et le public sur l'état de réalisation de ses prévisions et d'insérer, au niveau de son rapport annuel, un état des réalisations par rapport aux prévisions et une analyse des écarts éventuels.

Aussi, la société « Tunisie Valeurs » envisage de déposer auprès de la BCT une demande d'agrément pour l'exercice des métiers de Banque d'affaires. A cet effet, elle s'engage à porter à la connaissance du public toute information pertinente concernant le déroulement de ce processus.

Par ailleurs, les actionnaires de référence<sup>(\*)</sup> de la société « Tunisie Valeurs » détenant 46,51% du capital après l'ouverture du capital, s'engagent à ne pas céder plus de 5% de leurs participations au capital de la société dans le public, sauf autorisation spéciale du Conseil du Marché Financier, et ce pendant deux (2) ans à compter de la date d'introduction en Bourse.

Dès la réalisation de l'opération, une liste mise à jour des actionnaires de la société doit être communiquée au Conseil du Marché Financier.

#### **ADMISSION DES ACTIONS DE LA SOCIETE « TUNISIE VALEURS » AU MARCHÉ PRINCIPAL DE LA COTE DE LA BOURSE :**

Le Conseil de la Bourse a donné, en date du 11/06/2018, son accord de principe quant à l'admission des actions de « Tunisie Valeurs » au marché principal de la cote de la Bourse.

L'admission définitive des 2.000.000 actions de nominal cinq (5) dinars chacune reste toutefois tributaire de l'accomplissement des formalités suivantes :

- Présentation du prospectus d'admission visé par le Conseil du Marché Financier ;
- Justification de la diffusion dans le public d'au moins 30% du capital auprès d'au moins 200 actionnaires au plus tard le jour d'introduction ;

Le Conseil, a en outre, pris acte de l'existence d'un pacte d'actionnaires et de l'engagement de mettre en place un contrat de liquidité.

Par ailleurs, dans le cadre de l'introduction de la société « Tunisie Valeurs » au marché principal de la cote de la Bourse, l'intermédiaire en Bourse AFC a fourni une attestation qui confirme avoir accompli toutes les diligences et les démarches qui s'imposent auprès des instances et autorités compétentes concernées et qu'aucune autre autorisation exception faite de celle de la BVMT et du CMF n'est requise.

Au cas où la présente offre aboutirait à des résultats concluants, l'introduction des actions de « Tunisie Valeurs » se fera au marché principal de la cote de la Bourse au cours de 31 dinars l'action et sera ultérieurement annoncée sur les bulletins officiels de la BVMT et du CMF.

---

(\*) La société INTEGRA PARTNERS, M. Slaheddine CAID ESSEBSI, M. Abderrazak BEN AMMAR et M. Slim MAAOUI

### **Contexte et objectifs de l'opération :**

Les actionnaires de la société « Tunisie Valeurs » ont décidé d'ouvrir le capital de la société et de l'introduire sur le marché principal de la cote de la Bourse.

Cette introduction permettra d'atteindre les objectifs suivants :

- ✓ accroître sa notoriété à l'échelle nationale et internationale ;
- ✓ garantir la liquidité du titre ;
- ✓ pérenniser la société ;
- ✓ bénéficier de l'avantage fiscal en ouvrant plus de 30% du capital.

### **Décisions ayant autorisé l'opération :**

Sur proposition du Conseil d'Administration réuni le 30/03/2018, l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 30/03/2018 a approuvé le principe de l'ouverture du capital de la société « Tunisie Valeurs » et l'introduction de ses titres au marché principal de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

L'Assemblée Générale Ordinaire a donné tous les pouvoirs au Conseil d'Administration pour accomplir toutes les procédures et formalités nécessaires à la finalisation de l'introduction de la société « Tunisie Valeurs » sur le marché principal et pour fixer les modalités de cette introduction.

Le Conseil d'Administration réuni le 22/06/2018 a approuvé le rapport d'évaluation de la société et a fixé les modalités de son introduction au Marché Principal de la cote de la Bourse par la cession de 704.572 actions représentant un pourcentage d'ouverture de 35,23% du capital.

### **Actions offertes au public :**

L'introduction de la société « Tunisie Valeurs » au marché principal de la cote de la Bourse s'effectuera par la mise sur le marché, dans le cadre d'une cession de la part des actionnaires actuels de **704.572** actions d'une valeur nominale de 5 DT chacune, représentant un pourcentage d'ouverture de **35,23%** du capital social actuel, dont **30,23%** dans le public.

L'introduction en Bourse se fera par le moyen d'une **Offre à Prix Ferme (OPF)** de **604.572** actions au public, représentant **85,81%** de l'offre globale et **30,23%** du capital social de la société, centralisée auprès de la BVMT.

Par ailleurs, au cours de la période de l'Offre au Public, **100.000** actions représentant **5,00%** du capital social de la société feront l'objet d'un **Placement Privé** réalisé par Tunisie Valeurs, intermédiaire en Bourse. Ce placement privé sera réalisé aux mêmes conditions de prix que l'OPF.

**Les donneurs d'ordre dans le cadre du Placement Privé n'auront pas le droit de donner des ordres dans le cadre de l'OPF et inversement.**

**Les donneurs d'ordre dans le cadre de ce placement s'engagent à ne céder aucun titre en Bourse pendant les 6 mois qui suivent la date de première cotation en Bourse puis à l'issue de cette période et pendant les 6 mois suivants, 50% des titres seront libres à la vente.**



Néanmoins, il est possible de céder les titres sur le marché de blocs dans les conditions suivantes :

- Quel que soit le porteur des titres,
- Après information préalable du CMF,
- Et en respectant la réglementation en vigueur régissant les blocs de titres.

En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter les conditions de blocage, ci-dessus fixées, préalablement au vendeur et ce, pour la période restante.

En parallèle à cette offre, l'actionnaire INTEGRA PARTNERS a décidé de céder une partie de ses actions au personnel de « Tunisie Valeurs » non actionnaire actuellement. Cette cession portera sur **20.000** actions représentant **1%** du capital de la société au prix de **27,9 DT** l'action, soit une décote de **10%** par rapport au prix de la présente OPF.

**Les donneurs d'ordres dans le cadre du placement auprès du personnel non actionnaire n'auront pas le droit de donner des ordres dans le cadre de l'OPF et du Placement Privé.**

## **1- Présentation de la société**

**Dénomination sociale :** TUNISIE VALEURS

**Siège social :** Immeuble Integra, Centre Urbain Nord –1082– Tunis Mahrajene – Tunisie.

**Forme juridique :** Société anonyme, intermédiaire en bourse agréée par la BVMT le 06/11/1991.

**Législation particulière applicable :** De par son activité d'intermédiaire en Bourse, la société « Tunisie Valeurs » est régie notamment par la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier ainsi que par le décret n° 99-2478 du 1<sup>er</sup> novembre 1999 portant statut des intermédiaires en Bourse.

**Date de constitution :** 22/05/1991

**Capital social :** 10.000.000 dinars divisé en 2.000.000 actions ordinaires de nominal cinq (5) dinars entièrement libérées.

### **Objet social :**

La société a pour objet le commerce et la gestion des valeurs mobilières et notamment :

- ✓ Le placement des titres émis par les entreprises désirant faire appel public à l'épargne.
- ✓ La négociation de valeurs mobilières et de produits financiers pour le compte de tiers.
- ✓ La gestion de portefeuille pour le compte de clients.
- ✓ Le conseil et l'assistance en matière de restructuration, cessions-acquisitions d'entreprises, évaluation de projet, introduction de sociétés en bourse.

Et d'une manière générale toutes opérations connexes de dépôts de titres, d'encaissement et de paiement de coupons, de service financier des titres des entreprises, de dépositaire et de gestionnaire d'organismes de placement collectif en valeurs mobilières ou compatibles avec son objet.

La prise de participation ou d'intérêts dans toutes sociétés ou opération quelconques par voie de fusion, apports, souscriptions, achat de titres et droits sociaux, constitution de sociétés nouvelles ou de toute autre manière.

Et généralement toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement aux objets ci-dessus ou à tout autre objet similaire ou connexe.

## 2- Période de validité de l'offre

L'Offre à Prix Ferme est ouverte au public du **29/08/2018 au 14/09/2018 inclus**.

## 3- Date de jouissance des actions

Les actions à céder dans le cadre de cette offre porteront jouissance à partir du **1<sup>er</sup> janvier 2018**.

## 4- Modalités de paiement du prix

Pour la présente offre, le prix de l'action de la société « Tunisie Valeurs », tous frais, commissions, courtages et Taxes compris, a été fixé à **31 DT**, aussi bien pour l'Offre à Prix Ferme que pour le Placement Privé.

Le règlement des ordres d'achat par les donneurs d'ordres désirant acquérir des actions de la société « Tunisie Valeurs » dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme s'effectue au comptant auprès des intermédiaires en Bourse au moment du dépôt de l'ordre d'achat. En cas de satisfaction partielle de l'ordre d'achat, le solde sera restitué, sans frais, ni intérêts au donneur de l'ordre dans un délai ne dépassant pas les trois (3) jours ouvrables à compter du jour de la déclaration du résultat de l'Offre à Prix Ferme.

Le règlement des ordres d'achats pour les investisseurs désirant acquérir des actions de la société « Tunisie Valeurs » dans le cadre du Placement Privé s'effectue auprès de l'intermédiaire en Bourse, Tunisie Valeurs, au comptant au moment du dépôt de l'ordre d'achat.

## 5- Etablissements domiciliaires

Tous les intermédiaires en Bourse sont habilités à recueillir, sans frais, les ordres d'achat des actions de la société « Tunisie Valeurs » exprimés dans le cadre de la présente Offre à Prix Ferme.

L'intermédiaire en Bourse, Tunisie Valeurs, est seul habilité à recueillir, sans frais, les ordres d'achat des actions « Tunisie Valeurs » exprimés dans le cadre du Placement Privé.

## 6- Mode de placement, modalités et délais de délivrance des titres

L'opération proposée porte sur une offre de **704.572** actions à céder, soit **35,23%** du capital de la société après la réalisation de l'opération.

L'introduction en Bourse se fera par le moyen de :

- ✓ Une Offre à Prix Ferme (OPF),
- ✓ Un Placement Privé,

comme suit :

	Répartition de l'offre	Nombres d'actions offertes	Montant (DT)	% du capital après opération
Offre à Prix Ferme	85,81%	604.572	18.741.732	30,23%
Placement Privé	14,19%	100.000	3.100.000	5,00%
<b>TOTAL</b>	<b>100,00%</b>	<b>704.572</b>	<b>21.841.732</b>	<b>35,23%</b>

### Offre à Prix Ferme

Les actions offertes dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme seront réparties en trois (3) catégories :

Catégorie	Nombres d'actions	Montant (DT)	Répartition en % du capital social après l'opération	Répartition en % de l'offre
<b>Catégorie A</b> : Institutionnels tunisiens et/ou étrangers y compris les OPCVM sollicitant au minimum 1.001 actions et au maximum 100.000 actions.	170.000	5.270.000	8,50%	24,13%
<b>Catégorie B</b> : Personnes physiques et/ou morales, tunisiennes et/ou étrangères, hors institutionnels, sollicitant au minimum 1.001 actions et au maximum 10.000 actions.	350.000	10.850.000	17,50%	49,68%
<b>Catégorie C</b> : Personnes physiques et/ou morales, tunisiennes et/ou étrangères, hors institutionnels, sollicitant au minimum 100 actions et au maximum 1.000 actions.	84.572	2.621.732	4,23%	12,00%
<b>Total</b>	<b>604.572</b>	<b>18.741.732</b>	<b>30,23%</b>	<b>85,81%</b>

Le mode de satisfaction des ordres d'achat se fera de la manière suivante :

**Pour les catégories A et B** : les ordres d'achat seront satisfaits au prorata sur la base d'un taux d'allocation de chaque catégorie, déterminé par le rapport quantité offerte / quantité demandée et retenue.

**Pour la catégorie C** : les ordres d'achat seront satisfaits également par palier jusqu'à épuisement total de la quantité offerte.

Le reliquat non servi sera réparti par la commission de dépouillement, sans que la part ne dépasse 5% du capital à l'issue de l'opération pour les institutionnels et 0,5% du capital de l'opération pour les non institutionnels.

En cas d'excédent de titres offerts non demandés par une catégorie, le reliquat sera affecté en priorité à la catégorie A, B puis C.

Les OPCVM donneurs d'ordres dans le cadre de la catégorie A doivent respecter les dispositions légales notamment celles régissant les ratios prudentiels tel que défini au niveau de l'article 29 de la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du Code des Organismes de Placement Collectif et fixant un maximum de 10% de l'actif net en titres de créance ou de capital émis ou garantis par un même émetteur.

**Etant précisé que les investisseurs qui auront à donner des ordres d'achat dans le cadre de l'une des trois catégories de l'OPF ne peuvent pas donner des ordres d'achat dans le cadre du Placement Privé et inversement.**

Les ordres d'achat doivent être nominatifs et donnés par écrit aux intermédiaires en Bourse. Ces ordres doivent préciser obligatoirement le numéro, l'heure et la date de dépôt, la quantité d'actions demandées et l'identité complète du donneur d'ordre.

L'identité complète du donneur d'ordre comprend :

- Pour les personnes physiques majeurs tunisiennes : le nom, le prénom, la nature et le numéro de la pièce d'identité nationale ;

- Pour les personnes physiques mineures tunisiennes : le nom, le prénom, la date de naissance ainsi que la nature et le numéro de la pièce d'identité nationale du père ou de la mère ou du tuteur légal ;
- Pour les personnes morales tunisiennes : la dénomination sociale complète et le numéro d'inscription au registre de commerce ;
- Pour les OPCVM : la dénomination, les références de l'agrément et l'identité du gestionnaire ;
- Pour les institutionnels autres qu'OPCVM : la dénomination sociale complète ainsi que le numéro d'inscription au registre de commerce, s'il y'a lieu. Pour les sociétés d'investissement à capital fixe, il y a lieu de faire suivre leur dénomination sociale par SICAF et les sociétés d'investissement à capital risque par SICAR ;
- Pour les étrangers : le nom, le prénom ou la dénomination sociale, la nature et les références des documents attestant leur identité.

Tout ordre d'achat ne comportant pas les indications précitées ne sera pas pris en considération par la commission de dépouillement.

L'ordre d'achat doit porter sur un nombre d'actions qui ne peut être inférieur à 100 actions, ni supérieur à 0,5% du capital social, soit 10.000 actions pour les non institutionnels, et à 5% du capital social, soit 100.000 actions, pour les institutionnels.

En tout état de cause, la quantité demandée par ordre doit respecter la quantité minimale et maximale fixée par catégorie.

En outre, les ordres d'achat pour les OPCVM ne doivent pas porter sur plus de 10% des actifs nets, ayant servi pour le calcul de la dernière valeur liquidative publiée, précédant la date de l'ordre d'achat. Tout non-respect de cette condition entraîne la nullité de l'ordre d'achat.

Aucune règle d'antériorité n'est prévue dans la satisfaction des ordres d'achat reçus au cours de la période de validité de l'Offre à Prix Ferme.

Outre l'ordre d'achat qu'elle émet pour son propre compte, une même personne pourra émettre un maximum de :

- Trois (3) ordres d'achat à titre de mandataire d'autres personnes. Ces ordres doivent être accompagnés d'un acte de procuration, spécifique à la présente opération, dûment signé et légalisé.
- Un nombre d'ordres d'achat équivalent au nombre d'enfants mineurs à charge. Ces ordres doivent être accompagnés d'un extrait de naissance.

Tout acquéreur ne peut émettre qu'un seul ordre d'achat, toutes catégories confondues, déposé auprès d'un seul intermédiaire en Bourse.

En cas de dépôt de plusieurs ordres auprès de différents intermédiaires, seul le premier, par le temps, sera accepté par la commission de dépouillement.

En cas d'ordres multiples reproduits chez un même intermédiaire, seul l'ordre d'achat portant sur le plus petit nombre d'actions demandées sera retenu.

Tout intermédiaire chargé du placement des titres est tenu au respect des dispositions énoncées dans le présent chapitre, notamment en matière de limitation des mandats et de couverture en fonds des ordres d'achat émanant de leurs clients.

L'ensemble des documents cités ci-dessus, devra être conservé pour être éventuellement présenté à des fins de contrôle.

### **Placement Privé**

Au cours de la période de l'Offre au public, **100.000** actions « Tunisie Valeurs » représentant **5,00%** du capital de la société feront l'objet d'un Placement Privé réalisé par Tunisie Valeurs, intermédiaire en Bourse.

Les actions seront offertes à des investisseurs désirant acquérir pour un montant minimum de **250 000 DT**. Ce Placement Privé sera réalisé aux mêmes conditions de prix que l'OPF.

**Les donneurs d'ordres dans le cadre du Placement Privé n'auront pas le droit de donner des ordres dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme et inversement.**

Les donneurs d'ordre dans le cadre de ce placement s'engagent à ne céder aucun titre en Bourse pendant les 6 mois qui suivent la date de la première cotation en Bourse, puis à l'issue de cette période et pendant les 6 mois suivants, 50% des titres seront libres à la vente.

Néanmoins, il est possible de céder les titres sur le marché de Blocs dans les conditions suivantes :

- Quel que soit le porteur des titres,
- Après information préalable du CMF,
- Et en respectant la réglementation en vigueur régissant les blocs de titres.

En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter les conditions de blocage, ci-dessus fixées, préalablement au vendeur et ce, pour la période restante.

**Transmission des demandes et centralisation :**

### **Offre à Prix Ferme :**

Les intermédiaires en Bourse établissent, par catégorie, les états des ordres d'achat reçus de leurs clients dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme.

Les intermédiaires en Bourse transmettront à la BVMT les états des ordres d'achat selon les modalités prévus par l'avis de la Bourse qui sera publié à cet effet sur son bulletin officiel.

Ces états doivent être signés par la personne habilitée et comporter le cachet de la société d'intermédiation. En cas de discordance entre l'état figurant sur le support magnétique et l'état écrit, seul l'état écrit fait foi.

### **Placement Privé :**

A l'issue de l'opération de Placement, Tunisie Valeurs, intermédiaire en Bourse, communique un état récapitulatif détaillé sur le résultat du Placement Privé au CMF et à la BVMT.

Cet état doit être signé par la personne habilitée de la société Tunisie Valeurs, intermédiaire en Bourse, et comporter son cachet.

### **Placement auprès du personnel non actionnaire :**

Les 20.000 actions offertes aux salariés de « Tunisie Valeurs » seront placées exclusivement par l'intermédiaire en Bourse Tunisie Valeurs. Un état comportant la liste exhaustive des acquéreurs des 20.000 actions sera transmis à la BVMT le jour de l'ouverture des plis.

## **Ouverture des plis et dépouillement :**

### **Offre à Prix Ferme :**

Les états relatifs aux ordres d'achat donnés dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme seront communiqués sous plis fermés par le bureau d'ordre central de la Bourse à la commission de dépouillement composée de représentants de la BVMT, AFC, intermédiaire en Bourse introducteur et en présence du commissaire du gouvernement auprès de la BVMT, des représentants du CMF et de l'Association des Intermédiaires en Bourse (AIB). La Bourse procédera au dépouillement des états, affectera les quotas et établira un procès-verbal à cet effet à soumettre à la commission.

### **Placement Privé :**

L'état récapitulatif relatif aux ordres d'achat donnés dans le cadre du Placement Privé sera communiqué sous plis fermé par le bureau d'ordre central de la Bourse à la commission de dépouillement. La Bourse procédera à la vérification de l'état (notamment l'absence d'ordre d'achat dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme) et établira un procès-verbal à cet effet à soumettre à la commission.

## **7- Déclaration des résultats :**

Dès la réalisation de l'opération de dépouillement des ordres d'achat donnés dans le cadre de l'OPF et la vérification de l'état relatif aux ordres d'achat dans le cadre du Placement Privé, le résultat de l'offre fera l'objet d'un avis qui sera publié sur les bulletins officiels de la BVMT et du CMF précisant la suite donnée à l'offre et, en cas de suite positive (diffusion d'au moins 30% du capital), l'avis précisera par intermédiaire en Bourse, le nombre d'actions attribuées, les demandes retenues et la réduction éventuelle dont les ordres d'achat seront frappés.

## **8- Règlement des espèces et livraison des titres :**

Au cas où l'offre connaîtrait une suite favorable (diffusion d'au moins 30% du capital), la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis communiquera, le lendemain de la publication de l'avis de résultat, à chaque intermédiaire, l'état détaillé de ses ordres d'achat retenus et la quantité attribuée à chacun d'eux.

Chaque intermédiaire est tenu d'envoyer à Tunisie Clearing les ordres de ségrégation des quantités acquises retenues par catégorie d'avoirs et ce, conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de Tunisie Clearing. Le règlement des espèces et la livraison des titres seront effectués trois (3) jours ouvrables après la date de résultat de l'Offre, via la compensation de Tunisie Clearing.

En date du 16/07/2018, Tunisie Clearing a attribué aux actions de la société TUNISIE VALEURS le code ISIN : TN0007790017.

Le registre des actionnaires sera tenu par Tunisie Clearing.

## **9- Cotation des titres**

La date de démarrage de la cotation des titres sur le marché principal de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis fera l'objet d'un avis qui sera publié au bulletin officiel de la BVMT.

## **10- Avantage fiscal**

Selon les dispositions de la loi n°99-92 du 17 août 1999 relative à la relance du marché financier et les textes subséquents, les entreprises qui s'introduisent en bourse et qui ouvrent au public au minimum 30% de leur capital social, bénéficient de la réduction du taux

de l'impôt sur les sociétés de 30% à 20% et ce, pendant les cinq ans qui suivent l'introduction en bourse.

Selon les dispositions de la loi de finances 2017 : le taux de l'IS de faveur de 20% est réduit à 15% pour les sociétés soumises à l'IS au taux de 25%, qui procèdent à l'admission de leurs actions ordinaires à la cote de la bourse à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2017 et avant le 31 décembre 2019.

### **11- Contrat de liquidité**

Un contrat de liquidité pour une durée d'une année à partir de la date d'introduction en Bourse des actions de la société « Tunisie Valeurs » a été établi entre l'intermédiaire en Bourse AFC et les trois actionnaires de référence suivants de la société « Tunisie Valeurs », à savoir : la société INTEGRA PARTNERS, M. Slaheddine CAID ESSEBSI et M. Abderrazak BEN AMMAR, portant sur un montant de 500.000 DT et 56.708 actions.

Un prospectus d'Offre à Prix Ferme et d'admission au marché principal de la cote de la Bourse visé par le Conseil du Marché Financier sous le N°18-1003 du 09 Août 2018, sera mis à la disposition du public, sans frais, auprès de la société « Tunisie Valeurs », de l'Arab Financial Consultants –AFC– intermédiaire en Bourse chargé de l'opération et sur le site Internet du CMF : [www.cmf.tn](http://www.cmf.tn)

<b>COMMUNIQUE</b>
-------------------

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par l'insertion de la « société ALMAJED SANTE », l'ouverture au public des fonds « FCP HELION SEPTIM », « FCPR ESSOR FUND », « FCPR BYRSA FUND » et du fonds d'amorçage « ANAVA SEED FUND », le déclassement des fonds « FCP UNIVERS AMBITION PLUS » et « FCP UNIVERS AMBITION CEA » et la liquidation du fonds « FCPR Valeurs Développement », la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES  
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE \***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE**

**I-1 Marché Principal**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9 , Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
5. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
6. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
7. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
8. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank" (ex Banque du Sud)	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
9. Banque de l'Habitat "BH"	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
10.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
11. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	5 bis, rue Mohamed Badra -1002 TUNIS-	71 783 600
12. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
13. Banque Nationale Agricole "BNA"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 831 200
14.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolles Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
15.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
16. City Cars	51, Rue Ali Darghouth -1001 Tunis-	71 333 111
17. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
18. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
19. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac - 1053 Tunis-	71 964 969
20. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	36 409 221
21.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
22.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
23.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
24. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
25.Hannibal Lease S.A	Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki 1053 -Les Berges du Lac-	71 139 400
26. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
27. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
28.Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
29. Modern Leasing	Immeuble Assurance Salim lot AFH BC5 centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	71 893 963
30. One Tech Holding	16 Rue des Entrepreneurs – Zone Industrielle la Charguia 2 – 2035 Ariana.	70 102 400



31. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
32.Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
33.Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
34. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
35. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
36. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
37.Société d'Assurances "SALIM"	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
38. Sté de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
39. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	4, bis rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
40. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
41. .Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Té Boulba-	73 604 149
42. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
43. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	Boulevard de la Terre, Centre urbain nord -1080 Tunis-	71 189 200
44. Société Immobilière et de Participations "SIMPAR"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
45. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 <sup>ème</sup> étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
46. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
47. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
48. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
49. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
50. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
51. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
52. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
53. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
54. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhi'af, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
55. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 -1080 TUNIS-	71 713 100
56. Société Tunisienne d'Equipeement "STEQ"	8, rue 8601, Z.I la Charguia I BP N° 746 -1080 Tunis-	71 115 500
57. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
58. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
59. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
60.Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
61. Tunisie Leasing et Factoring	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
62. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
63. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
64. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
65. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
66. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de Kalaa Kébira -4060 Sousse-	73 342 669
67. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
68. Wifack International Bank SA- WIB Bank-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

**I-2 Marché Alternatif**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 <sup>ème</sup> étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
3.CEREALIS S.A	Immeuble Amir El Bouhaira, Appt.N°1, rue du Lac Turkana, Les Berges du Lac -1053 Tunis -	71 961 996
4.HexaByte	Avenue Habib Bourguiba immeuble CTAMA -9000 Béja-	78 456 666
5.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
6.Maghreb International Publicité « MIP »	Rue de l'énergie solaire, impasse N°5 -2035 ZI Charguia I Tunis	71 112 300
7. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
8. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 Markez Sahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
9.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I -Tunis-	70 730 250
10.Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
11.Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
12.Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
13.Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhaouane -5199 Mahdia –	73 680 435

**II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1. Al Baraka Bank Tunisia ( EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
2.Alubaf International Bank –AIB -	Avenue de la Bourse, les Berges du Lac- 1053 Tunis-	70 015 600
3. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
4. Amen Project SICAF	Immeuble Amen Bank, Avenue Mohamed V-1002 Tunis-	71 833 346
5. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
6. Arab International Lease "AIL"	11, rue Hédi Nouria, 8ème étage -1001 TUNIS-	71 349 100
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac- Lac II	30 300 100
8. Assurances Maghrébia Vie	24, rue du royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
9. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
10.Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
11.Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
12. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
13. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
14. Banque Tuniso-Koweïtienne	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
15. Banque Tuniso-Lybieenne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
16. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
17. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
18 . Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
19. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916

20 . Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400
21. Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Anney, les Berges du lac	71 141 420
22. Cie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
24. Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
25. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
26. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
27. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
28. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
29. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
30. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
31. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
32. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
33. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
34. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Hourmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
35. Pharmalys Tunisie	Z.I Kondar 4020,BP 10 Sousse	73 389 755
36. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
37. Safety Distribution	Résidence El Fel, Rue Hédi Nouira Aiana	71 810 750
38. Société ALMAJED SANTE	Avenue Habib Bourguiba - 9100 Sidi Bouzid -	
39. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
40. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 <sup>ème</sup> étage Sidi Daoud La Marsa	
41. Société Africaine Distribution Autocar -ADA-	Route El Fejja km2 El Mornaguia -1153 Manouba-	71 550 711
42. Société Carthage Médical - Centre International Carthage Médical-	Zone Touristique, Jinen El Ouest Dkhila -5000 Monastir-	73 524 000
43. Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
44. Société d'Assurances et de Réassurances "MAGHREBIA"	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
45. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 831 522
46. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO Campany »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 447 677
47. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
48. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Suffeitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
49. Société de Développement & d'Exploitation de la Zone Franche de Zarzis	Port de Zarzis -B.P 40 -4137 ZARZIS-	75 682 856
50. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
51. Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest "SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri -Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
52. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
53. Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
54. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
55. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 <sup>er</sup> étage app n°13-3013 Sfax-.	74 624 424
56. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
57. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila -Sfax El Jadida-	74 401 510

58.Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
59.Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	73 221 910
60.Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
61. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
62.Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
63. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
64. Société Ghouila de Promotion Immobilière	Cité Essaâda App N°12 bloc A, El Menzah VII	
65.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
66.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
67.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
68.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
69.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
70.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
71.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
72.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
73.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
74.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
75. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
76.Société Plasticum Tunisie	Z.I Innopark 8 & 9 El Agba -2087 Tunis-	71 646 360
77.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
78.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
79.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
80.Société STEG International Services	Résidence du Parc, les Jardins de Carthage, 2046 Les Berges du Lac. Tunis	70 247 800
81.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
82.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
83.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
84.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	71 962 777
85.Société Tunisienne d'Assurance Takaful -El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
86.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
87.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalie A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
88.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
89.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
90.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
91. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
92.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
93.Société UNION DE FACTORING	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 234 000
94.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400

95. Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100
96. Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 243 000
97. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
98. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Siences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	36 005 000
99. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 <sup>er</sup> étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
100. Zitouna Takaful	Rue du Travail, immeuble Tej El Molk, Bloc B, 1 <sup>er</sup> étage, ZI Khair-Eddine –Le Kram-	71 971 370

### III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

#### LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AIRLINES FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord- 1082 Tunis Mahrajène
2	AL AMANAH PRUDENCE FCP	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
3	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-(2)	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
4	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
5	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
6	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
7	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
8	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
9	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
10	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV (1)	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
11	ATTIJARI VALEURS SICAV (1)	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
12	BNAC CONFIANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
13	BNAC PROGRÈS FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
14	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCE -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
15	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
16	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
17	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-(2)	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
18	FCP AL HIKMA	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
19	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-(2)	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
20	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
21	FCP AMEN SELECTION	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
22	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis

23	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
24	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
25	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
26	FCP BH CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
27	FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
28	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
29	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	ACTIONS	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
30	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
31	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
32	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
33	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
34	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
35	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
36	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
37	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
38	FCP HÉLION SEPTIM	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
39	FCP INDICE MAXULA	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
40	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
41	FCP IRADETT 100	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
42	FCP IRADETT 20	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
43	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
44	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
45	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-(2)	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
46	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
47	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
48	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
49	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
50	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
51	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
52	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

53	FCP MAXULA STABILITY	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
54	FCP MOUASSASSETT	MIXTE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
55	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
56	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
57	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
58	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
59	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
60	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
61	FCP SECURITE	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
62	FCP SMART CROISSANCE	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
63	FCP SMART EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
64	FCP SMART EQUITY 2	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
65	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
66	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
67	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
68	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
69	FCP VALEURS QUIETUDE 2018	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
70	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac- 1053 Tunis
71	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-(2)	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
72	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
73	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness (Angle de la rue du Lac Windermere) - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
74	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
75	LA GENERALE OBLIG-SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	16, Avenue Jean Jaurès –1001 Tunis
76	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
77	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
78	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
79	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
80	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
81	MAC HORIZON 2022 FCP	MIXTE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

82	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar-1002 Tunis Belvédère
83	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
84	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
85	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
86	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
87	MILLENIU OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
88	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
89	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
90	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
91	SICAV AMEN	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
92	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
93	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
94	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
95	SICAV BH PLACEMENT	MIXTE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
96	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
97	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
98	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
99	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
100	SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
101	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
102	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
103	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
104	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
105	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
106	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
107	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCE -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
108	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
109	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar-1002 Tunis Belvédère
110	TUNISIAN EQUITY FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis



111	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
112	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
113	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
114	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GEREE	5 bis, rue Mohamed Badra 1002 Tunis
115	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
116	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
117	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
118	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
119	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
120	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
121	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
122	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	10 bis, Avenue Mohamed V- Immeuble BTK-1001 Tunis

(1) SICAV en liquidation anticipée

(2) initialement dénommée LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION

## LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis

## LISTE DES FONDS D'AMORCAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	Fonds IKDAM I	IKDAM GESTION	Centre urbain nord Immeuble ICC Tour El Makateb 2ème étage – bureau n° 6 T
2	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	CAPITALease Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	Startup Factory Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
5	Social Business	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	CAPITALease Seed Fund 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
7	ANAVA SEED FUND	Flat6Labs Tunisia	15, Avenue de Carthage, Tunis

## LISTE DES FCPR

		Gestionnaire	Adresse
1	ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène

2	FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
17	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
18	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
19	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
21	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
22	FCPR SWING	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
23	FCPR Tunisian Development Fund II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
24	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
25	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis

26	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
27	FCPR IntilaQ For Growth	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR IntilaQ For Excellence	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
29	NETINVEST POTENTIEL	NETINVEST	51, rue Elakhtal, El Menzah 4, 1004 - Tunis
30	FCPR Fonds CDC Croissance 1	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
31	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
32	FCPR Tunisian Development Fund III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
33	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
34	ITQAN INVESTMENT FUND	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT A.T.I.D Co	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
35	FCPR AZIMUTS	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
36	TUNISIA AQUACULTURE FUND	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
37	FCPR MAXULA JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
38	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL II	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
39	FCPR BYRSA FUND	DIDO CAPITAL PARTNERS	2ème étage, Immeuble Access Building, rue des Iles Canaries, Les Berges du Lac II, 1053-Tunis
40	FCPR ESSOR FUND	STB Manager	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, 1004-EI Menzah IV

\* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

## AVIS DES SOCIETES

### ETATS FINANCIERS DEFINITIFS

**Société de Développement et d'Investissement du Nord Ouest  
-SODINO SICAR-**

Siège social Av Taieb M'hiri –Batiment Société des Foires de Siliana -6100 SILIANA-

La Société de Développement et d'Investissement du Nord Ouest -SODINO SICAR-, publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2017 tels qu'ils ont été soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2017. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes : Mr Salah MEZIOU.

<b>SODINO SICAR S.A.</b>			
<b>BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2017</b>			
<b>(Montants exprimés en Dinars)</b>			
	<b>NOTES</b>	<b>AU 31-12-17</b>	<b>AU 31-12-16</b>
<b>ACTIFS</b>			
<b>ACTIFS IMMOBILISES</b>			
Immobilisations incorporelles	<b>A1</b>	8 631	8 631
Amortissements des immobilisations incorporelles		-8 631	-7 650
		<b>0</b>	<b>981</b>
Immobilisations corporelles	<b>A2</b>	806 954	724 831
Amortissements des immobilisations corporelles		-453 905	-427 819
		<b>353 049</b>	<b>297 012</b>
Immobilisations financières	<b>A3</b>	34 470 891	32 849 891
Provisions		-11 499 282	-10 264 349
		<b>22 971 609</b>	<b>22 585 542</b>
<b>TOTAL DES ACTIFS IMMOBILISES</b>		<b>23 324 658</b>	<b>22 883 536</b>
Autres actifs courants	<b>A4</b>	4 188 240	3 623 706
Provisions		-2 304 801	-2 304 801
		<b>1 883 439</b>	<b>1 318 904</b>
Placements et autres actifs financiers	<b>A5</b>	18 436 426	19 845 152
Provisions		-2 981 070	-2 958 556
		<b>15 455 356</b>	<b>16 886 597</b>
Liquidités et équivalents de liquidités	<b>A6</b>	2 135 672	678 432
<b>TOTAL DES ACTIFS COURANTS</b>		<b>19 474 467</b>	<b>18 883 933</b>
<b>TOTAL DES ACTIFS</b>		<b>42 799 125</b>	<b>41 767 469</b>

*Les Notes de A1 à F2 font partie intégrante des états financiers.*

<b>SODINO SICAR S.A.</b>			
<b>BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2017</b>			
<b>(Montants exprimés en Dinars)</b>			
	<b>NOTES</b>	<b>AU 31-12-17</b>	<b>AU 31-12-16</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>			
	<b>B1</b>		
Capital social	<b>B.1.1</b>	38 051 690	38 051 690
Réserves	<b>B.1.2</b>	760 207	744 240
Résultats reportes		-15 708 607	-12 975 146
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT RESULTAT</b>		<b>23 103 290</b>	<b>25 820 785</b>
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>		<b>-1 833 816</b>	<b>-2 733 462</b>
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT AFFECTATION</b>		<b>21 269 474</b>	<b>23 087 323</b>
<b>PASSIFS</b>			
<b>PASSIFS NON COURANTS</b>			
	<b>B2</b>		
Provisions pour risques et charges		320 000	320 000
Financement 21-21		555 724	555 724
Financement FOPRODI		12 750 770	12 903 870
Financement RITI		45 885	45 885
Financement IRADA		1 147 000	1 147 000
Fonds SODINO CDC		1 345 000	420 000
Fonds de restructuration des PME		1 960 000	916 650
Avances sur cession d'actions		977 430	789 342
<b>TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS</b>		<b>19 101 809</b>	<b>17 098 471</b>
<b>PASSIFS COURANTS</b>			
	<b>B3</b>		
Fournisseurs et comptes rattachés		122 845	84 231
Autres passifs courants	<b>B3</b>	1 449 843	839 831
Concours bancaires et autres passifs financiers	<b>B4</b>	855 154	657 613
<b>TOTAL DES PASSIFS COURANTS</b>		<b>2 427 842</b>	<b>1 581 675</b>
<b>TOTAL DES PASSIFS</b>		<b>21 529 651</b>	<b>18 680 146</b>
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES &amp; PASSIFS</b>		<b>42 799 125</b>	<b>41 767 469</b>

*Les Notes de A1 à E2 font partie intégrante des états financiers.*

<b>SODINO SICAR S.A.</b>			
<b>ETAT DE RESULTAT ARRETE AU 31 DECEMBRE 2017</b>			
<b>(Montants exprimés en Dinars)</b>			
	<b>NOTES</b>	<b>AU 31-12-17</b>	<b>AU 31-12-16</b>
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>			
Revenus des participations	<b>C1</b>	194 945	177 984
Revenus des placements		325 471	456 545
Etudes et prestations de services		89 955	41 752
Autres produits d'exploitations		3 600	3 600
<b>TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION</b>		<b>613 971</b>	<b>679 882</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>			
Charges sur opérations financières	<b>C2</b>	-970	-9 239
Achats non stockés de fournitures et de services	<b>C3</b>	-221 620	-262 188
Charges du personnel	<b>C4</b>	-863 421	-716 880
Dotations aux amortissements et aux provisions	<b>C5</b>	-1 303 422	-2 347 671
Autres charges d'exploitations	<b>C6</b>	-57 181	-70 857
<b>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION</b>		<b>-2 446 615</b>	<b>-3 406 834</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>-1 832 644</b>	<b>-2 726 952</b>
Autres gains ordinaires		6	15
Autres pertes ordinaires		0	0
<b>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT</b>		<b>-1 832 638</b>	<b>-2 726 937</b>
Impôts sur les sociétés		-1 178	-1 524
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>		<b>-1 833 816</b>	<b>-2 728 462</b>
Eléments extraordinaires		0	-5 000
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>		<b>-1 833 816</b>	<b>-2 733 462</b>

*Les Notes de A1 à E2 font partie intégrante des états financiers.*

<b>SODINO SICAR S.A.</b>			
<b>ETAT DE RESULTAT ARRETE AU 31 DECEMBRE 2017</b>			
<b>(Montants exprimés en Dinars)</b>			
	<b>NOTES</b>	<b>AU 31-12-17</b>	<b>AU 31-12-16</b>
<b><i>FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION</i></b>			
<b>Résultat net</b>	<b><i>B-1</i></b>	<b>-1 833 816</b>	<b>-2 733 462</b>
<b>Ajustements pour :</b>			
- Dotations aux amortissements et aux provisions	<b><i>C-5</i></b>	1 284 515	2 345 298
- Variation des autres actifs courants	<b><i>A-4</i></b>	-564 534	-549 541
- Variation des fournisseurs et autres dettes	<b><i>B-3</i></b>	648 626	478 159
- Reclassement Exigible BEI et FOPRODI (Principal)		83 803	28 783
- Reclassement Exigible IRADA		6 887	9 375
- Autres produits		0	-15
<b>Flux de trésorerie affectés à l'exploitation</b>		<b>-374 519</b>	<b>-421 403</b>
<b><i>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</i></b>			
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles & incorporelles	<b><i>A-2</i></b>	-82 123	-3 316
<b>Décaissements provenant de l'acquisition financières</b>			
c) Participations	<b><i>D-1</i></b>	-2 118 000	-275 000
d) Comptes courants associés	<b><i>A-5.1</i></b>	-712 000	-650 000
<b>Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières</b>			
e) Participations	<b><i>B-2.i</i></b>	497 000	642 240
f) Fonds CDC	<b><i>A-5.1</i></b>	105 000	0
g) Comptes courant associés	<b><i>A-5.1</i></b>	37 500	0
Variation des avances sur cession d'actions reçues	<b><i>B-2.i</i></b>	188 088	13 950
<b>Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissements</b>		<b>-2 084 535</b>	<b>-272 126</b>
<b><i>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT</i></b>			
Réserves pour fonds social		15 967	11 724
Variation des placements courants	<b><i>D-2</i></b>	1 978 226	-617 508
Encaissements sur financement F CDC	<b><i>D-3</i></b>	1 030 000	420 000
Encaissements sur financement FR	<b><i>B2</i></b>	1 043 350	916 650
Décaissements sur financement FOPRODI ET BEI	<b><i>B2</i></b>	-151 330	
<b>Flux de trésorerie provenant des activités de financement</b>		<b>3 916 213</b>	<b>730 866</b>
<b>Variation de trésorerie</b>	<b><i>A6</i></b>	<b>1 457 159</b>	<b>37 336</b>
Trésorerie début de l'exercice	<b><i>A6</i></b>	678 432	641 096
Trésorerie Fin de l'exercice	<b><i>A6</i></b>	2 135 591	678 432

*Les Notes de A1 à E2 font partie intégrante des états financiers.*



## NOTES AUX ETATS FINANCIERS

### I. PRESENTATION DE LA SOCIETE :

La **Société de développement et d'investissement du Nord-Ouest** a été créée sous la forme d'une société anonyme suivant acte sous seing privé en date du 04 Mai 1996 enregistré à Tunis en date du 27 Mai 1996, avec un capital initial de **4.000.000 Dinars** divisé en 400.000 actions de valeur nominale de 10 Dinars chacune.

Quatre augmentations ont été réalisées depuis la constitution de la société pour porter le capital à 48 000 000 dinars réparti sur 4 800 000 actions de 10 dinars chacune.

Toutes les actions ont été souscrites en numéraire.

En 2016 le capital a été réduit de 9 948 310 DT et a été limité au montant libéré soit 38 051 690 Dinars.

La société a pour objet, conformément à l'article 3 de ses statuts :

- La participation, pour son propre compte ou pour le compte de tiers et en vue de sa rétrocession, au renforcement des fonds propres des entreprises et notamment des entreprises promues par les nouveaux promoteurs tels que définis par le code d'incitation aux investissements ; des entreprises implantées dans les zones de développement régional, telles que fixées par le dit code ; des entreprises objets d'opérations de mise à niveau ou rencontrant des difficultés économiques et bénéficiant de mesures de redressement conformément à la législation en vigueur ; et les entreprises qui réalisent des investissements permettant de promouvoir la technologie ou sa maîtrise ainsi que l'innovation dans tous les secteurs économiques ;
- La réalisation de toute opération ayant un rapport direct ou indirect avec son objet.

L'activité de la **SODINO** se limite à la région du Nord-Ouest c'est à dire aux gouvernorats de Béja, Jendouba, Le Kef et Siliana.

Par ailleurs, la **SODINO** est gérée par un conseil d'administration composé de 12 membres.

## **II. PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS :**

### **2.1- Composition des états financiers :**

Les états financiers de la SODINO arrêtés au 31 décembre 2017, sont établis en respect des caractéristiques qualitatives que doit revêtir l'information financière, à savoir :

- l'intelligibilité ;
- la pertinence ;
- la fiabilité ;
- et la comparabilité.

Ces caractéristiques sont considérées en tenant compte de deux contraintes : l'équilibre avantages - coûts et l'importance relative.

\* **Le Bilan** fournit l'information sur la situation financière de la SODINO et particulièrement sur les ressources économiques qu'elle contrôle ainsi que sur les obligations et les effets des transactions, événements et circonstances susceptibles de modifier les ressources et les obligations.

Les éléments inclus dans le bilan sont les actifs, les capitaux propres et les passifs.

La présentation des actifs et des passifs dans le corps du bilan fait ressortir la distinction entre éléments courants et éléments non courants.

\* **L'Etat de résultat** fournit les renseignements sur la performance de la SODINO. La méthode de présentation retenue des produits et charges est celle **autorisée** : selon leur nature.

Le choix de la présentation selon cette méthode tient compte des usages comptables en vigueur et des spécificités sectorielles et organisationnelles de la SODINO.

\* **L'Etat des flux de trésorerie** renseigne sur la manière avec laquelle la SODINO a obtenu et dépensé des liquidités à travers ses activités d'exploitation, de financement et d'investissement et à travers d'autres facteurs affectant sa liquidité et sa solvabilité.

Les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation sont présentés en utilisant la méthode indirecte (méthode autorisée) qui consiste à présenter ces flux en corrigeant le résultat net de l'exercice pour tenir compte des opérations n'ayant pas un caractère monétaire, de tout report ou régularisation d'encaissement ou de décaissement passés ou futurs et des éléments de produits ou de charges associés aux flux de trésorerie concernant les investissements ou le financement.

## **2.2- Respect des normes comptables Tunisiennes :**

Les états financiers de la **SODINO**, arrêtés au 31 décembre 2016, sont établis et présentés en respect des recommandations des normes comptables Tunisiennes en vigueur.

Aucune divergence n'existe entre les normes Tunisiennes et les principes comptables retenus par la **SODINO** pour l'élaboration de ses états financiers.

## **III. BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES :**

Pour l'élaboration de ses états financiers au 31 décembre 2017, la **SODINO** a retenu comme base d'évaluation le modèle comptable reposant sur le **coût historique**.

En plus de l'adoption de la convention du coût historique, les principes résultants des **conventions comptables** prévues par le cadre conceptuel sont utilisés pour la préparation et la présentation des états financiers.

Les principes comptables particuliers sont divulgués pour chaque poste significatif des éléments des états financiers dans les notes suivantes :

### **3.1- Immobilisations Incorporelles :**

Les éléments incorporels de la **SODINO** qui constituent des éléments d'actifs sont ceux ayant un potentiel de générer des avantages économiques futurs au bénéfice de la **SODINO**.

Ils sont pris en compte aux états financiers conformément à la norme comptable N°6 et comprennent les logiciels informatiques dissociés du matériel et acquis pour l'usage interne de la **SODINO**.

Le facteur qui est pris en considération pour estimer la durée d'utilisation de ces immobilisations incorporelles est essentiellement l'effet de l'obsolescence.

Compte tenu de ce facteur, les logiciels ont été amortis sur une durée de 3 ans.

### **3.2- Immobilisations Corporelles :**

Les immobilisations corporelles qui sont inscrites à l'actif du bilan au 31 décembre 2016 sont celles qui répondent aux critères de classement établis par la norme comptable N°5.

Elles sont initialement évaluées à leur **coût d'acquisition**, en cas d'acquisition à titre onéreux, et à leur **coût de production** quand elles sont produites par la **SODINO**. Les immobilisations acquises à titre gratuit sont évaluées à leur **valeur vénale**.

Sont inclus dans le coût d'acquisition, le prix d'achat, les droits et taxes supportés et non récupérables et les autres frais directs engagés pour mettre le bien à l'état et à l'endroit où il se trouve.

Les frais généraux ne sont admis à être inclus dans le coût d'acquisition d'une immobilisation corporelle que s'il est démontré que ces frais se rapportent directement à l'acquisition ou à la mise en état d'utilisation de ce bien

**Les dépenses postérieures** relatives à une immobilisation corporelle déjà prise en compte sont ajoutées à la valeur comptable du bien quand elles permettent :

- d'allonger la durée d'utilisation ou d'augmenter la capacité du bien ;
- d'obtenir une amélioration substantielle de la qualité de la production du bien ;
- d'obtenir une réduction substantielle des frais d'exploitation initialement prévus.

La méthode d'amortissement adopté est l'**amortissement constant** (linéaire) qui conduit à une charge constante sur la durée d'utilisation du bien. Les taux retenus sont les suivants :

- <i>Construction</i>	2%
- <i>Matériel Roulant</i>	20%
- <i>Agencements, aménagements et installations</i>	10 %
- <i>Equipements de bureau</i>	10%
- <i>Matériel de Bureau</i>	10 %
- <i>Matériel informatique</i>	33,33%

Les immobilisations dont la valeur d'acquisition ne dépasse pas 200 Dinars sont amorties intégralement.

### **3.3- Immobilisations financières :**

Les immobilisations financières de la **SODINO** comportent les participations, les participations à r troceder, les d p ts et cautionnements et les pr ts   plus d'un an.

Les participations sont des placements d tenus dans l'intention de les conserver durablement notamment pour exercer sur la soci t   mettrice un contr le exclusif, une influence notable ou un contr le conjoint ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue  ch ance ou pour prot ger ou promouvoir des relations commerciales.

Les participations en portage sont destin es    tre r troced es aux promoteurs apr s une p riode de d tention sup rieure   3 ans, d lai minimal pr vu pour les contrats de r trocession conclus,   l'avance avec les promoteurs

Les participations de la **SODINO** sont prises en compte et  valu es en respectant les dispositions de la norme comptable N 7. Ainsi, elles sont comptabilis es   leur c ut d'acquisition.

A la date d'inventaire, les titres de participation sont  valu s   leur valeur d'usage, laquelle est fonction de l'utilit  que la participation repr sente pour la **SODINO**.

Pour cette estimation, les  l ments suivants sont pris en consid ration : actif net, rentabilit  et perspectives de rentabilit , perspectives de r alisation, conjoncture  conomique, ainsi que les motifs d'appr ciation sur lesquels repose la transaction d'origine.

La comparaison entre le montant comptabilis    l'entr e dans le patrimoine et la valeur d'usage fait appara tre des plus ou moins-values.

Seules les moins-values affectent le r sultat de l'exercice et sont comptabilis es sous forme d'une provision pour d pr ciation. Aucune compensation n'est pratiqu e avec les plus-values des titres en hausse.

La **SODINO** a sign  avec l'Etat Tunisien plusieurs conventions de financement et de gestion des participations, notamment :

- le Fonds de D veloppement et de D centralisation Industrielle « FOPRODI » ;
- le Fonds de Promotion de l'Agriculture ;
- Le Fonds National de l'Emploi « 21-21 » ;
- le Fonds de l'Investissement dans la Technologie de l'Information « FITI » ;
- Le Fonds de Restructuration et de Soutien des PME
- Le Fonds CDC

Les participations de la **SODINO**, financées aussi bien sur fonds propres que sur lignes de crédits ou fonds spéciaux sont inscrits au nom de la **SODINO** et par conséquent, figurent à l'actif de ses états financiers.

La contrepartie des participations financées sur lignes de crédit ou fonds spéciaux est inscrite au passif des états financiers, parmi les passifs non courants.

Les provisions pour dépréciation des investissements financiers, constatées à la date du 31 décembre 2016, couvrent le risque de dépréciation des participations de la **SODINO** financées sur fonds propres.

Les participations sur les Fonds et les Lignes gérés par la **SODINO** pour le comptes d'autres organismes (FOPRODI, Fonds CDC, ..) ne font pas l'objet de provision.

#### **3.4- Changement de méthode de comptabilisation des intérêts sur comptes courants SOPINO :**

Antérieurement à l'exercice 2016, les intérêts sur compte courant SOPINO étaient comptabilisés en Produits de l'exercice au cours duquel ils sont courus. Ils faisaient ensuite l'objet de provision, vu l'incertitude qui pèse sur leur recouvrement.

A partir de l'exercice 2016, la **SODINO** ne comptabilise ni les produits correspondant à ces intérêts ni la provision pour couvrir le risque de non recouvrement. Ces intérêts sont portés dans le compte « Intérêts réservés » présenté parmi les Passifs Courants au niveau du Bilan.

#### **3.5- Evénements postérieurs à la date de clôture :**

Les événements survenant après la date de clôture de l'exercice (31 décembre) sont ceux, favorables ou défavorables, qui se produisent entre la date de clôture de l'exercice et la date de publication des états financiers. Ces événements sont pris en compte dans les états financiers de la **SODINO** en application des recommandations de la norme comptable N°14 comme suit :

- Pour les événements liés à des conditions existant à la date de clôture (qui constituent un élément complémentaire d'appréciation de la valeur de l'actif ou du passif à la date de clôture), les états financiers sont ajustés en vue de fournir une information complémentaire ou rectificative.
- Pour les événements non liés à des conditions existant à la date de clôture de l'exercice, il n'est pas procédé à la modification des comptes. Une mention est portée au niveau des notes aux états financiers.

**3.6- Engagements hors bilan :**

Conformément aux recommandations de la norme comptable N°14, les éventualités de survenance d'événements futurs de nature à affecter la fiabilité et la pertinence des états financiers sont traduites dans ces états par des provisions ou par la production d'informations complémentaires aux notes aux états financiers.

Les éventualités résultent d'un droit ou d'une obligation contractuelle, dont les effets sur la valeur ou la composition de l'actif de la **SODINO** sont subordonnés à la réalisation de conditions ou d'opérations ultérieures, sont considérés comme des engagements à porter au niveau des notes aux états financiers. Cette mention porte sur :

- la nature de l'éventualité ;
- les incertitudes qui affectent l'issue, et
- l'estimation de leur incidence financière

**3.7- Les comptes de charges et de produits :**

Les revenus de la **SODINO** sont constitués :

- des produits des participations ;
- des produits des placements
- et des produits des études et commissions.

Les produits des participations de la **SODINO** (plus-value de cession) sont constatés à l'encaissement.

**IV/ PARTIES LIEES DE LA SOCIETE SODINO SICAR :**

- La **SODINO** détient 49,998% du capital social de la société **SOPINO**, ce dernier est sous son contrôle exclusif.
- LA **SODINO** loue à la **SOPINO** un local à usage de siège social pour un montant de 3 600 dinars l'an.
- La **SODINO** a fourni à la **SOPINO** deux crédits inscrits en compte courant d'une valeur de 10 000 000 dinars. Ces crédits ont rapporté la somme de 424 750 dinars sous forme d'intérêt.
- Les intérêts de ces crédits au titre de l'exercice 2016, s'élevant à 424 750 DT sont constatés, contrairement aux exercices antérieurs, au poste « Intérêts réservés » au passif du bilan, vu les incertitudes liées à leur recouvrement.

<b>NOTES A L'ACTIF</b>
------------------------

**Note A.1. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES :**

Les immobilisations incorporelles de la **SODINO** totalisent au 31 Décembre 2017 une valeur brute de **8 631** Dinars.

DESIGNATION	<i>En Dinar Tunisien</i>		VARIATION
	MONTANTS		
	31/12/2017	31/12/2016	
- Logiciel informatique	1 010	1 010	0
- Système domaine SODINO	835	835	0
- Logiciel déclaration	885	885	0
- Logiciel comptable	5 901	5 901	0
<b>TOTAUX</b>	<b>8 631</b>	<b>8 631</b>	<b>0</b>

Les amortissements cumulés des immobilisations incorporelles totalisant au 31/12/2017 un solde de **8 631** Dinars sont détaillés, par poste, dans le tableau suivant :

DESIGNATION	<i>En Dinar Tunisien</i>		VARIATION
	MONTANTS		
	31/12/2017	31/12/2016	
- Logiciel Informatique	1 010	1 010	0
- Système	835	835	0
- Logiciel déclaration	885	615	270
- Logiciel Comptable	5 901	5 189	711
<b>TOTAUX</b>	<b>8 631</b>	<b>7 650</b>	<b>981</b>



**Note A.2- IMMOBILISATIONS CORPORELLES :**

Les immobilisations corporelles ont enregistré une augmentation de **82 123 Dinars** et se détaillent comme suit :

*En Dinar Tunisien*

DESIGNATION	MONTANTS		VARIATION
	31/12/2017	31/12/2016	
- Constructions	318 008	318 008	0
- Matériel de transport	292 015	212 615	79 400
- Agencements et aménagements	34 357	34 357	0
- Installations générales	18 453	18 453	0
- Mobilier de bureaux	49 274	49 274	0
- Matériel de bureaux	22 861	20 138	2 723
- Matériel Informatique	68 126	68 126	0
- Equipements de bureaux	3 859	3 859	0
<b>TOTAUX</b>	<b>806 954</b>	<b>724 831</b>	<b>82 123</b>

Les amortissements cumulés des immobilisations corporelles totalisant au 31/12/2017 un solde de **453 905 Dinars** sont détaillés, par poste, dans le tableau suivant :

*En Dinar Tunisien*

DESIGNATION	MONTANTS		VARIATION
	31/12/2017	31/12/2016	
- Constructions	75 788	69 428	6 360
- Matériel de transport	204 474	191 683	12 791
- Agencements et aménagements	27 017	25 530	1 487
- Installations générales	13 374	12 583	791
- Mobilier de bureaux	43 919	42 729	1 190
- Matériel de bureaux	15 773	14 412	1 361
- Matériel Informatique	69 701	67 595	2 106
- Equipements de bureaux	3 859	3 859	0
<b>TOTAUX</b>	<b>453 905</b>	<b>427 819</b>	<b>26 086</b>

**Note A.3-. IMMOBILISATIONS FINANCIERES :**

Sous cette rubrique figurent les participations, les participations à r troceder, y compris celles effectu es sur les fonds mis   la disposition de la SODINO, les pr ts accord es sur fonds 21-21 et les d p ts et cautionnement pour une **valeur brute** totale de **32 849 891 Dinars**

La variation des soldes des immobilisations financi res entre 2017et 2016 se d taille comme suit :

DESIGNATION	En Dinar Tunisien		VARIATION
	MONTANTS		
	31/12/2017	31/12/2016	
- <i>Participations</i>	<b>3 416 500</b>	<b>3 416 500</b>	0
o IKDAM gestion	149 900	149 900	0
o IKDAM Fonds d'amor�age	250 000	250 000	0
o SODET	1 700	1 700	0
o SOPINO	2 499 900	2 499 900	0
o SRAOJETEN	25 000	25 000	0
o POLE TECHNOLOGIQUE	490 000	490 000	0
- <i>Participations � r�troceder</i> (A.3-1)	<b>32 124 745</b>	<b>29 813 745</b>	<b>2 311 000</b>
- <i>Pr�ts 21-21</i>	<b>556 218</b>	<b>556 218</b>	0
- <i>D�p�ts et cautionnements</i>	<b>928</b>	<b>928</b>	0
- <i>Versement restant � effectuer/participations</i>	<b>-1 627 500</b>	<b>-937 500</b>	<b>-690 000</b>
<b>Valeur Brute</b>	<b>34 470 891</b>	<b>32 849 891</b>	<b>1 621 000</b>
<b>Provisions Nettes</b> (A.3-2)	<b>-11 499 282</b>	<b>-10 264 349</b>	<b>-1 234 933</b>
<b>Valeur Nettes</b>	<b>22 971 609</b>	<b>22 585 542</b>	<b>386 067</b>

**A.3-1. PARTICIPATIONS A RETROCEDER :**

La variation des participations   r troceder s' levant   2 311 000 DT, se d taille comme suit :

D�signation		En Dinar Tunisien		VARIATION
		MONTANTS		
		31/12/2017	31/12/2016	
PARTICIPATION SUR FONDS PROPRES	A.3-1-1	14 913 080	15 256 980	-343 900
PARTICIPATION SUR FONDS FOPRODI	A 3-1-2	13 035 780	13 188 880	-153 100
PARTICIPATION SUR FONDS GERE CIGMA		45 885	45 885	0
PARTICIPATION SUR FONDS GERE IRADA		1 147 000	1 147 000	0
PARTICIPATION SUR FONDS SOUTIEN PME	A 3-1-3	1 563 000	175 000	1 388 000
PARTICIPATION SUR FONDS CDC	A 3-1-4	1 420 000	0	1 420 000
<b>TOTAUX</b>		<b>32 124 745</b>	<b>29 813 745</b>	<b>2 311 000</b>

Le d tail des participations   r troceder est pr sent  en Annexe 1.

**A.3-1-1. PARTICIPATIONS SUR FONDS PROPRES A RETROCEDER :**

La variation des participations à r troceder, souscrites sur les fonds propres de la SODINO, et s' levant   -343 000 DT, correspondant exclusivement   des r trocessions, s'analyse comme suit :

D�signation	<i>En Dinar Tunisien</i>		VARIATION
	MONTANTS		
	31/12/2017	31/12/2016	
PARTICIPATION LINGETTE BEBE	26 400	85 000	-58 600
PART SAB	37 500	37 500	0
PART BOLERIO	200 000	0	200 000
PART ACT PHARMA	80 000	0	80 000
<b>TOTAUX</b>	<b>343 900</b>	<b>975 585</b>	<b>-631 685</b>

Les r trocessions et les plus-values correspondantes sont analys es en Annexe 2.

**A.3-1-2. PARTICIPATIONS SUR FONDS FOPRODI :**

Les r trocessions des participations souscrites sur le FOPRODI survenues au cours de l'exercice 2017, s' l vent   153 100 DT contre 272 200 DT en 2016. Ces r trocessions se d taillent comme suit :

D�signation	<i>En Dinar Tunisien</i>	
	MONTANTS	
	31/12/2017	31/12/2016
PART FOPRODI LINGETTE BEBE	0	73 000
PART FOPRODI EXTRA BETON	0	199 200
PART FOPRODI SAB	67 500	0
PART FOPRODI ACT PHARMA	85 600	0
<b>TOTAUX</b>	<b>153 100</b>	<b>272 200</b>

Les plus-values dues au FOPRODI s' levant   56 923 DT sont d taill es en Annexe 2.

### **A.3-1-3. PARTICIPATIONS SUR FONDS DE SOUTIEN ET DE RESTRUCTURATION DES PME :**

La variation des participations à r troceder, souscrites sur le Fonds de soutien et de restructuration des PME, et s' levant   1 388 000 DT comprend exclusivement de nouvelles souscriptions et s'analyse comme suit :

D�signation	<i>En Dinar Tunisien</i>		VARIATION
	MONTANTS		
	31/12/2017	31/12/2016	
PART /FR SAV	175 000	175 000	0
PART STOTCA FR	200 000	0	200 000
PART FR WOOD PLAST	173 000	0	173 000
PART SKAN AGRO FR	150 000	0	150 000
PART FR NESMA INDUSTRIE	500 000	0	500 000
PART FR ECT	65 000	0	65 000
PART FR SEFRIM	300 000	0	300 000
<b>TOTAUX</b>	<b>1 563 000</b>	<b>175 000</b>	<b>1 388 000</b>

### **A.3-1-4. PARTICIPATIONS SUR FONDS DE LA CDC :**

La variation des participations   r troceder, souscrites sur le Fonds de soutien et de restructuration des PME, et s' levant   1420 000 DT comprend exclusivement des souscriptions et s'analyse comme suit :

D�signation	<i>En Dinar Tunisien</i>		VARIATION
	MONTANTS		
	31/12/2017	31/12/2016	
PART / FONDS CDC SOMIPEM	500 000	-	500 000
PART / FONDS CDC M PACK	920 000	-	920 000
<b>TOTAUX</b>	<b>1 420 000</b>	<b>-</b>	<b>1 420 000</b>

Les provisions sur les participations   r troceder aux promoteurs sont relatives aux participations financ es sur les fonds propres de la SODINO.

**A.3-2. PROVISIONS SUR PARTICIPATIONS :**

Les provisions sur les participations s'élèvent au 31 décembre 2017 à 11 499 282 DT contre 10 264 349 DT pour l'exercice 2016. Elles se détaillent comme suit :

*En Dinar Tunisien*

DESIGNATION	31/12/2017	31/12/2016	VARIATION
<b>PROVISIONS SUR PARTICIPATIONS</b>	<b>916 300</b>	<b>916 300</b>	<b>0</b>
PART IKDAM GESTION FONDS D'AMORCAGE	149 900	149 900	0
PART STE D PROM IMM INDUST DU NORD	250 000	250 000	0
PART STE DU COMPLEXE INDUS ET TECHN	450 000	450 000	0
PART STE DU COMPLEXE INDUS ET TECHN	53 900	53 900	0
PART STE PHOSPHATE STRAOUAAR SRAOUERTENE	12 500	12 500	0
<b>PROVISIONS SUR PARTICIPATIONS A RETROCEDER (Annexe I)</b>	<b>10 582 982</b>	<b>9 348 049</b>	<b>1 234 933</b>
<b>TOTAUX</b>	<b>11 499 282</b>	<b>10 264 349</b>	<b>1 234 933</b>

*La variation des provisions sur participations à rétrocéder s'analyse comme suit*

Désignations	Montants
Provisions antérieures	9 348 049
Dotations de l'exercice	1 333 917
Reprises	-98 984
<b>TOTAUX</b>	<b>10 582 982</b>

*Les reprises de l'exercice 2017 se détaille comme suit*

Projets promoteurs	31/12/2017
ACT PHARMA	8 500
SAB	30 484
BOLERIO	60 000
<b>TOTAUX</b>	<b>98 984</b>

**Note A.4- AUTRES ACTIFS COURANTS :**

Les autres actifs courants totalisent dinars se détaillent comme suit :

DESIGNATION	En Dinar Tunisien		VARIATION
	Montants		
	31/12/2017	31/12/2016	
- Prêt au personnel sur Fonds social	92 727	116 131	-23 403
- Personnel, avances et acomptes	16 551	24 851	-8 300
- Etat, impôt et taxes	556 149	482 834	73 315
- Débiteurs divers	73 038	46 544	26 494
- Charges constatées d'avance	5 578	5 150	428
- Produit à recevoir	3 444 197	2 948 196	496 001
<b>Valeur Brute</b>	<b>4 188 240</b>	<b>3 623 706</b>	<b>564 534</b>
- Provisions	-2 304 801	-2 304 801	0
<b>Valeur Nette</b>	<b>1 883 439</b>	<b>1 318 904</b>	<b>564 535</b>

Les provisions sur intérêts sur les avances en « compte courant actionnaire « SOPINO » s'élevant à 2 297 686 DT sont présentées, à partir de l'exercice 2016, en déduction du poste « Autres actifs courants ». Au cours des exercices antérieurs, ces provisions ont été déduites du poste « Placements et autres actifs financiers ».

**Note A.5- PLACEMENTS ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS :**

Cette rubrique présente au 31/12/2017 une valeur nette comptable de 13 157 670 Dinars contre 14 588 911 Dinars au 31/12/2016 Elle s'analyse comme suit :

DESIGNATION	En Dinar Tunisien		VARIATION
	Montants		
	31/12/2017	31/12/2016	
- Titres cotés en bourse	1 153 762	1 119 047	34 715
- Placements financiers	3 519 964	5 532 905	-2 012 941
- Compte courants d'actionnaires	13 762 700	13 193 200	569 500
<b>Valeur Brute</b>	<b>18 436 426</b>	<b>19 845 152</b>	<b>-1 408 726</b>
- Provision / Titres de placement	-512 882	-460 155	-52 727
- Provision / CCA	-2 468 188	-2 498 400	30 212
<b>Valeur Nette</b>	<b>15 455 356</b>	<b>16 886 597</b>	<b>-1 431 241</b>

**A.5.1 : Compte courants d'actionnaires :**

La variation des comptes courants des actionnaires s'élevant à 569 500 DT se détaille comme suit :

*En Dinar Tunisien*

DESIGNATIONS	MONTANTS		FINANCEMENT
<b><u>Nouveaux engagements</u></b>		<b><u>712 000</u></b>	
WOOD PLAST	397 000		FRS PME
SOMPIEM	300 000		Fonds CDC
IKDAM GESTION	15 000		Fonds propres
<b><u>Remboursements</u></b>		<b><u>-142 500</u></b>	
SAB	-37 500		Fonds propres
SOTULIN	-105 000		Fonds CDC
<b>Total</b>		<b>569 500</b>	

**Note A.6- LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES :**

Cette rubrique présente au 31 décembre 2017 un solde de **2 135 672 Dinars**, ventilée par poste comme suit :

*En Dinar Tunisien*

DESIGNATION	31/12/2017	31/12/2016	VARIATION
- FINACORP	0	446	-446
- BANQUES	1 563 873	512 932	1 050 941
- CHEQUES A L'ENCAISSEMENT	571 799	165 500	406 299
			0
<b>TOTAUX</b>	<b>2 135 672</b>	<b>678 432</b>	<b>1 457 240</b>

## NOTES AU PASSIF

### Note B.1- CAPITAUX PROPRES AVANT AFFECTATION :

#### B.1.1- Capital social :

Suite à la décision de l'AGE en date du 28/01/2016, Le capital de la SODINO est réduit d'un montant de 9 948 310 Dinars pour passer de 48 000 000 Dinars à 38 051 690 Dinars, il est réparti sur 3 805 169 actions de valeur nominale 10 dinars chacune qui se détaille comme suit :

<i>En Dinar Tunisien</i>				
Actionnaires	Nombre d'actions	Valeur nominale	Montant en Dinars	Pourcentage
BANQUE NATIONALE AGRICOLE	941 798	10	9 417 980	24,75%
BANQUE DE L'HABITAT	812 829	10	8 128 290	21,36%
SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE	422 038	10	4 220 380	11,09%
STUSID BANK	221 528	10	2 215 280	5,82%
BT	210 000	10	2 100 000	5,52%
BTS	208 381	10	2 083 810	5,48%
CNSS	162 078	10	1 620 780	4,26%
STAR	140 000	10	1 400 000	3,68%
BFPME	120 000	10	1 200 000	3,15%
STB INVEST	74 548	10	745 480	1,96%
BIAT	70 000	10	700 000	1,84%
ATTIJARI BANK	70 000	10	700 000	1,84%
ATB	70 000	10	700 000	1,84%
BTL	60 000	10	600 000	1,58%
OCT	46 307	10	463 070	1,22%
STB SICAR	32 726	10	327 260	0,86%
ASSURANCES MAGHREBIA	15 000	10	150 000	0,39%
AMEN BANK	10 000	10	100 000	0,26%
DIVERS AUTRES ACTIONNAIRES	117 936	10	1 179 360	3,10%
<b>TOTAL</b>	<b>3 805 169</b>	<b>10</b>	<b>38 051 690</b>	<b>100,00%</b>

#### B.1.2- Réserves :

Les réserves de la SODINO s'élèvent au 31/12/2017 à 760 207 DT et se détaillent comme suit :

<i>En Dinar Tunisien</i>			
DESIGNATION	31/12/2017	31/12/2016	VARIATION
- Réserve légale	49 089	49 089	0
- Réserves ordinaires	573 698	573 698	0
- Réserve pour Fonds social	137 420	121 453	15 967
<b>TOTAUX</b>	<b>760 207</b>	<b>744 240</b>	<b>15 967</b>



➤ Le tableau de variation des capitaux propres au 31-12-2017, se présente comme suit

<i>ELEMENTS</i>	<i>CAPITAL SOCIAL</i>	<i>RESERVES LEGALES</i>	<i>RESERVES ORDINAIRES</i>	<i>RESERVES POUR FONDS SOCIAL</i>	<i>RESULTAT DEFICITAIRE NON REPORTABLE</i>	<i>PERTE REPORTABLE</i>	<i>AMORTISSEMENTS DIFFERES</i>	<i>RESULTAT DE L'EXERCICE</i>	<i>TOTAUX</i>
<i>Ouverture</i>	38 051 690	49 089	573 698	121 453	-429 687	-12 041 372	-504 087	-2 733 462	23 087 323
<i>Affectation du Résultat</i>						-2 703 631	-29 831	2 733 462	0
<i>Affectation en Fonds social</i>	0	0	0	15 967	0				15 967
<i>Résultat de l'exercice</i>								-1 833 816	-1 833 816
<i>Clôture</i>	38 051 690	49 089	573 698	137 420	-429 687	-14 745 003	-533 918	-1 833 816	21 269 474

**Note B.2- PASSIFS NON COURANTS :**

Les passifs non courants de la SODINO s'élevaient au 31/12/2017 à **19 101 809 Dinars**, contre **17 098 471 dinars** au 31/12/2016, et se détaillent comme suit . *En Dinar Tunisien*

DESIGNATION	31/12/2017	31/12/2016	VARIATION
- Provision pour risque fiscal	320 000	320 000	0
- Financement 21-21	555 724	555 724	0
- Financement FOPRODI	12 750 770	12 903 870	-153 100
- Avances sur cession d'actions (i)	977 430	789 342	188 088
- Financement IRADA KEF	450 000	450 000	0
- Financement IRADA JENDOUBA	697 000	697 000	0
- Financement RITI	45 885	45 885	0
- Financement FONDS CDC	1 345 000	420 000	925 000
- Financement FONDS DE RESTRUCTURATION	1 960 000	916 650	1 043 350
<b>TOTAUX</b>	<b>19 101 809</b>	<b>17 098 471</b>	<b>2 003 338</b>

**i- Avances sur cession d'actions :**

La variation des avances sur rétrocession d'actions s'élevant à 188 088 DT se détaille comme suit :

	<i>En Dinar Tunisien</i>	
	MONTANTS	
<b>Solde des Avances au 31/12/2016</b>	<b>789 342</b>	
Avances reçues en 2017	1 101 938	
Total Avances		<b><u>1 891 279</u></b>
<b><u>Rétrocession Participations Réalisées</u></b>		<b><u>713 498</u></b>
<b><u>Principal</u></b>	<b><u>497 000</u></b>	
Actions SODINO	343 900	
Actions FOPRODI	153 100	
<b><u>Plus-values</u></b>	<b><u>216 498</u></b>	
Plus-value SODINO	159 576	
Plus-value SODINO	56 923	
<b><u>Remboursement sur CCA</u></b>		<b><u>200 351</u></b>
<b><u>Principal</u></b>	<b><u>142 500</u></b>	
CCA SAB	37 500	
CCA SOTULIN	105 000	
<b><u>Intérêts</u></b>	<b><u>57 851</u></b>	
CCA SAB	24 251	
CCA SOTULIN	33 600	
<b>Solde des Avances au 31/12/2017</b>		<b><u>977 430</u></b>
<b>Variation</b>		<b>188 088</b>

Le détail par projet, de la variation des avances sur cession d'actions, est présenté en **Annexe 2**.

**Note B.3- AUTRES PASSIFS COURANTS :**

Cette rubrique présente au 31 décembre 2017 un solde de **1 449 842 Dinars** contre **839 831 Dinars** à la clôture de l'exercice précédent. Elle se détaille comme suit :

<i>En Dinar Tunisien</i>			
DESIGNATION	31/12/2017	31/12/2016	VARIATION
- Personnel Charges à payer	180 609	119 099	61 510
- Provision départ à la retraite	89 453	70 545	18 908
- Provision pour Congés Payés	112 860	93 407	19 453
- Etat Impôts et Taxes	41 708	29 060	12 648
- CNSS et CNRPS & Assurance Groupe	54 531	47 680	6 851
- Créiteurs divers	17 881	17 881	0
- Compte de régularisation Passif / Fonds social	9 772	12 013	-2 241
- Compte d'attente	7 600	100	7 500
- Intérêts réservés	910 333	424 750	485 583
- Charge à payer	25 096	25 296	-200
<b>TOTAUX</b>	<b>1 449 843</b>	<b>839 831</b>	<b>610 012</b>

**Note B.4- CONCOURS BANCAIRES ET AUTRES PASSIFS FINANCIERS :**

Les autres passifs financiers de la **SODINO** s'élèvent au 31/12/2017 à **855 154 Dinars**.

Ce poste se détaille comme suit :

<i>En Dinar Tunisien</i>			
DESIGNATION	31/12/2017	31/12/2016	VARIATION
- <b>FOPRODI</b>	256 776	198 083	58 693
- <b>CDC</b>	131 880	0	131 880
- <b>IRADA</b>	466 417	459 531	6 886
- <b>FINACORP</b>	81	0	81
<b>TOTAL</b>	<b>855 154</b>	<b>657 614</b>	<b>197 540</b>

## NOTES A L'ETAT DE RESULTAT

### Note C.1-. PRODUITS D'EXPLOITATION :

Les revenus de l'année 2017 s'élèvent et se détaillent comme suit :

*En Dinar Tunisien*

DESIGNATION	MONTANTS		VARIATION
	31/12/2017	31/12/2016	
<b>Revenus des Participations</b>	<b>194 945</b>	<b>177 983</b>	<b>16 962</b>
- Plus-Values sur cessions d'actions (i)	159 576	155 299	4 277
- Jetons de présence	35 369	22 684	12 685
<b>Revenus des Placements et des opérations financières</b>	<b>325 471</b>	<b>456 545</b>	<b>-131 074</b>
- Produits des comptes à terme	206 110	374 214	-168 104
- Produits des certificats de dépôt	0	6 830	-6 830
- Plus-values sur titres SICAV	953	8 600	-7 647
- Intérêts sur CCA	47 629	0	47 629
- Dividendes des titres de placement	19 720	23 602	-3 882
- Produits des comptes de placement	31 736	27 533	4 203
- Plus-values sur titres de placement	2 440	0	2 440
- Intérêts créditeurs	6 356	2 994	3 362
- Produit sur emprunts obligataires	9 840	12 368	-2 528
- Intérêts de retard	687	404	283
<b>Etudes et prestations de services</b>	<b>89 955</b>	<b>41 752</b>	<b>48 203</b>
- Revenus conventions d'assistance	56 300	18 500	37 800
- Commissions sur projets financés CDC	15 312	11 752	3 560
- Commissions sur projets financés FONDS RESTRUCTURATION	18 343	11 500	6 843
<b>Autres Produits d'exploitation (Loyer SOPINO)</b>	<b>3 600</b>	<b>3 600</b>	<b>0</b>
<b>TOTAUX</b>	<b>613 971</b>	<b>679 880</b>	<b>-65 909</b>

**Note C.2-. CHARGES SUR OPERATIONS FINANCIERES :**

Sous cette rubrique figurent les charges financières supportées par la SODINO au cours de l'exercice 2017. Ces charges s'élèvent à **969 Dinars** et se détaillent comme suit

DESIGNATION	En Dinar Tunisien		VARIATION
	Montants		
	31/12/2017	31/12/2016	
<b>Opérations sur titres</b>	<b>-3 037</b>	<b>5 575</b>	<b>-8 612</b>
- Frais sur titres de placement	1 439	20 176	-18 737
- Pertes ordinaires	363	0	363
- Pertes sur cession titres de placement	5 726	1 149	4 577
- Moins-value / réévaluation des placements	411	285	126
- Transfert de charge	-6 966	-6 429	-537
- Récupération frais / accident auto	-4 010	-9 606	5 596
<b>Services bancaires</b>	<b>4 006</b>	<b>3 664</b>	<b>342</b>
- Commissions bancaires	3 926	3 595	331
- Intérêts des comptes courants	80	69	11
<b>TOTAUX</b>	<b>970</b>	<b>9 239</b>	<b>-8 570</b>

**Note C.3- ACHATS NON STOCKES DE FOURNITURES ET SERVICES****EXTERIEURS :**

Les achats non stockés de fourniture et services extérieurs s'élèvent au 31 décembre 2017 à **221 620 dinars** contre **262 188 dinars** en 2016 soit une diminution de **40 568 dinars** :

DESIGNATION	En Dinar Tunisien		VARIATION
	Montants		
	31/12/2017	31/12/2016	
- Achats non stockés de fournitures	1 570	4 474	-2 904
- Achat carburant	28 214	19 794	8 420
- Loyers et charges locatives	23 669	22 124	1 545
- Entretien et réparations	34 570	29 733	4 837
- Assurances	6 989	8 230	-1 241
- SOTUGAR	900	24 300	-23 400
- Honoraires & Services extérieurs	30 416	57 161	-26 745
- Publicités et relations publiques	6 103	8 167	-2 064
- Déplacements, Missions et Réceptions	17 602	14 096	3 506
- Frais postaux et de télécommunication	18 164	21 971	-3 807
- Etudes recherches et services extérieurs	42 155	42 279	-124
- Dons et subvention	1 500	2 000	-500
- Cadeaux	2 631	0	2 631
- Achats Divers	392	594	-202
- Eau et électricité	6 745	7 265	-520
<b>TOTAUX</b>	<b>221 620</b>	<b>262 188</b>	<b>-40 568</b>

**Note C.4- CHARGES DU PERSONNEL :**

Les charges du personnel s'élèvent au 31 décembre 2017 à **863 421** dinars contre **716 880** dinars en 2016 soit une augmentation de **146 540** dinars

DESIGNATION	<i>En Dinar Tunisien</i>		VARIATION
	Montants		
	31/12/2017	31/12/2016	
- Salaires et compléments de salaires	387 233	347 107	40 126
- Primes et gratifications	305 255	238 643	66 612
- Congés payés	19 452	12 911	6 541
- Charges patronales CNSS, CNRPS et ATMP	130 553	96 908	33 645
- Assurance Groupe	20 928	21 311	-383
<b>TOTAUX</b>	<b>863 421</b>	<b>716 880</b>	<b>146 541</b>

**Note C.5- DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS :**

Le détail des dotations aux amortissements et aux provisions ainsi que celui des reprises sur provisions effectuées à la clôture de l'exercice 2017 se détaille comme suit :

DESIGNATION	<i>En Dinar Tunisien</i>		VARIATION
	31/12/2017	31/12/2016	
<b>Dotations aux amortissements</b>	<b>27 067</b>	<b>29 831</b>	<b>-2 764</b>
- Amortissement des immobilisations	27 067	29 831	-2 764
<b>Dotations aux provisions</b>	<b>1 276 355</b>	<b>2 317 840</b>	<b>-1 041 485</b>
- Provisions sur titres de participation	1 333 917	2 226 984	-893 067
- Provisions sur titres de placement	512 882	460 155	52 727
- Provisions comptes courants associés	44 788	50 000	-5 212
- Provisions départ à la retraite	18 907	158	18 749
- Autres provisions	0	23 726	-23 726
- Reprise / Provision sur titres de participation	-98 984	0	-98 984
- Reprise / Provision sur CCA	-75 000	0	-75 000
- Reprise / Provisions départ à la retraite	0	-21 511	21 511
- Reprise / Provision sur titres de placement	-460 155	-421 672	-38 483
<b>TOTAUX</b>	<b>1 303 422</b>	<b>2 347 671</b>	<b>-1 044 249</b>

**Note C.6- AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION :**

*En Dinar Tunisien*

DESIGNATION	31/12/2017	31/12/2016	VARIATION
- Jetons de présence	35 000	48 625	-13 625
- T F P	12 934	14 574	-1 640
- FOPROLOS	6 432	4 835	1 597
- T.C L	500	625	-125
- Droits de timbre et d'enregistrement	810	390	420
- Taxes sur les véhicules	1 333	1 280	53
- Pénalités de retard	172	528	-356
- Contribution conjoncturelle	0	5 000	-5 000
<b>TOTAUX</b>	<b>57 181</b>	<b>75 857</b>	<b>-18 676</b>

## NOTES A L'ETAT DES FLUX DE TRESORERIE

### Note D.1- DECAISSEMENTS PROVENANT DE L'ACQUISITION DE TITRES DE PARTICIPATION :

<i>Eléments</i>	<i>Notes</i>	<i>En Dinar Tunisien</i>	
		<i>Montants</i>	
<b><u>Participations sur Fond Rest. PME</u></b>	<b>A.3-1-3.</b>	<b><u>1 388 000</u></b>	
STOTCA		200 000	
WOOD PLAST		173 000	
SKAN AGRO		150 000	
NESMA INDUSTRIE		500 000	
ECT		65 000	
SEFRIM		300 000	
<b><u>Participations sur Fond CDC</u></b>	<b>A.3-1-4.</b>	<b><u>1 420 000</u></b>	
SOMIPEM		500 000	
M PACK		920 000	
<b><u>Participations sur Fond CDC, partie non appelée</u></b>		<b><u>-690 000</u></b>	
M PACK		-690 000	
<b><i>Totaux</i></b>		<b><i>2 118 000</i></b>	

### Note D.2- VARIATION DE TRESORERIE PROVENANT DES PLACEMENTS COURANTS :

<i>Intitulé des comptes</i>	<i>En Dinar Tunisien</i>			
	<b>31/12/2017</b>	<b>31/12/2016</b>	<b>VARIATION</b>	
UB/ACTION BH	33 000		33 000	
TITRE COTE ASS AMI	219 478	217 763	1 715	
EMPRUNT OBLIGATAIRE	160 000	200 000	-40 000	
COMPTES A TERME	3 000 000	4 000 000	-1 000 000	
PLACT SICAV BNA IRADA JENDOUBA	49 161	49 159	3	
PLACT SICAV IRADA KEF BNA	49 161	49 159	3	
FINACORP OBLIG SICAV	106 181	78 153	28 028	
BH OBLIGATAIRE SICAV	31 234	30 312	922	
BHO SICAV IRADA JENDOUBA	30 667	29 400	1 267	
BHO SICAV IRADA LE KEF	85 827	83 735	2 092	
STCAV OBLIGATAIRE STB	4 273	4 173	100	
BIAT SICAV TRESOR	0	305 356	-305 356	
PLACT FR	0	700 000	-700 000	
<b><i>Totaux</i></b>		<b><i>3 768 983</i></b>	<b><i>5 747 209</i></b>	<b><i>-1 978 226</i></b>



**Note D.3- ENCAISSEMENTS SUR FINANCEMENT FONDS CDC :**

<i>Eléments</i>	<i>Notes</i>	<i>Montants</i>
<b><u>Participations sur Fond CDC</u></b>		
SOMIPEM	A.3-1-4.	500 000
M PACK	A.3-1-4.	920 000
Participations sur Fond CDC, partie non appelée		-690 000
<b><u>AVANCE EN CCA sur Fond CDC</u></b>		
SOMIPEM		300 000
<b><u>Totaux</u></b>		<b><u>1 030 000</u></b>

**Note E.1- INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIEES :****1- Transactions intergroupes :**

- h) La société SODINO SICAR a loué à la SOPINO un local à usage de siège social pour un montant de 3 600 DT Hors TVA ;
- i) Le conseil d'administration de la SODINO SICAR a autorisé dans sa réunion du 27 mai 2010 l'octroi d'une Avance en compte courant à la société SOPINO pour un montant de 5 000 000 DT. Le même conseil, dans sa réunion du 02 décembre 2010, a porté cette avance à 10 000 000 DT. Il a aussi fixé la rémunération de ce compte courant au taux du marché monétaire (TMM).

Suite à ces autorisations, la SODINO SICAR a servi à la SOPINO des avances en compte courant pour 10 000 000 DT. Les intérêts chargés sur le compte de la SOPINO au titre de l'exercice 2017, et portés au poste intérêts réservés, s'élèvent à 485 583 DT

**2- Engagements envers les dirigeants :**

Le conseil d'administration de la SODINO SICAR a autorisé, dans sa réunion du 31 octobre 1996, la rémunération du Président Directeur Général. Au cours de l'exercice 2017, la société SODINO SICAR a servi des rémunérations brutes à son Président Directeur Général, M. Ridha MRABET, pour un montant de 86 967 DT.

**Note E.2- ENGAGEMENTS HORS BILAN :****Note E.2.1- ENGAGEMENTS RECUS :**

Les Actifs, participations et en avances en comptes courants, couverts à concurrence de 60% de leur valeurs par l'assurance SOTUGAR, se détaillent comme suit

*En Dinar Tunisien*

Projet	MONTANTS	Objet de la garantie
SEB	350 000	Participation
SOTES	200 000	Compte Courant Actionnaire
ALIMENTS VERTS SAV	175 000	Participation
VEGA CABLES	150 000	Participation
SIMETAL	150 000	Participation
MANAJEM	126 000	Participation
SOCABIS	110 000	Participation
GOLD CINEMA	100 000	Participation
SKANAGRO	30 000	Compte Courant Actionnaire
<b>Total actifs couverts</b>	<b>1 391 000</b>	
<b>Couverture SOTUGAR</b>	<b>834 600</b>	

**Note E.2.2- ENGAGEMENTS DONNES :**

Les Engagements Donnés comprennent la partie souscrite et non appelée des titres de participations et se détaillent au 31 décembre 2017, comme suit :

*En Dinar Tunisien*

<b>PROJET</b>	<b>PARTICIPATION</b>
POLE TECHNOLOGIQUE KEF	367 500
SRAOUERTEN	75 000
<b>TOTAL</b>	<b>442 500</b>

**ANNEXES**

ANNEXE 1 :**DETAIL DES PARTICIPATIONS, COMPTES COURANTS, PROVISIONS ET AVANCES SUR CESSIONS D'ACTION**

Projets promoteurs										En Dinar Tunisien					Avance sur Rachats
	Total Part sur FP	FOPRODI	FONDS IRADA	FONDS RITI	FONDS Soutient & Restruct. PME	FONDS CDC	Part. non Libérée	Total Part	Provisions	CCA / Fonds Propres	FONDS Soutient & Restruct. PME	FONDS CDC	Total CCA	Provisions sur CCA	
ABIT	252 400							252 400	-245 104	0			0	0	-7 296
ACT PHARMA	80 000	74 400						154 400	0	0			0	0	0
AMINA CONFECTION	135 000							135 000	-40 500	0			0	0	0
BEE	12 500	16 500						29 000	-11 078	7 700			7 700	-7 700	-3 300
BIO ESSENCES	22 000	24 000						46 000	-21 283	15 000			15 000	-15 000	-1 500
CENTRALE LAITIERE LE SERS	156 350							156 350	-156 350	0			0	0	0
CEPAS MUSTI	45 000							45 000	-45 000	0			0	0	0
CHOCONORD	130 000	276 000						406 000	-65 000	0			0	0	0
CIGMA BUSINESS COM	45 885			45 885				91 770	-45 885	0			0	0	0
DARNA	407 000							407 000	-172 897	0			0	0	-150 122
DRIDI PLAST	20 000	24 200						44 200	-20 000	0			0	0	0
EQUERRE MODE	100 000	207 000						307 000	-54 031	50 000			50 000	-50 000	0
EXPOFOREST	15 000	30 000						45 000	-15 000	0			0	0	0
EXTRA BETON	37 500	199 200						236 700	0	0			0	0	-51 042
FEEDBACK LEADERS	150 000							150 000	-75 000	112 500			112 500	-112 500	0
FRIGO	115 875	6 450						122 325	-115 875	0			0	0	0
FRUINOR	15 000							15 000	-15 000	0			0	0	0
GLOBAL PAYMENT GATEWAY	140 000							140 000	-70 000	150 000			150 000	-150 000	0
GOLDEN NEEDLE FASHION	143 000							143 000	-143 000	0			0	0	0
GREEN PANEL TECHNOLOGIE	720 000	1 440 000						2 160 000	-360 000	0			0	0	0
LES RAMEAUX DE CARTHAGE	88 000	196 000						284 000	-88 000	0			0	0	0
LES VERGERS DU SOLEIL	330 000							330 000	-330 000	0			0	0	0

Projets promoteurs	Total Part sur FP	FOPRODI	FONDS IRADA	FONDS RITI	FONDS Soutient & Restruct. PME	FONDS CDC	Part. non Libérée	Total Part	Provisions	CCA / Fonds Propres	FONDS Soutient & Restruct. PME	FONDS CDC	Total CCA	Provisions sur CCA	Avance sur Rachats
MANAJEM	126 000	288 000						414 000	-50 400	0			0	0	0
MCRR	100 000	100 000						200 000	-47 847	0			0	0	0
MEDICAL WEAR	50 000	120 000						170 000	-50 000	0			0	0	0
MEDINA TEXTILES	50 000							50 000	-50 000	0			0	0	0
MOZAR	30 000							30 000	-23 735	0			0	0	-6 265
NESMA INDUSTRIE	132 000	288 000				500 000		920 000	-101 500	150 000			150 000	-150 000	0
NORD TOURISME	124 000							124 000	-124 000	0			0	0	0
NUTRIDOR	180 000	354 000						534 000	-180 000	0			0	0	0
PLASTIQUE DU NORD	11 000	17 100						28 100	-11 000	0			0	0	0
PROMAX	180 000	256 500						436 500	-90 000	0			0	0	0
SAB	112 500	202 500						315 000	0	37 500			37 500	-75 000	-186 872
SADETT	209 460							209 460	-209 460	0			0	0	0
SAICA	80 000	30 000						110 000	-67 000	40 000			40 000	-32 788	-10 000
SB CONFECTION	35 000	70 800						105 800	-35 000	35 000			35 000	-35 000	0
SDA MABROUKA	0							0	0	0			0	0	0
SEB	350 000							350 000	0	0			0	0	-54 688
SEPHARMA	90 000							90 000	-90 000	0			0	0	0
SFFYN SAMI	60 000							60 000	-59 500	0			0	0	-500
SIMER	53 000	120 000						173 000	-53 000	0			0	0	0
SIMETAL	670 000	320 000						990 000	-131 800	0			0	0	0
SINA	200 000							200 000	-200 000	75 000			75 000	-75 000	0
SINCAR	148 000	181 800						329 800	-124 241	0			0	0	-52 944
SIPH	188 800	280 800						469 600	-188 800	0			0	0	0
SKAN AGRO	142 000	340 000			150 000			632 000	-35 500	30 000			30 000	-12 000	0
SKCPM	4 800							4 800	-4 800	0			0	0	0
SMM	116 000	472 000						588 000	-81 200	0			0	0	0

Projets promoteurs	Total Part sur FP	FOPRODI	FONDS IRADA	FONDS RITI	FONDS Soutent & Restruct. PME	FONDS CDC	Part. non Liberee	Total Part	Provisions	CCA / Fonds Propres	FONDS Soutent & Restruct. PME	FONDS CDC	Total CCA	Provisions sur CCA	Avance sur Rachats
SMVDA ETTATAOUER II	12 000							12 000	-12 000	0			0	0	0
SOCABIS	110 000							110 000	-44 000	0			0	0	0
SOMIPEM	195 000	582 000			500 000			1 277 000	0	0		300 000	300 000	0	0
SOMOMA	8 000	21 120						29 120	-6 297	0			0	0	-6 200
SOREVAL	89 000	225 000						314 000	-89 000	30 000			30 000	-30 000	0
SOTRAMOL	49 000	87 300						136 300	-49 000	75 000			75 000	-75 000	0
SOTUCAM+	70 000	246 000						316 000	-70 000	0			0	0	0
SOTUFAF	100 000							100 000	-87 520	0			0	0	-12 480
STOTCA	90 000	135 000			200 000			425 000	-50 000	50 000			50 000	-50 000	-20 000
TAOOC	50 000	292 000						342 000	-15 000	0			0	0	0
TECHNOLATEX	289 000	419 500						708 500	-144 500	0			0	0	0
TREFINORD	150 000	331 000						481 000	-14 407	0			0	0	-50 000
TUILE DU NORD	55 000	50 000						105 000	-55 000	50 000			50 000	-50 000	0
TUNIPA	175 000	105 000						280 000	-175 000	0			0	0	0
TUNISIA PNEUS	380 000	380 000					-570 000	190 000	-95 000	0			0	0	0
TUNISIE FONDERIE	250 000	180 000						430 000	-236 047	117 000			117 000	-117 000	-24 000
TUNISIE GARNITURE ARTISTIQUE	140 000							140 000	-106 875	0			0	0	-33 126
VEGA CABLES	300 000	390 000						690 000	0	0			0	0	-62 500
WHITE PHARMA	0	316 800	247 000					563 800	0	120 000			120 000	-120 000	-3 500
WOOD PLAST	95 400	84 600			173 000			353 000	-63 600	50 000	397 000		447 000	-50 000	0
ZAGROM	60 000	108 000						168 000	-60 000	0			0	0	0
Z'BIDA	6 000							6 000	-6 000	0			0	0	0
AOUILIA	9 250							9 250	-9 250	0			0	0	0
CEB	150 000							150 000	-150 000	250 000			250 000	-250 000	0
VAGA	198 780							198 780	-198 781	0			0	0	0
Wintech	485 500	258 700						744 200	-485 500	0			0	0	0

Projets promoteurs	Total Part sur FP	FOPRODI	FONDS IRADA	FONDS RITI	FONDS Soutent & Restruct. PME	FONDS CDC	Part. non Lubree	Total Part	Provisions	CCA / Fonds Propres	FONDS Soutent & Restruct. PME	FONDS CDC	Total CCA	Provisions sur CCA	Avance sur Rachats
TSV	150 000	102 000						252 000	-150 000	50 000			50 000	-50 000	0
SIST	34 800	29 700						64 500	-34 800	5 000			5 000	-5 000	0
BEST CAR	90 000							90 000	-90 000	0			0	0	0
ILHEM	0							0	0	70 000			70 000	-65 200	-109 148
SOTES	109 000	198 990						307 990	-104 655	200 000			200 000	0	-12 278
CTIA	150 000							150 000	-135 000	150 000			150 000	-150 000	-15 000
SIEM	250 000							250 000	-250 000	150 000			150 000	-150 000	0
SIMAC	350 000							350 000	-330 000	0			0	0	-20 000
GTOO	80 000	109 260						189 260	-80 000	30 000			30 000	-30 000	0
IMG	250 000							250 000	-250 000	100 000			100 000	-100 000	0
HELIX	15 000							15 000	-15 000	23 000			23 000	-23 000	0
SAN	23 000	19 800						42 800	-21 388	0			0	0	-3 000
GATT	1 000							1 000	-1 000	0			0	0	0
HIPAC	50 000	78 000						128 000	-50 000	0			0	0	0
BOLERIO	0							0	0	0			0	0	0
RAYAN	300 000	180 000						480 000	-300 000	0			0	0	0
UPAM	46 000	132 000						178 000	-46 000	0			0	0	0
INB	333 300							333 300	-333 300	250 000			250 000	-250 000	0
VONORD	229 000							229 000	-229 000	128 000			128 000	-128 000	0
EL GHANIMA	0							0	0	0			0	0	0
AL-DESIGN	55 000	90 000						145 000	-55 000	0			0	0	0
SELMI PLAST	10 000	16 740						26 740	-10 000	0			0	0	0
HUILERIE BOUMAKHLOUF	165 000	97 500						262 500	-165 000	0			0	0	0
H NORD OUEST	6 250	6 250						12 500	0	0			0	0	-19 848
IMP EL AMINE	60 000	39 600						99 600	-55 757	0			0	0	-7 043
SOTULIN	58 600	73 000						131 600	0	0		315 000	315 000	0	-16 872



Projets promoteurs	Total Part sur FP	FOPRODI	FONDS IRADA	FONDS RITI	FONDS Soutent & Restruct. PME	FONDS CDC	Part. non Liberee	Total Part	Provisions	FONDS Soutent & Restruct. PME			Avance sur Rachats		
										CCA / Fonds Propres	Total CCA	Provisions sur CCA			
SAS	70 000	138 000						208 000	-70 000	0	0	0	0		
KHAIRET BLADI	50 000	160 000						210 000	-50 000	0	0	0	0		
Injection Plastique	320 000	270 000						590 000	-261 818	0	0	0	0		
ECO PRODUCTA	40 000							40 000	-40 000	0	0	0	0		
ENERGY INDUSTRIES	689 000							689 000	-689 000	0	0	0	0		
PVC "Ayadi"	16 660	16 670						33 330	-10 209	0	0	0	-12 906		
SIGMASOL	60 000	60 000						120 000	-55 000	0	0	0	-10 000		
TOM FRAIS	23 000	72 000						95 000	-23 000	0	0	0	0		
MS-ELITES	30 500	84 000						114 500	-30 500	0	0	0	0		
BIO FREEZE	175 000	322 000						497 000	-87 500	0	0	0	0		
SONO MAR	46 000	46 000						92 000	-46 000	30 000	30 000	-30 000	0		
ALIMENTS VERTS SAV	82 000	223 000			175 000			480 000	-24 600	0	0	0	0		
TUNISIA PULLETS	30 000	180 000						210 000	-30 000	0	0	0	0		
ELECTRONIC CONCEPT	45 000				65 000			110 000	-45 000	105 000	105 000	-105 000	0		
GOLD CIN	100 000							100 000	0	0	0	0	0		
GREEN HILL	0		900 000					900 000	0	0	0	0	0		
HN OUEST	100 000	144 000						244 000	-93 852	0	0	0	-15 000		
SEFRIM	0				300 000			300 000	0	0	0	0	0		
M PACK	0					920 000	-690 000	230 000	0	0	0	0	0		
WEST PHARMA	100 000							100 000	0	0	0	0	0		
<b>Totaux</b>	<b>14 913 080</b>	<b>13 035 780</b>	<b>1 147 000</b>	<b>45 885</b>	<b>1 563 000</b>	<b>1 420 000</b>	<b>-1 260 000</b>	<b>30 864 775</b>	<b>-10 582 982</b>	<b>2 735 700</b>	<b>397 000</b>	<b>615 000</b>	<b>3 747 700</b>	<b>-2 468 188</b>	<b>-977 430</b>

ANNEXE 2 :**DETAIL DES VARIATIONS DES AVANCES SUR CESSION D' ACTIONS ET PLUS-VALUES**

En Dinar Tunisien

	Avances sur r�trocession			R�trocession Participations		Remboursement CCA	Plus-values		Int�r�ts sur CCA	Reliquat Avances
	Ant�rieures	2017	Total avance	SODINO	FOPRODI		SODINO	FOPRODI		
BOLERIO	0	282 000	282 000	200 000	0		82 000	0		0
ACT PHARMA	15 000	224 962	239 962	80 000	85 600		40 000	34 362		0
SAB	129 516	259 202	388 718	37 500	67 500	37 500	12 534	22 561	24 251	186 872
SOTULIN	40 793	166 121	206 914	26 400	0	105 000	25 042	0	33 600	16 872
DARNA	144 122	6 000	150 122	0						150 122
TOURISTIQUE ILHEM	26 799	82 350	109 148	0						109 148
SEB	0	54 688	54 688	0						54 688
IGMA SOL	30 000	20 000	50 000	0						50 000
HUILERIE NORD OUEST	13 232	6 616	19 848	0						19 848
Avances non mouvement�es	389 880	0	389 880	0						389 880
<b>Totaux</b>	<b>789 342</b>	<b>1 101 938</b>	<b>1 891 279</b>	<b>343 900</b>	<b>153 100</b>	<b>142 500</b>	<b>159 576</b>	<b>56 923</b>	<b>57 851</b>	<b>977 430</b>



**CABINET SALAH MEZIOU**  
*Expert-comptable - Commissaire aux comptes*  
**Membre de l'Ordre**

---

**Société SODINO SICAR S.A.**  
**Av. Taïb M'HIRI- Batiment société des foires**  
**de Siliana – 6001 SILIANA**

**RAPPORT GENERAL**  
**DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
*Avis d'auditeur indépendant*  
*Exercice clos au 31 Décembre 2017*

**I. Rapport sur l'audit des états financiers**

**1) Opinion :**

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des états financiers de la société SODINO SICAR SA, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2017, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers sont établis en dinar tunisien et font ressortir un total net de bilan de **42 799 125 DT**, des capitaux propres positifs de **21 269 474 DT** y compris un résultat net déficitaire de l'exercice s'élevant à **-1 833 816 DT** et un flux de trésorerie négatif affecté aux activités d'exploitation de **-374 517 DT**.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2017, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

**2) Fondement de l'opinion :**

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

**3) Questions clés de l'audit :**

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas d'opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport :

---

**AUDIT - ORGANISATION - CONSEIL**

**Centre Urbain Nord, Tour des bureaux, Mezzanine Bureau M.B.04 - 1082 Tunis**  
**Tél (+216) 71 750 200 - (+216) 71 236 344 / Fax (+216) 71 767 083**  
**E-Mail : [s.meziou@gnet.tn](mailto:s.meziou@gnet.tn) / M.F. : 0186467 KAP 000**

**1- Immobilisations Financières et Provisions y rattachées :**

Les immobilisations financières, figurant au bilan au 31 décembre 2017, s'élèvent à **34 470 891 DT** en valeur brute, dont **32 124 745 DT** représentant des Participations à rétrocéder

Nos procédures d'audit mises en œuvre ont consisté notamment en :

- L'examen des Procès-verbaux du conseil d'administration et du comité d'investissement conjoint SODINO-CDC statuant sur les approbations de financement ;
- L'examen d'un échantillon de dossiers de souscription des nouvelles participations ,
- L'examen des arrangements et des rétrocessions ;
- L'examen d'un échantillon des dossiers de suivi des participations ;
- L'examen de la situation nette comptable, pour un échantillon de projets, sur la base des états financiers récents et des rapports des commissaires aux comptes correspondants ;
- L'examen des états financiers prévisionnels et des business plans, pour un échantillon de projets ;
- La discussion de la situation financière d'un échantillon de projet avec les responsables de suivi des projets ainsi qu'avec la direction générale.

**2- Avances en comptes courants actionnaires :**

Les Avances en comptes courants actionnaires, figurant au bilan au 31 décembre 2017 dans le poste Placements et autres actifs financiers, s'élèvent à **13 762 700 DT** en valeurs brutes, dont **10 000 000 DT** sont accordés à la SOPINO, filiale détenue à **49,998 %** par la société SODINO SICAR S A

Nos procédures d'audit mises en œuvre ont consisté notamment en

- L'examen des états financiers, des rapports des commissaires aux comptes ainsi que des états financiers prévisionnels et des business plans ,
- L'examen des notes d'évaluation du patrimoine, l'examen des arrangements conclus et des rétrocessions ,
- L'examen de la situation financière d'un échantillon de projet avec la direction générale.

**4) Rapport d'activité du Conseil d'Administration :**

La responsabilité du rapport d'activité du Conseil d'Administration incombe au Conseil d'Administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport d'activité du Conseil d'Administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'Article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport d'activité du Conseil d'Administration par référence aux données figurant dans les états financiers et conformément à l'Article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion du Conseil d'Administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport d'activité du Conseil d'Administration semble autrement comporter une anomalie significative

Si à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport d'activité du Conseil d'Administration, nous sommes tenus de signaler ce fait  
Nous n'avons rien à signaler à cet égard

**5) Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états Financiers :**

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

**6) Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers :**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport d'audit contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux Normes de révision comptable généralement admises en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux Normes de révision comptable généralement admises en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société. Dans ce cadre, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de conception et de mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficacité incombent au conseil d'administration. Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences majeures affectant le système de contrôle interne de la société. Les faiblesses et les insuffisances identifiées au cours de notre audit, ainsi que nos recommandations ont été communiquées à la Direction Générale et au Comité permanent d'audit de la société.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le conseil d'administration, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le conseil d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ,
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance, notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit ,
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu ,
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public ,

## **II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires :**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

### **1) Efficacité du système de contrôle interne :**

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe au Conseil d'Administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

### **2) Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur :**

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe au Conseil d'Administration.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la société avec la réglementation en vigueur.

**Tunis, le 20 Juin 2018,**

*Salah MEZROU*  




**CABINET SALAH MEZIOU**  
*Expert-comptable - Commissaire aux comptes*  
**Membre de l'Ordre**

---

**Société SODINO SICAR S.A.**  
**Av. Taïb M'HIRI- Bâtiment société des foires de Siliana – 6001 SILIANA**

***RAPPORT SPECIAL***  
***DU COMMISSAIRE AUX COMPTES***  
***EXERCICE CLOS AU 31 Décembre 2017***

Messieurs les Actionnaires,

En application des dispositions des Articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport spécial sur les conventions réglementées prévues par lesdits articles

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et à la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

Les opérations réalisées dans le cadre des articles précités, se présentent comme suit

***1- Transactions intergroupes :***

- a) La société SODINO SICAR a loué à la SOPINO un local à usage de siège social pour un montant annuel de **3 600 DT** Hors TVA ;
- b) Le conseil d'administration de la SODINO SICAR a autorisé dans sa réunion du 27 mai 2010 l'octroi d'une avance en compte courant à la société SOPINO pour un montant de **5 000 000 DT**. Le même conseil, dans sa réunion du 02 décembre 2010, a porté cette avance à **10 000 000 DT**. Il a aussi fixé la rémunération de ce compte courant au taux du marché monétaire (TMM).

Le solde de ce compte courant actionnaire SOPINO s'élève au 31 décembre 2017 à **10 000 000 DT** provenant des exercices antérieurs. Les intérêts impayés arrêtés au 31 décembre 2017 s'élèvent à **3 208 019 DT** dont un montant de **485 583 DT** relatif à l'exercice 2017. Ces intérêts sont en totalité provisionnés ou inscrits en agios réservés.



**2- Engagements envers les dirigeants :**

Le conseil d'administration de la SODINO SICAR a autorisé, dans sa réunion du 31 octobre 1996, la rémunération du Président Directeur Général. Au cours de l'exercice 2017, la société SODINO SICAR a servi des rémunérations brutes à son Président Directeur Général, M. Ridha MRABET, pour un montant de 86 967 DT.

D'autre part, au cours de nos travaux d'audit nous n'avons pas relevé d'autres d'opérations rentrant dans le cadre des dits articles.

**Tunis le 20 Juin 2018,**

*Salah MEZOU*



## AVIS DES SOCIÉTÉS

### ETATS FINANCIERS DEFINITIFS

#### **Société Hôtelière Touristique et Balnéaire Marhaba**

Siège social : Boulevard 14 Janvier 2011 – 4039 Sousse

La Société Hôtelière Touristique et Balnéaire MARHABA publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2017. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes : Mr Ali LAHMAR (Cabinet d'Audit et de Consultants) et Mme Rawdha BEN ARFI CTEC).

**Bilan au 31 Décembre 2017**  
**(Exprimé en dinar tunisien)**

<b>Actifs</b>	<b>Notes</b>	<b>31/12/2017</b>	<b>31/12/2016</b>
<b>Actifs non courants</b>			
<b>Actifs immobilisés</b>			
Immobilisations incorporelles	1	62 186	64 306
<i>Moins . amortissements</i>		<41 137>	<39 867>
		<b>21 049</b>	<b>24 440</b>
Immobilisations corporelles	2	46 598 539	44 661 350
<i>Moins amortissements</i>		<30 487 131>	<28 422 247>
		<b>16 111 408</b>	<b>16 239 103</b>
Immobilisations financières	3	24 545 336	23 217 336
<i>Moins : Provisions</i>		<226 300>	<226 300>
		<b>24 319 036</b>	<b>22 991 036</b>
<b>Total des actifs immobilisés</b>		<b>40 451 493</b>	<b>39 254 579</b>
Autres actifs non courants		0	0
<b><u>Total des actifs non courants</u></b>		<b>40 451 493</b>	<b>39 254 579</b>
<b>Actifs courants</b>			
Stocks	4	297 454	235 204
<i>Moins . Provisions</i>			
Clients et comptes rattachés	5	2 157 144	1 447 174
<i>Moins . Provisions</i>		<602 773>	<602 773>
		<b>1 554 371</b>	<b>844 401</b>
Autres actifs courants	6	1 540 913	2 544 804
<i>Moins . Provisions</i>			
Placements & autres actifs financiers	7	0	556 362
Equivalents de liquidités	8	0	0
Liquidités et équivalents de liquidités	9	78 263	215 105
<b><u>Total des actifs courants</u></b>		<b>3 471 001</b>	<b>4 395 876</b>
<b>Total des actifs</b>		<b>43 922 494</b>	<b>43 650 455</b>

**Bilan au 31 Décembre 2017**  
**(Exprimé en dinar tunisien)**

<b>Capitaux propres et passifs</b>	<i>Notes</i>	<b>31/12/2017</b>	<b>31/12/2016</b>
<b>Capitaux propres</b>			
Capital social		847 710	847 710
Réserves		27 305 796	27 305 796
Autres capitaux propres		23 883	35 664
Résultat reportés		<8 671 277>	<5 282 328>
Effets des modifications comptables		210 248	0
<b>Capitaux propres avant résultat de l'exercice</b>	<b>9</b>	<b>19 716 360</b>	<b>22 906 842</b>
<b>Résultat de l'exercice</b>		<b>&lt;2 291 002&gt;</b>	<b>&lt;3 388 949&gt;</b>
<b><u>Total des capitaux propres avant affectation</u></b>		<b>17 425 358</b>	<b>19 517 893</b>
<b>Passifs non courants</b>			
Provisions	10	757 352	537 603
Emprunts	11	8 269 388	9 224 029
Autres passifs non courants	12	900 675	1 568 702
<b><u>Total des passifs non courants</u></b>		<b>9 927 415</b>	<b>11 330 334</b>
<b>Passifs courants</b>			
Fournisseurs et comptes rattachés	13	2 989 297	2 322 637
Autres passifs courants	14	2 017 045	2 490 100
Autres passifs financiers	15	7 290 703	6 478 534
Concours bancaires	16	4 272 676	1 510 956
<b><u>Total des passifs courants</u></b>		<b>16 569 721</b>	<b>12 802 227</b>
<b><u>Total des passifs</u></b>		<b>26 497 136</b>	<b>24 132 561</b>
<b><u>Total des capitaux propres et passifs</u></b>		<b>43 922 494</b>	<b>43 650 455</b>

**Etat de résultat arrêté au 31 Décembre 2017**  
**Période du 01 Janvier au 31 Décembre**  
**(exprimé en dinar tunisien)**

	Notes	31/12/2017	31/12/2016
<b>Produits d'exploitation</b>			
• Revenus	17	9 588 671	7 698 376
• Autres produits d'exploitation	18	2 603	3 011
<b>Total des produits d'exploitation</b>		<b>9 591 274</b>	<b>7 701 387</b>
<b>Charges d'exploitation</b>			
• Achats d'approvisionnements consommés	19	<3 346 687>	<2 635 897>
• Achats non stockés de fournitures consommés	20	<1 011 430>	<852 344>
• Charges de personnel	21	<2 904 902>	<2 892 278>
• Dotations aux amortissements et provisions	22	<2 293 933>	<2 476 628>
• Autres charges d'exploitation	23	<1 784 050>	<1 645 772>
<b>Total des charges d'exploitation</b>		<b>&lt;11 341 002&gt;</b>	<b>&lt;10 502 919&gt;</b>
<b>Résultat brut d'exploitation</b>		<b>544 205</b>	<b>&lt;324 905&gt;</b>
<b><u>Résultat d'exploitation</u></b>		<b>&lt;1 749 728&gt;</b>	<b>&lt;2 801 533&gt;</b>
• Charges financières nettes	24	<2 196 882>	<1 004 136>
• Produits des placements	25	746 968	503 251
• Autres gains ordinaires	26	985 333	103 812
• Autres pertes ordinaires	27	<56 052>	<172 795>
<b><u>Résultat des activités ordinaires avant impôt</u></b>		<b>&lt;2 270 361&gt;</b>	<b>&lt;3 371 401&gt;</b>
• Impôt sur les sociétés		<20 641>	<16 548>
<b><u>Résultat des activités ordinaires après impôt</u></b>		<b>&lt;2 291 002&gt;</b>	<b>&lt;3 387 949&gt;</b>
• Eléments extraordinaires		0	<1 000>
<b><u>Résultat net de l'exercice</u></b>		<b>&lt;2 291 002&gt;</b>	<b>&lt;3 388 949&gt;</b>
• Effets des modifications comptables (net d'impôt)		210 248	0
<b><u>Résultat après modifications comptables</u></b>		<b>&lt;2 080 754&gt;</b>	<b>&lt;3 388 949&gt;</b>

**Etat de flux de trésorerie arrêté au 31 Décembre 2017**  
(Pour la période allant du 01-01-2017 au 31-12-2017)  
(exprimé en dinar tunisien)

	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
<b>Flux de trésorerie liés à l'exploitation</b>		
<b>Résultat net</b>	<u>&lt;2 291 002&gt;</u>	<u>&lt;3 388 949&gt;</u>
<b>Ajustement pour :</b>		
• Amortissements & provisions	2 293 933	2 476 628
• (-) value sur mise en rebut d'Immo. Corp. & Incorp.	56 052	170 670
• (-) value de cession d'immo. Financière	972 000	0
• Q-P des subventions d'investissement	<11 781>	<102 397>
• Variation des stocks	<62 250>	16 519
• Variation des créances	<709 970>	156 721
• Variation des autres actifs	<746 108>	<383 682>
• Variation des fournisseurs d'exploitation	306 276	<346 198>
• Variation des autres passifs	<473 055>	63 930
• Encaissements des produits des participations	<678 546>	<493 395>
• Transfert de charges	<37 667>	
<b>Flux de trésorerie affectés à l'exploitation</b>	<u>&lt;1 382 119&gt;</u>	<u>&lt;1 830 154&gt;</u>
<b>Flux de trésorerie liés à l'investissement</b>		
• Décaissements pour Acqu. d'Imm. Corp & Incorp	<2 371 046>	<841 720>
• Encaissements des subventions d'investissements	0	137 740
• Décaissements pour Acqu. d'Imm. Financières	<250 000>	0
• Encaissements sur Cession d'Imm. Financières	256 362	0
• Encaissements des produits des participations	678 546	466 093
• Régularisation des titres de placement		0
<b>Flux de trésorerie affectés à l'investissement</b>	<u>&lt;1 686 138&gt;</u>	<u>&lt;237 887&gt;</u>
<b>Flux de trésorerie liés au financement</b>		
• Effets de modifications comptables	<210 248>	0
• Dividendes & autres distributions	<76 253>	0
• Encaissements d'emprunts	1 512 000	5 386 000
• Remboursement d'emprunts	<1 612 165>	<1 341 000>
• Encaissements de financement à court terme	16 500 000	16 300 000
• Remboursements de financement à court terme	<16 500 000>	<16 300 000>
<b>Flux de trésorerie provenant du financement</b>	<u>&lt;386 666&gt;</u>	<u>4 045 000</u>
<i>Incidence des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidité</i>		
<b>Variation de trésorerie</b>	<u>&lt;3 454 924&gt;</u>	<u>1 976 960</u>
<b>Trésorerie au début de la période</b>	<739 489>	<2 716 449>
<b>Trésorerie à la clôture de la période</b>	<u>&lt;4 194 413&gt;</u>	<u>&lt;739 489&gt;</u>

***Soldes intermédiaires de gestion de l'exercice clos le 31 Décembre 2017***

<b>Produits</b>	<b>31/12/17</b>	<b>31/12/16</b>	<b>Charges</b>	<b>31/12/17</b>	<b>31/12/16</b>	<b>Soldes</b>	<b>31/12/17</b>	<b>31/12/16</b>
Revenus et autres produits d'exploitation	9 591 274	7 701 387				<b>Production</b>	<b>9 591 274</b>	<b>7 701 387</b>
<b>Production</b>	<b>9 591 274</b>	<b>7 701 387</b>	Achats consommés	4 358 117	3 488 242	<b>Marge sur coût matières</b>	<b>5 233 157</b>	<b>4 213 145</b>
<b>Marge sur coût matières</b>	<b>5 233 157</b>	<b>4 213 145</b>	Autres charges externes	1 484 254	1 374 301	<b>Valeur ajoutée brute</b>	<b>3 748 903</b>	<b>2 838 843</b>
<b>Valeur ajoutée brute</b>	3 748 903	2 838 843	Charges de personnel	2 904 902	2 892 278	<b>Excédent brut d'exploitation</b>	<b>544 205</b>	<b>-324 905</b>
			Impôts et taxes	299 796	271 471			
			<b>Total</b>	<b>3 204 698</b>	<b>3 163 749</b>			
<b>Excédent brut d'exploitation</b>	<b>544 205</b>	<b>-324 905</b>	Autres pertes ordinaires	56 052	172 795	<b>Résultats des activités ordinaires</b>	<b>-2 291 002</b>	<b>-3 387 949</b>
Autres gains ordinaires	985 333	103 812	Charges financières nettes	2 196 882	1 004 136			
Produits financiers	746 968	503 251	Dotations aux amortissements et aux provisions ordinaires	2 293 933	2 476 628			
Reprise de charge			Impôt sur le résultat ordinaire	20 641	16 548			
<b>Total</b>	<b>2 276 506</b>	<b>282 158</b>	<b>Total</b>	<b>4 567 508</b>	<b>3 670 107</b>			
<b>Résultats des activités ordinaires</b>	<b>-2 291 002</b>	<b>-3 387 949</b>	Éléments extraordinaires	0	1 000	<b>Résultat net de l'exercice</b>	<b>-2 291 002</b>	<b>-3 388 949</b>
<b>Modifications comptables</b>	<b>210 248</b>	<b>0</b>				<b>Résultat net après modifications comptables</b>	<b>-2 080 754</b>	<b>-3 388 949</b>

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS**  
**EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017**

**1. PRESENTATION DE LA SOCIETE:**

La société Hôtelière Touristique et Balnéaire MARHABA (S.H.T.B MARHABA), est une société anonyme de droit tunisien constituée depuis le 7 Janvier 1964. Elle fait appel publique à l'épargne conformément à la loi 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier.

Le capital social s'élève à 847 710 dinars tunisiens divisés en 84 771 actions de 10 dinars chacune.

La S.H.T.B MARHABA a pour objet l'exploitation touristique des établissements hôtelières, actuellement elle gère un ensemble de trois unités en mode resorts, il s'agit de l'unité MARHABA, MARHABA CLUB et le NEPTUNE.

**2. FAITS MARQUANTS DE LA PERIODE:**

L'année 2017 a été marquée par une amélioration du chiffre d'affaires par rapport à l'année 2016, toutefois, le chiffre d'affaires réalisé en 2017 est qui s'élève à 9 591 274 dinars, représente 72% du chiffre d'affaires réalisé en 2014 (nouvelle année de référence).

**3. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES:**

**Référentiel d'élaboration des états financiers**

Les états financiers de la S.H.T.B MARHABA, sont élaborés conformément aux conventions, principes et méthodes comptables prévus par la loi comptable, le cadre conceptuel de la comptabilité financière et par les normes comptables tunisiennes

Les états financiers sont établis en dinar tunisien et couvrent la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2017.

Les états financiers comprennent le bilan, l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie et les notes annexes.

L'état de résultat et l'état de flux de trésorerie sont présentés selon le modèle autorisé prévu par la norme comptable générale

**Principes et méthodes comptables les plus significatifs**

· **Immobilisations incorporelles :**

Les immobilisations incorporelles comprennent essentiellement les logiciels informatiques.

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur prix de revient d'origine (coût historique). L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire sur trois ans.



· **Immobilisations corporelles :**

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur prix de revient d'origine (coût historique).

Le prix de revient correspondant au prix d'achat auquel sont ajoutés les droits et taxes supportés et non récupérables, et en général tous les frais directement rattachés à la mise en marche de l'équipement.

Les taux d'amortissements appliqués par la société sont les suivants :

Brevets et marques	20%
Logiciel	33%
Constructions et installations piscine	5%
Constructions	2%
Agencements, aménagements, constructions	10%
Mobiliers, Matériel d'hôtel, restaurants, café, bars	10%
Matériel d'animation	10%
Matériel de transport	20%
Installations diverses	10%
Equipements de bureau	10%
Matériel informatique	15%
Lingerie	25%
Vaisselle, Verrerie, Casseroles	33%

**Immobilisations financières :**

Les titres de participation ont été valorisés à leur coût d'acquisition.

#### 4. NOTES RELATIVES AUX ETATS FINANCIERS:

##### Note 1: Immobilisations incorporelles

	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Logiciels	61 726	63 846
Concession de Marque et brevet	461	461
<b>Total brut</b>	<b>62 186</b>	<b>64 306</b>
Amortissements	- 41 137	- 39 867
<b>Total net</b>	<b>21 049</b>	<b>24 440</b>

##### Note 2: Immobilisations corporelles

	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Terrains	204 750	204 750
Constructions	17 698 915	17 074 586
Install Gén. Agencements et aménagement	18 932 456	18 129 652
Mobiliers et matériels d'exploitations	6 977 617	6 656 235
Petit Matériel d'exploitation	2 124 779	1 973 522
Matériel de transport	241 104	241 104
Mobilier et matériel de bureau	58 242	56 999
Matériel informatique	324 177	307 935
Immobilisations corporelles en cours	36 499	16 567
<b>Total des immobilisations Corporelles</b>	<b>46 598 539</b>	<b>44 661 350</b>

Amort. des Constructions	- 8 079 024	- 7 788 084
Amort. des Install Gén. Agencements et aménagement	- 14 676 122	- 13 494 323
Amort. du Mobiliers et matériels d'exploitations	- 5 293 407	- 4 905 612
Amort. du Petit Matériel d'exploitation	- 1 876 357	- 1 688 652
Amort. du Matériel de transport	- 241 104	- 241 104
Amort. du Mobilier et matériel de bureau	- 45 517	- 42 965
Amort. du Matériel informatique	- 275 600	- 261 507
<b>Total des amortissements des Immo. Corp.</b>	<b>- 30 487 131</b>	<b>- 28 422 247</b>

##### **Immobilisations corporelles nettes**

<b>16 111 408</b>	<b>16 239 103</b>
-------------------	-------------------

##### Note 3: Immobilisations financières

	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Titres de participation	24 426 187	23 098 187
Dépôts et cautionnements	119 149	119 149
<b>Total brut</b>	<b>24 545 336</b>	<b>23 217 336</b>
Provisions	- 226 300	- 226 300
<b>Total net</b>	<b>24 319 036</b>	<b>22 991 036</b>

##### Note 4: Stocks

	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Denrées alimentaires	75 345	52 109
Produits d'entretien	70 933	68 911
Boissons	57 156	61 237
Produits de nettoyage	50 494	24 043
Fournitures de bureau	25 631	15 641
Emballages	14 715	9 639
Produits d'accueil	3 180	3 624
<b>Total</b>	<b>297 454</b>	<b>235 204</b>

**Note 5 : Clients et comptes rattachés**

	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Clients ordinaires	917 168	582 220
Clients douteux	941 062	849 103
Clients chèques impayés	153 995	58 250
Clients à l'hôtel	144 919	- 42 399
<b>Total brut</b>	<b>2 157 144</b>	<b>1 447 174</b>
Provision pour créances douteuses	- 602 773	- 602 773
<b>Total créances nettes</b>	<b>1 554 371</b>	<b>844 401</b>

**Note 6 : Autres actifs courants**

	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Etat, report de TVA	664 955	267 622
Etat, report d'impôt sur les sociétés	406 344	312 125
Produits à recevoir	374 015	94 719
Charges constatées d'avance	40 070	73 110
Débiteurs divers	37 795	1 787 795
Compte d'attente	7 200	-
Fournisseurs avances et acomptes	4 952	4 952
Fournisseurs, emballages à rendre	3 880	3 880
Personnel, prêts & Avances	1 700	600
<b>Total</b>	<b>1 540 913</b>	<b>2 544 804</b>

**Note 7 : Placements & autres actifs financiers :**

	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Actions SICAV	-	256 362
Titres de placements	-	300 000
<b>Total</b>	<b>-</b>	<b>556 362</b>

**Note 8 : Liquidités et équivalents de liquidités :**

	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Banques	45 863	187 047
Caisse	32 400	28 058
<b>Total</b>	<b>78 263</b>	<b>215 105</b>

**Note 9: Capitaux propres**

	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Capital social	847 710	847 710
<b>Total capital</b>	<b>847 710</b>	<b>847 710</b>
Réserves légales	84 771	84 771
Réserves générales ordinaires	24 589 806	24 589 806
Compte spécial d'investissement	726 958	726 958
Réserves spéciales de réévaluation	1 904 262	1 904 262
<b>Total des réserves</b>	<b>27 305 796</b>	<b>27 305 796</b>
Autres capitaux propres	23 883	35 664
<b>Total des autres capitaux propres</b>	<b>23 883</b>	<b>35 664</b>
Résultats reportés	- 8 671 277	- 5 282 328
Modifications comptables	210 248	-
<b>Total des résultats reportés</b>	<b>- 8 461 029</b>	<b>- 5 282 328</b>
<b>Capitaux propres avant résultat de l'exercice</b>	<b>19 716 360</b>	<b>22 906 842</b>
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>- 2 291 002</b>	<b>- 3 388 949</b>
<b>Capitaux propres avant affectation</b>	<b>17 425 358</b>	<b>19 517 893</b>

<b><u>Note 10 : Provisions</u></b>	<b><u>31/12/2017</u></b>	<b><u>31/12/2016</u></b>
Provisions pour amendes et pénalités de retard	757 352	537 603
<b>Total</b>	<b>757 352</b>	<b>537 603</b>
<b><u>Note 11 : Emprunts</u></b>	<b><u>31/12/2017</u></b>	<b><u>31/12/2016</u></b>
Emprunts bancaires	8 269 388	9 224 029
<b>Total</b>	<b>8 269 388</b>	<b>9 224 029</b>
<b><u>Note 12 : Autres passifs non courants</u></b>	<b><u>31/12/2017</u></b>	<b><u>31/12/2016</u></b>
Dettes fiscales	757 675	1 269 702
Dettes sociales	143 000	299 000
<b>Total</b>	<b>900 675</b>	<b>1 568 702</b>
<b><u>Note 13 : Fournisseurs et comptes rattachés</u></b>	<b><u>31/12/2017</u></b>	<b><u>31/12/2016</u></b>
Fournisseurs d'exploitation	1 905 172	1 537 526
Fournisseurs d'exploitation, effets à payer	197 001	272 632
Fournisseurs factures non parvenues	23 902	9 641
Fournisseurs d'immobilisation	214 395	348 452
Fournisseurs d'immobilisation, retenue de garantie	97 303	97 483
Fournisseurs d'immobilisation, effet à payer	551 523	56 904
<b>Total</b>	<b>2 989 297</b>	<b>2 322 637</b>
<b><u>Note 14 : Autres passifs courants</u></b>	<b><u>31/12/2017</u></b>	<b><u>31/12/2016</u></b>
Créditeurs divers	918 291	770 910
Sécurité sociale	420 683	573 669
Etat, charges à payer	229 680	238 197
Actionnaires, dividendes à payer	163 527	239 781
Personnel, charges à payer	132 455	140 935
Charges à payer	116 514	83 814
Personnel, rémunérations dues	35 895	399 574
Produits constatés d'avance	-	43 220
<b>Total</b>	<b>2 017 045</b>	<b>2 490 100</b>
<b><u>Note 15 : Autres passifs financiers</u></b>	<b><u>31/12/2017</u></b>	<b><u>31/12/2016</u></b>
Crédits de gestion	4 400 000	4 400 000
Échéances à moins d'un an sur emprunts	2 732 947	1 878 471
Intérêts courus non échus sur emprunts	157 757	117 064
Financement à court terme	-	83 000
<b>Total</b>	<b>7 290 703</b>	<b>6 478 534</b>
<b><u>Note 16 : Concours bancaires</u></b>	<b><u>31/12/2017</u></b>	<b><u>31/12/2016</u></b>
Découverts bancaires	4 272 676	1 510 956
<b>Total</b>	<b>4 272 676</b>	<b>1 510 956</b>

<b><u>Note 17 : Revenus</u></b>	<b><u>31/12/2017</u></b>	<b><u>31/12/2016</u></b>
Hébergement et restauration	9 098 744	7 354 709
Produits de la location	256 603	152 743
Boissons en extras	161 173	123 421
Divers services hôteliers	39 116	40 384
Commissions de change	33 036	27 118
<b>Total</b>	<b>9 588 671</b>	<b>7 698 376</b>
<b><u>Note 18 : Autres produits d'exploitation:</u></b>	<b><u>31/12/2017</u></b>	<b><u>31/12/2016</u></b>
Divers produits ordinaires	2 603	3 011
<b>Total produits d'exploitation</b>	<b>2 603</b>	<b>3 011</b>
<b><u>Note 19 : Achats d'approvisionnements consommés</u></b>	<b><u>31/12/2017</u></b>	<b><u>31/12/2016</u></b>
Denrées alimentaires	2 266 326	1 724 942
Boissons	764 084	657 841
Produits d'entretien	283 425	211 787
Fournitures de bureau	26 810	28 988
Produits d'accueil	14 313	9 463
Emballages	4 108	6 694
R.R.R. obtenus sur achats	- 12 379	- 3 818
<b>Total</b>	<b>3 346 687</b>	<b>2 635 897</b>
<b><u>Note 20 : Achats non stockés de fournitures consommés</u></b>	<b><u>31/12/2017</u></b>	<b><u>31/12/2016</u></b>
Electricité	557 011	440 990
Eaux	159 387	120 274
Fournitures & consommables d'entretien	139 587	124 814
Gaz	132 299	126 107
Autres achats non stockés	23 146	40 161
<b>Total</b>	<b>1 011 430</b>	<b>852 344</b>
<b><u>Note 21 : Charges de personnel</u></b>	<b><u>31/12/2017</u></b>	<b><u>31/12/2016</u></b>
Salaires et compléments de salaires	2 453 091	2 499 121
Cotisations sociales légales	400 314	376 211
Vêtements de travail	48 209	8 610
Autres charges du personnel	3 289	8 336
<b>Total</b>	<b>2 904 902</b>	<b>2 892 278</b>
<b><u>Note 22 : Dotations aux amortissements et provisions</u></b>	<b><u>31/12/2017</u></b>	<b><u>31/12/2016</u></b>
Dotations aux Amort. Des Immo. Corp. & Incorp.	2 074 183	2 268 237
Dotations aux provisions pour risques et charges	293 884	208 391
Reprise sur provisions pour risques et charges	- 74 135	
<b>Total</b>	<b>2 293 933</b>	<b>2 476 628</b>

**Note 23 : Autres charges d'exploitation**

	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	370 900	329 439
Services extérieurs et sous-traitance générale	320 572	263 281
Etat, impôts et taxes	299 798	271 471
Entretiens et réparations	273 618	344 738
Commissions bancaires	165 075	159 798
Missions-Réceptions -Voyages et déplacements	146 913	71 795
Publicités, publications et relations publiques	94 164	46 664
Frais postaux et télécommunication	42 959	40 706
Primes d'assurances	37 872	37 842
Jetons de présence	18 750	18 750
Autres services extérieurs	7 109	1 420
Dons & subventions	5 453	59 809
Transports	866	59
<b>Total</b>	<b><u>1 784 050</u></b>	<b><u>1 645 772</u></b>

**Note 24: Charges financières nettes**

	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Intérêts des emprunts et dettes	1 042 553	905 290
Pertes sur créances liées à des participations	972 000	-
Intérêts des comptes courants débiteurs	234 260	132 670
Pertes de change	1 094	451
Intérêts des comptes courants créditeurs	-	- 1 105
Gains de change	- 53 024	- 33 170
<b>Total</b>	<b><u>2 196 882</u></b>	<b><u>1 004 136</u></b>

**Note 25: Produits des placements**

	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Dividendes reçus	678 546	493 395
Revenues des autres créances	67 846	-
Produit net sur cession valeur mobilière	576	1 094
Produits des placements	-	9 430
Charges nettes sur cession de valeurs mobilières	-	- 667
<b>Total</b>	<b><u>746 968</u></b>	<b><u>503 251</u></b>

**Note 26 : Autres gains ordinaires**

	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Gain nets sur cession d'Immob.	973 458	243
Quote part subvention d'investissement	11 781	102 397
Revenus des autres créances	94	913
Ristournes sur prime d'assurances	-	259
<b>Total</b>	<b><u>985 333</u></b>	<b><u>103 812</u></b>

**Note 27: Autres pertes ordinaires**

	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Pertes sur éléments non récurrents	56 052	172 795
<b>Total</b>	<b><u>56 052</u></b>	<b><u>172 795</u></b>

## Note 28 : Impôt sur les sociétés (en DT) :

Le décompte fiscal pour l'exercice 2017 se présente comme suit :

### **Société Hôtelière Touristique & Balnéaire - Marhaba**

Bvd 14 Janvier 2011 - 4039 Sousse

S.A. au capital de 847.710 dinars

### **Décompte fiscal** Pour l'exercice clos au 31 décembre 2017

	<i>Eléments</i>	<i>Montant</i>	
<b>Résultat comptable avant impot</b>		<b>-2 270 360,909</b>	
Effet de modification comptables		210 248,000	
<b>Réintégrations</b>		<b>1 440 577,403</b>	
Vignette sup 9ch	1 950,000		
Entretiens et réparations sup 9ch	13 734,125		
Timbres de voyages	1 320,000		
Frais de reception excedentaires	101 637,247		
Provision pénalité impots	293 884,077		
Autres pertes non déductibles	56 051,954		
Pertes sur créances liées à des participations	972 000,000		
<b>Déductions</b>		<b>-74 134,719</b>	
Reprise sur provision pour risque fiscal	74 134,719		
<b>Résultat fiscal avant réintégration des amortissements de l'exercice</b>		<b>-693 670,225</b>	
<b>Réintégrations:</b>			
Amortissements de l'exercice		<b>2 074 183,422</b>	
<b>Résultat fiscal avant déduction des déficits antérieurs et amortissements de l'exercice</b>		<b>1 380 513,197</b>	
<b>Déductions:</b>			
Amortissements de l'exercice 2017		-2 074 183,422	
Reports déficitaires 2016		-673 444,217	
Amortissements de l'exercice 2016		-2 268 237,151	
Amortissements réputés différés : Année 2015		-2 379 376,622	
Amortissements réputés différés : Année 2014		-358 168,147	
Amortissements réputés différés Année 2012		-587 009,177	
Amortissements réputés différés Année 2011		-674 973,078	
<b>Résultat fiscal après déduction des déficits antérieurs et amortissements de l'exercice</b>		<b>-7 634 878,617</b>	
Amortissements réputés différés 2017	-1 367 114,442		
Amortissements réputés différés 2016	-2 268 237,151		
Amortissements réputés différés 2015	-2 379 376,622		
Amortissements réputés différés 2014	-358 168,147		
Amortissements réputés différés 2012	-587 009,177		
Amortissements réputés différés 2011	-674 973,078		
Total	-7 634 878,617		
<b>Calcul de l'impôt</b>			
	<i>Taux</i>	<i>Base</i>	<i>Impôt dû</i>
Impôt au taux commun	25%	0,000	0,000
Minimum impôt	0,2%	10 320 368,361	20 640,737
<b>Impôt dû</b>			<b>20 640,737</b>
<b>Liquidation de l'impôt</b>			
Crédit d'impot 2016		312 124,639	
Acomptes provisionnels 2017			
Retenues à la source 2017		114 860,762	
<b>Report Impôt</b>		<b>426 985,401</b>	<b>406 344,664</b>

**Tableau de variation des capitaux propres**

Rubriques	A l'ouverture	Affectation du résultat	Dividendes et autres distributions	Obtention Subventions d'investissements	Amortissements Subventions d'investissements	Résultat de l'exercice	A la clôture
Capital social	847 710						847 710
Réserves légales	84 771						84 771
Réserves générales ordinaires	24 589 806						24 589 806
Compte spécial d'investissements	726 958						726 958
Réserves de réévaluation libre	1 904 262						1 904 262
Subventions d'investissements	35 343			137 740	-114 178		23 562
Prime d'émission	321						321
Résultats reportés	-5 282 327	-3 388 949					-8 671 276
Modifications comptables							210 248
Résultat de l'exercice	-3 388 949	3 388 949				-2 291 002	-2 291 002
<b>Total</b>	<b>19 517 893</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>137 740</b>	<b>-114 178</b>	<b>-2 291 002</b>	<b>17 425 360</b>

**Fonds propres après affectation du résultat de 2016 tel que prévu par le paragraphe 7 de l'article 19 de la loi de finances N° 2013-54 du 30-12-2013**

Désignations	Montants
Capital social	847 710
Réserves légales	84 771
Réserves générales ordinaires	24 589 806
Compte spécial d'investissements	726 958
Réserves de réévaluation libre	1 904 262
Subventions d'investissements	0
Prime d'émission	321
Résultats reportés	-1 743 846
<b>Total des fonds propres régis par le paragraphe 7 de l'article 19 de la loi n°2013-54 du 30 Décembre 2013 portant loi de finances pour la gestion de l'année 2014</b>	<b>26 409 981</b>





**Cabinet d'Audit et de Consultants**  
Société d'expertise Comptable  
Tél : 71 791 885- Fax : 71 791 258  
35, avenue Alain Savary, 1002 Tunis

**Compagnie Tunisienne des Experts Comptables**  
Société d'expertise Comptable  
Bvd. 14 Janv., BP 287, 4011 Sousse – Kantaoui  
Tél : 73 347 500 - Fax : 73 347 506  
e-mail : ctec@gnet.tn

## **Rapport général des commissaires aux comptes sur les états financiers clos au 31 décembre 2017**

Tunis, le 17 Mai 2018

*Mesdames et Messieurs les actionnaires de la  
« Société Hôtelière Touristique et Balnéaire Marhaba »,*

### **RAPPORT SUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS**

#### **I. Opinion :**

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des états financiers de la Société Hôtelière Touristique et Balnéaire MARHABA, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2017, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font ressortir un total net du bilan de 43.922.494 DT et des capitaux propres de 17.425.358 DT y compris le déficit de l'exercice qui s'élevant à 2.291.002 DT et l'effet de modifications comptables positif de 210.248 DT.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2017, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

#### **II. Fondement de l'opinion :**

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### **III. Rapport du conseil d'administration :**

La responsabilité du rapport du conseil d'administration incombe au conseil d'administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport du conseil d'administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du code des sociétés commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport du conseil d'administration par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport du conseil d'administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du conseil d'administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du conseil d'administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

### **IV. Responsabilité de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers :**

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celle-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière de la société.

### **V. Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celle-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui

## AVIS DES SOCIÉTÉS

### ETATS FINANCIERS DEFINITIFS

**Société Touristique du Cap Bon-SA**  
Siège social Avenue Mongi Slim – Nabeul

La Société Touristique du Cap Bon « STCB » publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2015 tels qu'ils ont été soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice 2015. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes : Mr Mohamed Mejdi JAZIRI (GAC)

**BILAN ARRETE**  
**au 31 décembre 2015**  
(exprimé en dinars)

<i>Actifs</i>	Notes	31/12/2015	31/12/2014
<b><i>Actifs non courants</i></b>			
<b>Actifs immobilisés</b>			
Immobilisations incorporelles		0.000	0.000
Moins : amortissements		0 000	0 000
Immobilisations corporelles	AC1	39 732.163	39 732.163
Moins : amortissements	AC1	37 441 872	37 441.872
Immobilisations financières	AC2	5 485 133.114	5 130 133.114
Moins : provisions		1 798 490.000	1 331 270.000
<b>Total des actifs immobilisés</b>		<b>3 688 933.405</b>	<b>3 801 153.405</b>
<b>Autres actifs non courants</b>		<b>0.000</b>	<b>0.000</b>
<b>Total des actifs non courants</b>		<b>3 688 933.405</b>	<b>3 801 153.405</b>
<b><i>Actifs courants</i></b>			
Stocks		0 000	0 000
Moins . provisions		0 000	0 000
Clients et comptes rattachés	AC3	23 602.000	11 801.000
moins . provisions		0.000	0.000
Autres actifs courants	AC4	1 636 959 164	1 667 493 153
moins : provisions		15 731.725	15 731.725
Placements et autres actifs financiers		0.000	0 000
Liquidités et équivalents de liquidités	AC5	14 004.224	26 553 000
<b>Total des actifs courants</b>		<b>1 658 833.663</b>	<b>1 690 115.428</b>
<b>Total des actifs</b>		<b>5 347 767.068</b>	<b>5 491 268.833</b>

**BILAN ARRETE**  
**au 31 décembre 2015**  
(exprimé en dinars)

<i>Capitaux propres et passifs</i>	Notes	31/12/2015	31/12/2014
<i>Capitaux propres</i>			
Capital social		80 000.000	80 000.000
Réserves		4 454 238.987	4 454 238 987
Autres capitaux propres		405 600 000	405 600 000
Résultats reportés		-2 287 853.529	-1 227 390.263
<b>Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice</b>	PA1	<b>2 651 985.458</b>	<b>3 712 448.724</b>
Résultat de l'exercice		-714 254 590	-1 060 463.266
<b>Total des capitaux propres avant affectation</b>		<b>1 937 730.868</b>	<b>2 651 985.458</b>
<i>Passifs non courants</i>			
Emprunts		0.000	0 000
Autres passifs financiers		0.000	0.000
Provisions	PA2	181 657.490	24 610.490
<b>Total des passifs non courants</b>		<b>181 657.490</b>	<b>24 610.490</b>
<i>Passifs courants</i>			
Fournisseurs et comptes rattachés	PA3	3 329.030	1 121 711
Autres passifs courants	PA4	3 225 049.680	2 813 350 717
Concours bancaires et autres passifs financiers		0 000	200 457
<b>Total des passifs courants</b>		<b>3 228 378.710</b>	<b>2 814 672.885</b>
<b>Total des passifs</b>		<b>3 410 036.200</b>	<b>2 839 283.375</b>
<b>Total des capitaux propres et des passifs</b>		<b>5 347 767.068</b>	<b>5 491 268.833</b>

**STCB SA**

**ETAT DE RESULTAT- MODELE AUTORISE**  
**Période allant du 1er janvier au 31 décembre 2015**  
(exprimé en dinars)

	Notes	31/12/2015	31/12/2014
<b><i>Produits d'exploitation</i></b>			
Revenus de locations		10 000 000	8 687 717
Autres produits d'exploitation jetons de présence		7 500 000	6 000 000
Produits immobilisée		0 000	0 000
<b>Total des produits d'exploitation</b>		<b>17 500.000</b>	<b>14 687.717</b>
<b><i>Charges d'exploitation</i></b>			
Achats consommées		0 000	0 000
Charges de personnel		18 000 000	18 000 000
Dotations aux amortissements et aux provisions	Ch2	637 220 000	999 420 000
Autres charges d'exploitation	Ch1	89 769 380	51 126 478
<b>Total des charges d'exploitation</b>		<b>744 989.380</b>	<b>1 068 546.478</b>
<b><i>Résultat d'exploitation</i></b>		<b>-727 489.380</b>	<b>-1 053 858.761</b>
Charges financières nettes		331 297	5 663 365
Produits financiers		2 854	2 820
Autres gains ordinaires	Ch3	14 313 233	2 026 247
Autres pertes ordinaires		0 000	2 220 207
<b><i>Résultat des activités ordinaires avant impôt</i></b>		<b>-713 504.590</b>	<b>-1 059 713.266</b>
Impôt sur les bénéfices		750 000	750 000
<b><i>Résultat des activités ordinaires après impôt</i></b>		<b>-714 254.590</b>	<b>-1 060 463.266</b>
Eléments extraordinaires		0 000	0 000
<b><i>Résultat net de l'exercice</i></b>		<b>-714 254.590</b>	<b>-1 060 463.266</b>
<b>Résultat net de l'exercice</b>		<b>-714 254.590</b>	<b>-1 060 463.266</b>
Effets des modifications comptables		0 000	0 000
<b>Résultat après modifications comptables</b>		<b>-714 254.590</b>	<b>-1 060 463.266</b>

**STCB SA**

**ETAT DES FLUX DE TRESORERIE - MODELE AUTORISE**

**Période allant du 1er janvier au 31 décembre 2015**

(exprimé en dinars)

	31/12/2015	31/12/2014
<b><i>Flux de trésorerie liés à l'exploitation</i></b>		
Résultat net	-714 254.590	-1 060 463.266
Ajustements pour		
* Amortissements et provisions	624 267 000	999 420 000
* Variation des		
Stocks	0 000	0 000
Créances	-11 801 000	-11 801 000
autres actifs	30 533 989	147 279 000
fournisseurs d'exploitation	2 207 319	-5 146 000
autres dettes	411 698 963	1 306 755 809
* Plus ou moins values de cession	0 000	0 000
* Transfert de charges	0 000	0 000
<b>Flux de trésorerie affectés à l'exploitation</b>	<b>342 651.681</b>	<b>1 376 044.543</b>
<b><i>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</i></b>		
Décassements provenant de l'acquisition d'immo incorporelles	0 000	0 000
Décassements provenant de l'acquisition d'immo corporelles	0 000	0 000
Décassements provenant de l'acquisition d'immo financières	-355 000 000	-1 350 000 000
Encaissements provenant de la cession d'immo incorporelles	0 000	0 000
Encaissements provenant de la cession d'immo corporelles	0 000	0 000
Encaissements provenant de la cession d'immo financières	0 000	0 000
<b>Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement</b>	<b>-355 000.000</b>	<b>-1 350 000.000</b>
<b><i>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</i></b>		
Encaissement suite à l'émission d'actions	0 000	0 000
Dividendes et autres distribution	0 000	0 000
Encaissements provenant des emprunts ou subventions	0 000	0 000
Remboursement d'emprunts	0 000	0 000
<b>Flux de trésorerie provenant des activités de financement</b>	<b>0.000</b>	<b>0.000</b>
<b>Incidences des variations des taux de changes</b>	<b>0.000</b>	<b>0.000</b>
<b><i>Variation de trésorerie</i></b>	<b>-12 348.319</b>	<b>26 044.543</b>
<b>Trésorerie au début de l'exercice</b>	<b>26 352.543</b>	<b>308.000</b>
<b>Trésorerie à la clôture de l'exercice</b>	<b>14 004.224</b>	<b>26 352.543</b>

## NOTES AUX ETATS FINANCIERS

### 1. PRESENTATION DE LA SOCIETE

La STCB est une société anonyme créée en 1965, avec un capital de 80 000 DT.

La société a pour objet la création, l'exploitation et l'installation de tout établissement hôtelier, balnéaire, de loisirs, de jeux, restauration et plus généralement, la prise de participation directe ou indirecte dans toutes les opérations se rattachant à son objet social

### 2. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les Etats Financiers sont présentés par application des dispositions de la loi 96-112 du 30 Décembre 1996 portant promulgation du système comptable des entreprises.

L'élaboration des Etats financiers a été faite dans le respect des principes comptables et en conformité avec les hypothèses et conventions prévues par le cadre conceptuel prévu par le décret n° 96-2459 du 30 Décembre 1996

Les Etats financiers sont composés du Bilan, de l'Etat des Résultats. Les Notes aux Etats Financiers reprennent le détail des principales rubriques

#### 2.1. Immobilisations corporelles

Les immobilisations sont comptabilisées à leurs coûts historiques hors taxes récupérables et sont amorties linéairement sur la base des taux suivants

Agencements, Aménagements et Installations	15%
Matériel de transport	20%
Equipements de bureau	20%
Matériel informatique	33,33%

#### 2.2. Immobilisations Financières

Les titres de participations sont comptabilisés à leurs coûts d'acquisition



## NOTES EXPLICATIVES

### 3-1 : Notes sur les Actifs

AC 1- Immobilisations corporelles		2015	2014
Terrain	**	2 290 291	2 290.291
Agens,amén & install		22 719.338	22 719.338
Equipements de bureau		5 384.599	5 384 599
Matériels informatiques		9 337 935	9 337 935
	<b>Total brut</b>	<b>39 732.163</b>	<b>39 732.163</b>
Amortissement Agens,amén & install		22 719.338	22 719.338
Amortissement Equipements de bureau		5 384.599	5 384.599
Amortissement Matériels informatiques		9 337 935	9 337 935
	<b>Total Amortissements</b>	<b>37 441.872</b>	<b>37 441.872</b>

\*\* Le tableau de variation des immobilisations et des amortissements au 31 Décembre 2015 est présenté en annexe 1.

Dans le cadre de nos diligences normales, nous avons constaté que le terrain est nanti au profit de Amen Bank pour une valeur de 1 650 000 DT

AC 2- Immobilisations financières		2015	2014
Société d'investissement du Cap Bon		1 999 995 000	1 999 995.000
Société hotelière Riadh	**	3 233 000.000	2 878 000 000
Banque Tunisienne de solidarité		250 000.000	250 000 000
Société Cité Néapolis de Nabeul		2 000.000	2 000.000
Dépôts & cautionnement		138 114	138 114
	<b>Total brut</b>	<b>5 485 133.114</b>	<b>5 130 133.114</b>
Provisions sur TP Société SHR		1 798 490 000	1 331 270 000
	<b>Total Net</b>	<b>3 686 643.114</b>	<b>3 798 863.114</b>

\*\* Il est à signaler que la rubrique titre participation dans la Société Hôtelière RIADH figure pour un montant de (3 233 000 DT = 3 528 0000 DT – 295 000 DT) montant souscrit –

montant non encore libéré Or, selon le dossier juridique de la Société Hôtelière RIADH, la part détenue par la STCB dans son capital s'établit à 3 527 850 DT, soit un écart de 150 DT

	2015	2014
AC 3-Clients et comptes rattachés		
Club Sportif et récréatif Riadh	23 602.000	11 801 000
<b>Total</b>	<b>23 602.000</b>	<b>11 801.000</b>

	2015	2014
AC 4- Autres actifs courants		
Fournisseurs Avances & Acomptes	14 760.000	10 595 000
Compte de liaison SHR	842 435.001	842 435 001
Compte de liaison SHR	719 569.122	755 517.413
Compte de liaison SICAB	3 743 160	3 743 160
Etat report TVA	45 781.471	45 282.169
Etat report IS	3 836.410	3 086.410
Compte d'attente	6 000.000	6 000.000
Charges payées d'avance	834.000	834 000
<b>Total</b>	<b>1 636 959.164</b>	<b>1 667 493.153</b>

\*\* Solde non justifié

	2015	2014
AC5-Liquidités et équivalents de liquidités		
Banque ATB	178.476	175.622
Banque STB 998	40.832	40 393
AMEN BANK	13 752 257	26 337 102
Banque BTE	32 659	-
<b>Total</b>	<b>14 004.224</b>	<b>26 553.117</b>

### 3-2 : Notes sur les capitaux propres et les passifs

		2015	2014
PA 1- Capitaux propres avant résultat de l'exercice			
Capital social	**	80 000 000	80 000 000
Réserves légales		4 242.154	4 242 154
Autres réserves	***	4 449 996.833	4 449 996 833
Autres capitaux propres	****	405 600.000	405 600 000
Résultats reportés		- 1 227 390 263	- 1 227 390 263
Résultats 2014 en instance d'affectation		- 1 060 463.266	-
<b>Total</b>		<b>2 651 985.458</b>	<b>3 712 448.724</b>

\*\* Devant les problèmes liés à l'identification des actionnaires de la STCB, puisque certains actionnaires contestent la valeur de leurs participations mentionnées sur les certificats de propriété en se basant sur des preuves à leurs dispositions, et que d'autres contestent les noms inscrits sur les certificats de propriété qui leurs ont été délivrés, l'assemblée générale ordinaire du 14 juin 2013 a demandé en justice la désignation d'un expert judiciaire afin d'arrêter définitivement la liste des actionnaires de la société

Les travaux accomplis par l'expert judiciaire ont permis d'identifier les détenteurs de participations dans le capital de la STCB à hauteur de 77 595 D sur un capital total de 80 000 D

\*\*\* Ce montant correspond aux plus-values réalisées suite à la cession des unités Beurivage, Aladin et Néapolis.

\*\*\*\* Ce montant correspond à la plus-value dégagée lors de la réévaluation des titres de la société hôtelière Salammbô en 1991. Ces titres ont été cédés au cours de la même année

PA 2- Provisions	2015	2014
Provisions pour risques & charges	181 657.490	24 610 490
<b>Total</b>	<b>181 657.490</b>	<b>24 610.490</b>

Le solde de ce compte se détaille comme suit : provisions pour risque fiscal à hauteur de 11 657,490 DT et provision pour dédommagement société Sani Vew à hauteur de 170 000 DT.

PA 3-Fournisseurs et comptes rattachés	2015	2014
Fournisseurs divers	3 329.030	1 121.711
<b>Total</b>	<b>3 329.030</b>	<b>1 121.711</b>

PA 4- Autres passifs courants	2015	2014
Cient CVBA Avance & Acompte	300 000.000	200 000.000
Cient Royal Marbre Avance & Acompte	-	75 000 000
Cient SNI Avance & Acompte	1 075 000.000	710 000.000
Cient Sani Vew Avance & Acompte	400 000 000	400 000 000
Personnel charges à payer	***** 13 501.017	13 501.017
État impôts & taxes	***** 17 501.202	19 320 954
Compte de liaison SNI	1 364.717	1 364 717
Gouvernorat de Nabeul	** 674 400.000	674 400 000
Versement / augmentation du Capital	*** 640 816.985	640 816 985
Charges à Payer	**** 93 863.019	70 344 304
Produits constatés d'avance	8 602.740	8 602.740
<b>Total</b>	<b>3 225 049.680</b>	<b>2 813 350.717</b>

\*\* Ce montant correspond à la valeur du lot de terrain de l'hôtel « Salammbô » acquis auprès du Gouvernorat de Nabeul

\*\*\* ce montant correspond aux versements opérés sur les agrumes et autres produits agricoles dans tout le Gouvernorat de Nabeul, au titre de l'augmentation du capital de la société Ce montant a été viré dans ce compte au cours de l'exercice 1989 lorsque l'assemblée des actionnaires a décidé de ramener le capital social à 80 000 DT

\*\*\*\* Le solde de ce compte s'élève au 31 décembre 2015 à 93 863,019 DT contre 70 344,304 DT au 31 décembre 2014, Il se détaille comme suit

	<b>2015</b>	<b>2014</b>
Droit d'enregistrement main levée (solde 2006)	9 595.950	9 595 950
Honoraires CAC 2013	-	7 663 000
Honoraires CAC 2014	9 162.710	8 200 000
Honoraires CAC 2015	9 200.000	
Honoraires comptable 13/14	-	2 400.000
Honoraires comptable 2015	1 200.000	-
Jetons de présence 2009	6 250.000	6 250.000
Jetons de présence 2010	6 250.000	6 250 000
Jetons de présence 2011	6 250.000	6 250.000
Jetons de présence 2012	9 375.000	10 000.000
Jetons de présence 2013	12 500.000	10 000.000
Jetons de présence 2014	22 500.000	-
Pénalités impôts	1 444.394	3 195 354
interets bancaires 4tr/15 AB	134.965	540.000
<b>Total</b>	<b>93 863.019</b>	<b>70 344.304</b>

\*\*\*\*\* Le solde du compte provision pour congés payés est un solde antérieurement constitué et n'as pas été extourné en 2015

\*\*\*\*\* Le solde de ce compte s'élève au 31 décembre 2015 à 17 501,202 DT contre 19 320,954 DT au 31 décembre 2014, Il se détaille comme suit

	<b>2015</b>	<b>2014</b>
Déclarations constatées 10-11-12	13 793.426	13 793 426
Etat retenues à la source	3 662 176	685 648
Taxe sur les terrains non bâtis	-	4 820.880
Etat TCL	43 600	20 000
Etat droit de timbre	2.000	1.000
<b>Total</b>	<b>17 501.202</b>	<b>19 320.954</b>

### 3-3: Notes sur l'état de résultat

Le solde des autres charges d'exploitation se détaille comme suit

<b>Ch 1 - Autres charges d'exploitation</b>	<b>2015</b>	<b>2014</b>
Honoraires	14 791.910	14 596.740
Frais de publications	1 550.854	595.514
Jetons de présence	34 816.176	4 000.000
Quote part frais du siège	32 156.850	26 000.000
Impôts et taxes	5 864.923	5 300.880
Services bancaires	373.308	545 544
Autres frais divers	215.359	87 800
<b>Total</b>	<b>89 769.380</b>	<b>51 126.478</b>

Le solde des dotations aux amortissements et aux provisions se détaille comme suit

<b>Ch 2 - Dotations aux amortissements et aux provisions</b>	<b>2015</b>	<b>2014</b>
dotations aux provisions / titres de participation société SHR	467 220 000	993 820.000
Provisions pour risques et charges	170 000 000	5 600 000
<b>Total</b>	<b>637 220.000</b>	<b>999 420.000</b>

<b>Ch 3 - Autres gains ordinaires</b>	<b>2015</b>	<b>2014</b>
reprise sur provisions pour risque fiscal	14 313.233	-
profit ordinaires	-	2 026 247
<b>Total</b>	<b>14 313.233</b>	<b>2 026.247</b>

#### **4 -Engagements hors Bilan:**

Dans le cadre de nos diligences normales, nous avons constaté que le terrain de STCB est nanti au profit de Amen Bank pour une valeur de 1 650 000 DT en contrepartie d'un emprunt bancaire accordé à la Société Hôtelière RIADH.

#### **5 – Evénements postérieurs à la clôture :**

Une saisie conservatoire a été opérée par l'administration fiscale sur le compte courant bancaire de la société STCB ouvert auprès de la banque AMEN BANK. Cette saisie a eu lieu dans le cadre de la non libération du 4<sup>ème</sup> quart de l'augmentation du capital de la Société Hôtelière RIADH par la société STCB.

TABLEAU D'AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS

DESIGNATION	IMMOBILISATIONS				AMORTISSEMENTS				Valeurs nettes comptables 2015
	Valeur brute 2014	Acquisitions 2015	Cessions 2015	Total brut 2015	Amort cumulés 2014	Dotation aux amort 2015	Amortissement mat cédés	Amortissements cumulés 2015	
Terrain	2 290 291			2 290 291	-	-	-	-	2 290 291
Agents,amén & install	22 719 338			22 719 338	22 719 338			22 719 338	-
Equipements de bureau	5 384 599			5 384 599	5 384 599			5 384 599	-
Matériels informatiques	9 337 935			9 337 935	9 337 935			9 337 935	-
<b>TOTAL</b>	<b>39 732.163</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>39 732.163</b>	<b>37 441.872</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>37 441 872</b>	<b>2 290.291</b>

**Messieurs les actionnaires de la Société Touristique du Cap Bon SA**

**Objet : Rapport général du Commissaire aux Comptes sur les états financiers  
arrêtés au 31 décembre 2015**

**Messieurs,**

En exécution de la mission que vous avez bien voulu nous confier, nous avons procédé à l'examen des états financiers de la Société Touristique du Cap Bon SA arrêtés au 31 Décembre 2015.

Ces états financiers qui font apparaître un total net de bilan 5 347 767 DT Et un résultat déficitaire net de 714 254 DT ont été arrêtés par votre conseil d'administration et relèvent de sa responsabilité. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs ; le choix et l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes de révision comptable généralement admises en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et réaliser l'audit afin d'obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.



En procédant à l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité et relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation des états financiers dans leur ensemble.

Nous estimons que les travaux que nous avons accomplis, dans ce cadre, constituent une base raisonnable pour supporter l'expression de notre opinion.

Compte tenu des diligences que nous avons accomplies, nous estimons être en mesure de certifier que les états financiers ci-joints, arrêtés par votre conseil d'administration, et établis conformément aux dispositions du système comptable des entreprises tunisiennes, tel que fixé par la loi N° 96-112 du 30 Décembre 1996, sont sincères et réguliers et qu'ils donnent une image fidèle pour tous les aspects significatifs de la situation financière de la Société Touristiques du Cap Bon SA, arrêtée au 31 décembre 2015 et du résultat de ses opérations à cette date.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, nous n'avons pas de remarques particulières sur les informations comptables données dans le rapport du Conseil d'Administration sur les comptes de la société arrêtés au 31 Décembre 2015.

Sans remettre en cause l'opinion d'audit ci-dessus exprimée, nous avons constaté que

- En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 Novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous avons remarqué que la société ne s'est pas encore conformée à la réglementation en vigueur en ce qui concerne la tenue des comptes en valeurs mobilières pour les actions émises par la société. Par ailleurs, la société n'a pas encore signé et déposé le cahier des charges prévu par l'arrêté du ministre des finances du 28 Août 2006.
- Les statuts de la société sont à jour jusqu'à la parution de la loi N°2000-93 du 3 Novembre 2000, portant promulgation du code des sociétés commerciales. Alors que ces derniers doivent tenir compte des dispositions de la loi N° 2005-65 du 18 Octobre 2005 relative au renforcement de la sécurité des relations financières ainsi que la loi N°2009-16 du 16 mars 2009 modifiant et complétant le code des sociétés commerciales.

Fait à Tunis, le 02 Février 2018

**La Générale d'Audit & Conseil – GAC**

**Mohamed Mejdj JAZIRI**  
**Commissaire aux comptes**  
Associé



## SOCIETE TOURISTIQUE DU CAP BON

### RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES Exercice clos le 31 décembre 2015

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées. Il n'entre pas dans notre mission de rechercher l'existence éventuelle de telles conventions.

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention visée à l'article 200 du Code des Sociétés Commerciales.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telle conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

#### A – Conventions et opérations antérieures

- 1) – Au cours de l'exercice 2007, la STCB qui détient 99,99% du capital de la SHR a accordé à cette dernière des avances pour un montant de 37 780 DT (Avances sans Intérêts). Cette convention a été autorisée par votre conseil d'administration du 9 juillet 2009.
- 2) Au cours de l'exercice 2008, la STCB qui détient 99,99% du capital de la SHR a accordé à cette dernière des avances de fonds pour un montant de 490 825 DT (Avances sans intérêts). Cette convention a été autorisée par votre conseil d'administration du 9 juillet 2009.
- 3) La STCB a cédé au cours de l'exercice 2008 sa participation dans le capital de la SODICAB à la SICAB à sa valeur mathématique à la clôture de l'exercice 2008, soit un montant total de 426 247 DT. Cette convention a été autorisée par votre conseil d'administration du 9 juillet 2009.
- 4) L'avance obtenue par la STCB de la SICAB en 2007 (sans intérêt), pour un montant de 50 000 D a été remboursée au cours de l'exercice 2008. Cette convention a été autorisée par votre conseil d'administration du 9 juillet 2009.

- 5) Au cours de l'exercice 2009, la STCB qui détient 99,99 % du capital de la SHR a accordé à cette dernière des avances de fonds pour un montant de 505 493 DT (Avances sans intérêts) Cette opération a été autorisée par votre conseil d'administration du 12 février 2011
- 6) Au cours de l'exercice 2010, la STCB qui détient 99,99 % du capital de la SHR a accordé à cette dernière des avances de fonds pour un montant de 37 372 DT. D'autre part, la société SHR a remboursé à la STCB au cours de l'année 2010 un montant égal à 153 422 DT

Ces opérations ont été postérieurement autorisées par votre conseil d'administration du 16 septembre 2011, et approuvées par votre Assemblée Générale du 10 Novembre 2011

- 7) Au cours de l'exercice 2010, la STCB a reçu de l'un de ses administrateurs à titre de prêt un montant de 30 000 DT qui a été intégralement remboursé par la société Cette opération a été postérieurement autorisée par votre conseil d'administration du 16 septembre 2011, et approuvée par votre Assemblée Générale du 10 Novembre 2011
- 8) Au cours de l'exercice 2011, la STCB qui détient 99,99 % du capital de la SHR a accordé à cette dernière des avances de fonds d'un montant de 10 738 DT D'autre part la société SHR a remboursé à la STCB courant l'exercice 2011 un montant égal à 98 369 DT

Ces opérations ont été postérieurement autorisées par votre conseil d'administration du 25 Octobre 2012, et approuvées par votre assemblée générale du 5 janvier 2013

- 9) Au cours de l'exercice 2012, la société STCB a accordé à la société Hôtelière RIADH des avances de fonds pour un montant de 200 262 DT, et la SHR a remboursé au cours du même exercice des avances cumulées dues à la STCB à hauteur d'un montant de 100 669 DT Ces opérations ont été postérieurement autorisées par votre conseil d'administration du 17 juillet 2014 et par votre Assemblée Générale du 22 novembre 2014
- 10) Au cours de l'exercice 2013, la société STCB a accordé à la société Hôtelière RIADH des avances de fonds pour un montant de 80 340 DT Et la SHR a remboursé au cours du même exercice des avances cumulées dues à la STCB à hauteur d'un montant de 38 816DT Ces opérations ont été postérieurement autorisées par votre conseil d'administration du 04 Mai 2015 et par votre assemblée générale du 09 Juillet 2015
- 11) Au cours de l'exercice 2014, la société STCB a accordé à la société Hôtelière RIADH des avances de fonds pour un montant de 75 982 DT, et la SHR a remboursé des avances cumulées dues à la STCB à hauteur d'un montant de 228 500 DT. Ces opérations ont été postérieurement autorisées par votre conseil d'administration du 10 août 2016 et par votre assemblée générale du 24 septembre 2016

## B – Conventions et opérations nouvellement réalisées

- 1) Au cours de l'exercice 2015, la société STCB a accordé à la société Hôtelière RIADH des avances de fonds pour un montant de 2 500 DT, et la SHR a remboursé des avances cumulées dues à la STCB à hauteur d'un montant de 38 448 DT. Cette opération n'est pas encore autorisée ni par votre conseil d'administration ni par votre assemblée générale.

## C – Rémunérations des Dirigeants Sociaux

- 1) Les obligations et engagements vis-à-vis des dirigeants tels que visés à l'article 200 Nouveau II § 5 du code des sociétés commerciales sont définies comme suit :

- La rémunération du Directeur Général de la société est composée de d'une indemnité mensuelle brute de 1 500 DT à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2013.

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 22 novembre 2013.

- Les membres du conseil d'administration sont rémunérés par des jetons de présence déterminés par l'assemblée générale annuelle.

- 2) Les obligations et engagements de la STCB vis à vis du Directeur Général et des membres du Conseil d'Administration, tel qu'ils ressortent des états financiers clos le 31 Décembre 2015, se présentent comme suit (en DT) :

	Charge de l'exercice	Passifs
Avantages à court terme	18 000 DT	
Jetons de présence	34 816 DT	63 125 DT
<b>TOTAL</b>	<b>52 816 DT</b>	<b>63 125 DT</b>

Par ailleurs, et en dehors des conventions ou opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants du code des sociétés commerciales.

Fait à Tunis, le 2 février 2018

La Générale d'Audit & Conseil – GAC

Mohamed Mejdj JAZIRI  
Expert Comptable  
Associé



## AVIS DES SOCIETES

### ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

**Société de Développement et d'Investissement du Nord Ouest  
-SODINO SICAR-**

Siège social Av Taieb M'hiri –Batiment Société des Foires de Siliana -6100 SILIANA-

La Société de Développement et d'Investissement du Nord Ouest -SODINO SICAR-, publie ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2017 tels qu'ils ont été soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2017. Ces états sont accompagnés du rapport du commissaire aux comptes : Mr Salah MEZIOU.

**Groupe SODINO SICAR**  
**BILAN Consolidé arrêté au 31 décembre 2017**  
*(Exprimé en Dinars Tunisiens)*

	NOTES	31/12/2017	31/12/2016
<b>ACTIFS</b>			
<b>ACTIFS NON COURANTS</b>			
<b>ACTIFS IMMOBILISES</b>			
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		9 381	9 381
MOINS AMORTISSEMENTS		-9 381	-8 310
		<b>0</b>	<b>1 071</b>
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	A1	27 234 963	27 100 951
MOINS AMORTISSEMENTS		-5 848 744	-4 877 939
		<b>21 386 219</b>	<b>22 223 012</b>
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	A2	31 973 514	30 805 425
MOINS PROVISIONS		-11 049 282	-9 814 349
<b>TOTAL DES ACTIFS IMMOBILISES</b>		<b>20 924 232</b>	<b>20 991 076</b>
AUTRES ACTIFS NON COURANTS		351 438	0
<b>TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS</b>		<b>42 661 889</b>	<b>43 215 159</b>
<b>ACTIFS COURANTS</b>			
CLIENTS		1 574 778	902 721
MOINS PROVISIONS		-571 067	-390 511
		<b>1 003 712</b>	<b>512 210</b>
AUTRES ACTIFS COURANTS	A3	2 148 047	2 170 771
MOINS PROVISIONS		-158 772	-158 772
		<b>1 989 275</b>	<b>2 011 999</b>
PLACEMENTS ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS	A4	8 436 632	9 845 358
MOINS PROVISIONS		-2 981 070	-2 958 556
		<b>5 455 562</b>	<b>6 886 803</b>
LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES	A5	5 473 679	773 542
<b>TOTAL DES ACTIFS COURANTS</b>		<b>13 922 228</b>	<b>10 184 554</b>
<b>TOTAL DES ACTIFS</b>		<b>56 584 117</b>	<b>53 399 713</b>

*Les Notes de A1 à D7 font partie intégrante des Etats Financiers consolidés.*

<b>Groupe SODINO SICAR</b>			
<b>BILAN Consolidé arrêté au 31 décembre 2017</b>			
<b>(Exprimé en Dinars Tunisiens)</b>			
	NOTES	31/12/2017	31/12/2016
<b>CAPITAUX PROPRES</b>			
Capital social souscrit		38 051 690	38 051 690
<b>RESERVES CONSOLIDEES</b>	<b>B1.1</b>	<b>-12 476 413</b>	<b>-10 341 814</b>
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT RESULTAT</b>		<b>25 575 277</b>	<b>27 709 876</b>
<b>RESULTAT CONSOLIDE</b>	<b>B1.2</b>	<b>-1 996 372</b>	<b>-2 313 065</b>
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT AFFECTATION RESULTAT</b>		<b>23 578 905</b>	<b>25 396 811</b>
Part des minoritaires dans les capitaux propres	<b>B1.1</b>	1 799 595	2 091 472
Part des minoritaires dans le résultat	<b>B1.2</b>	-162 570	-29 605
<b>Total des intérêts des minoritaires</b>		<b>1 637 025</b>	<b>2 061 866</b>
<b>Total capitaux propres et des intérêts des minoritaires</b>		<b>25 215 930</b>	<b>27 458 677</b>
<b>PASSIFS</b>			
<b>PASSIFS NON COURANTS</b>			
LIGNES DE FINANCEMENT UTILISES		17 804 379	15 989 129
AUTRES PASSIFS NON COURANTS		6 473 277	3 702 188
<b>TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS</b>	<b>B2</b>	<b>24 277 656</b>	<b>19 691 317</b>
<b>PASSIFS COURANTS</b>			
FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES		2 915 734	2 417 213
AUTRES PASSIFS COURANTS	<b>B3</b>	3 319 724	3 174 893
CONCOURS BANCAIRES ET AUTRES PASSIFS FINANCIERS	<b>B4</b>	855 073	657 613
<b>TOTAL DES PASSIFS COURANTS</b>		<b>7 090 530</b>	<b>6 249 719</b>
<b>TOTAL DES PASSIFS</b>		<b>31 368 187</b>	<b>25 941 036</b>
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS</b>		<b>56 584 117</b>	<b>53 399 713</b>

*Les Notes de A1 à D7 font partie intégrante des Etats Financiers consolidés.*



<b>Groupe SODINO SICAR</b>			
<b>ETAT DE RESULTAT Consolidé arrêté au 31 décembre 2017</b>			
<b>(Exprimé en Dinars Tunisiens)</b>			
	NOTES	31/12/2017	31/12/2016
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>			
REVENUS DES LOYERS		1 448 996	1 337 544
REVENUS DES PARTICIPATIONS		208 294	178 388
REVENUS DES PLACEMENTS		312 131	456 765
ETUDES ET PRESTATIONS DE SERVICES		89 955	41 752
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION		99 772	99 772
<b>TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>C.1</b>	<b>2 159 148</b>	<b>2 114 221</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>			
CHARGES SUR OPERATIONS FINANCIERES	C.2	-177 447	-201 473
ACHATS NON STOCKES DE FOURNITURES ET DE SERVICES	C.3	-44 367	-32 289
CHARGES DU PERSONNEL	C.4	-1 017 498	-848 771
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS	C.5	-2 604 507	-2 959 873
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	C.6	-483 121	-404 267
<b>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION</b>		<b>-4 326 939</b>	<b>-4 446 674</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>-2 167 791</b>	<b>-2 332 452</b>
AUTRES GAINS ORDINAIRES		12 960	16
AUTRES PERTES ORDINAIRES		0	-1
<b>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT</b>		<b>-2 154 831</b>	<b>-2 332 437</b>
IMPOTS SUR LES BENEFICES		-4 111	-4 232
<b>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPOT</b>		<b>-2 158 942</b>	<b>-2 336 670</b>
ELEMENTS EXTRAORDINAIRES		0	-6 000
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>		<b>-2 158 942</b>	<b>-2 342 670</b>
<b>Résultat net consolidé</b>		<b>-1 996 372</b>	<b>-2 313 065</b>
<b>Part des minoritaires dans le résultat</b>		<b>-162 570</b>	<b>-29 605</b>

*Les Notes de A1 à D7 font partie intégrante des Etats Financiers consolidés.*

<b>Groupe SODINO SICAR</b>			
<b>ETAT DES FLUX DE TRESORERIE Consolidé arrêté au 31 décembre 2017</b>			
<b>(Exprimé en Dinars Tunisiens)</b>			
	NOTES	31/12/2017	31/12/2016
<b>FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION</b>			
<b>Résultat net</b>	<b>B1</b>	-1 996 372	-2 313 065
<b>Ajustements pour :</b>			
- Part des minoritaires dans le résultat	<b>B1</b>	-162 570	-29 605
- Amortissements et provisions	<b>C5</b>	2 604 507	2 532 751
- Variation des Créances et autres actifs	<b>D1</b>	-649 333	-1 027 411
- Variation des fournisseurs et autres dettes	<b>D2</b>	-267 168	1 368 600
- Perte liée à la réduction du capital		0	-15
- Reclassement Exigible FOPRODI		56 923	28 783
- Reclassement Exigible CDC		26 880	0
- Reclassement Exigible IRADA		6 887	9 375
- Plus-values de cession des immobilisations corporelles et incorporelles	<b>D4</b>	-216 498	0
- Quotes-parts subvention d'investissement	<b>B1 &amp; C1</b>	-99 772	-99 772
<b>Flux de trésorerie affectés à l'exploitation</b>		<b>-696 516</b>	<b>469 641</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>			
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles & incorporelles	<b>A1</b>	-134 012	-155 412
<b>Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières</b>			
* Participations	<b>D1</b>	-2 118 000	-275 000
* Comptes courants associés	<b>D5</b>	-712 000	-650 000
<b>Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières</b>			
* Récupération de dépôts et cautionnements par la filiale SOPINO	<b>A2</b>	452 910	0
* Participations	<b>D4</b>	713 498	642 240
* Comptes courant associés	<b>D6</b>	142 500	0
Variation des avances sur cession d'actions reçues	<b>B2</b>	188 088	13 950
<b>Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissements</b>		<b>-1 467 016</b>	<b>-424 222</b>
<b>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT</b>			
Cautions reçues	<b>B2</b>	-20 700	0
Encaissement des Emprunts		3 850 000	0
Réserves pour fonds social		0	11 724
Variation des placements courants	<b>D7</b>	1 978 226	-617 508
Encaissements sur financement FR	<b>B2</b>	1 043 350	916 650
Encaissements sur financement FCDC	<b>B2</b>	1 030 000	420 000
Décaissements sur financement FOPRODI ET BEI	<b>B2</b>	-151 330	0
Décaissements des emprunts		-869 427	-754 981
<b>Flux de trésorerie provenant des activités de financement</b>		<b>6 863 462</b>	<b>-24 115</b>
<b>Variation de trésorerie</b>	<b>A5</b>	<b>4 699 931</b>	<b>21 303</b>
Trésorerie début de l'exercice	<b>A5</b>	773 748	752 445
<b>Trésorerie Fin de l'exercice</b>	<b>A5</b>	<b>5 473 679</b>	<b>773 748</b>

*Les Notes de A1 à D7 font partie intégrante des Etats Financiers consolidés.*

## **NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES**

### **NOTE I / SOCIETES CONSOLIDEES - ORGANIGRAMME :**

#### **I / Présentation du Groupe :**

- 1- SODINO La société mère, une société anonyme sous la forme d'une SICAR ayant pour activité la participation dans les projets à risque
- 2- SOPINO La société filiale, une société anonyme ayant pour activité l'investissement dans la réalisation et l'aménagement des zones industrielles.

#### **II - Détermination des intérêts du groupe:**

- ✓ Intérêts du groupe dans SODINO = 100 %.
- ✓ Intérêts des minoritaires dans SODINO = 0 %.
- ✓ Intérêts du groupe dans SOPINO = 49,998 %.
- ✓ Intérêts des minoritaires dans SOPINO = 50,002 %

### **NOTE II / PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES :**

*Les principes et méthodes comptables appliqués par chaque société sont détaillés dans les rapports d'audit individuels de chaque société*

*La consolidation est effectuée selon la méthode de l'intégration globale Les retraitements significatifs et les méthodes appliquées sont détaillés dans la suite du rapport*

#### **II. 1. Référentiel comptable :**

Les états financiers consolidés du groupe SODINO SICAR sont préparés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie tels que définis par la Loi n° 96-112 et le Décret n° 96-2459 du 30 Décembre 1996 et compte tenu des hypothèses et conventions indiqués ci-dessous Il s'agit, entre autres .

- du cadre conceptuel ,
- de la norme comptable générale (NCT 1) ;
- des normes comptables relatives à la consolidation (NCT 35 à 37) , et
- de la norme comptable relative aux regroupements d'entreprises (NCT 38)

Les états financiers consolidés sont libellés en Dinars Tunisiens et préparés en respectant notamment les hypothèses sous-jacentes et les conventions comptables, et plus précisément .

- Hypothèse de la continuité de l'exploitation ;
- Hypothèse de la comptabilité d'engagement ;
- Convention de la permanence des méthodes ,
- Convention de la périodicité ,
- Convention de prudence ,
- Convention du coût historique ,
- Convention de l'unité monétaire.

## **II. 2. Principes de consolidation :**

### **II. 2. 1. PERIMETRE DE CONSOLIDATION :**

Les états financiers consolidés regroupent les comptes des filiales qui sont directement ou indirectement sous le contrôle exclusif du Groupe.

Le Groupe exerce un contrôle exclusif sur une filiale lorsqu'il est en mesure de diriger les politiques financières et opérationnelles de cette filiale afin de tirer avantage de ses activités Ce contrôle résulte

- Soit de la détention directe ou indirecte, par l'intermédiaire de filiales, de plus de la moitié des droits de vote de l'entreprise consolidée ,
- Soit du pouvoir sur plus de la moitié des droits de vote en vertu d'un accord avec d'autres investisseurs ;
- Soit des statuts ou d'un contrat ;
- Soit du pouvoir de nommer ou de révoquer la majorité des membres du conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent ,
- Soit du pouvoir de réunir la majorité des droits de vote dans les réunions du conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent

Par ailleurs, le contrôle est présumé exister dès lors que le groupe détient directement ou indirectement **40 %** au moins des droits de vote dans une autre entreprise (conformément au paragraphe 10 (d) de la norme NC 35 et à l'Article 461 du code des sociétés commerciales), et qu'aucun autre actionnaire n'y détienne une fraction supérieure à la sienne.

**- Définition du périmètre de consolidation :****(Voir Note I)**

- La société SODINO SICAR S A. est la société mère du groupe à consolider.
- Toute société dont le groupe détient directement ou indirectement 40% au moins des droits de vote, est incluse dans le périmètre de consolidation et consolidée par intégration globale
- Toute société dont le groupe détient directement ou indirectement 20% au moins des droits de vote, est incluse dans le périmètre de consolidation et consolidée par mise en équivalence

**- Exclusions du Périmètre de consolidation :**

- Les Participations détenues dans les « Projets » et destinées à être rétrocédées aux promoteurs ou à certains de leurs partenaires, ne sont pas comprises dans le périmètre de consolidation

**II. 2. 2. METHODE DE CONSOLIDATION :**

Toutes les sociétés sous contrôle exclusif du groupe sont consolidées selon la méthode d'intégration globale. L'intégration globale consiste à combiner ligne par ligne les états financiers individuels de la société mère SODINO SICAR S.A. et de ses filiales en additionnant les éléments semblables d'actifs, de passifs, de capitaux propres, de produits et de charges.

Afin que les états financiers consolidés présentent l'information financière du groupe comme celle d'une entreprise unique, les étapes ci-dessous sont alors suivies :

- Homogénéisation des méthodes d'évaluation et de présentation des états financiers du groupe ,
- Elimination des opérations intragroupes et des résultats internes ,
- Détermination de l'impact de la fiscalité différée sur les retraitements ayant une incidence sur le résultat et / ou les capitaux propres consolidés, essentiellement les marges sur stocks estimées et les subventions d'investissement ;
- Cumul arithmétique des comptes individuels ,
- Elimination des titres de participation du groupe dans chaque société consolidée et détermination des écarts d'acquisition positifs et / ou négatifs ,
- Identification et partage de la « Part du groupe » et des « Intérêts minoritaires » dans l'actif net des sociétés consolidées

**II. 2. 3. ELIMINATION DES OPERATIONS INTRAGROUPE ET DES RESULTATS INTERNES :****II 2 3.1 Elimination des opérations sans incidence sur les capitaux propres**

Les créances et dettes réciproques significatives et les produits et charges réciproques significatifs entre sociétés du groupe sont éliminés en totalité sans que cette élimination n'ait d'effet ni sur le résultat ni sur les capitaux propres consolidés.

### II.2.3 2 Elimination des opérations ayant une incidence sur les capitaux propres ·

- I. 1- Les marges et les plus ou moins-values, résultant des transactions entre les sociétés du groupe, qui sont comprises dans la valeur d'actifs tels que les stocks ou les immobilisations sont éliminées en totalité.
  
- I. 2- Les provisions pour dépréciation des titres constituées sur les sociétés du groupe sont intégralement éliminées, par l'annulation de la dotation aux provisions constituées au cours de l'exercice et par déduction des réserves des provisions constituées au cours des exercices antérieurs

## II. 3. Principes comptables d'évaluation et de présentation :

### II. 3.1. Immobilisations corporelles :

Les plus ou moins-values sur cessions d'immobilisations et les marges sur cessions d'immobilisations intergroupes ont été éliminées.

### II. 3.2. Titres de participation :

Les titres de participation, figurent au bilan consolidé à leurs coûts d'acquisition

Les titres de participation font l'objet de provisions pour dépréciation lorsque leur valeur d'usage est inférieure à leur coût d'acquisition La valeur d'usage est déterminée sur la base des différents critères dont, la valeur de marché, les perspectives de rentabilité et les capitaux propres réévalués. Les dividendes reçus des sociétés non consolidées sont comptabilisés en produits au cours de l'année de leur encaissement.

Les titres de participations détenus par le groupe dans les sociétés consolidées ont été éliminés selon la méthode directe en aval décrite au § I-2-2.

### II. 3.3. Impôt sur les sociétés :

Les sociétés du groupe « SODINO SICAR » sont soumises à l'impôt sur les sociétés (IS) selon les règles et les taux en vigueur en Tunisie, prévues par le Code de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés

Le groupe n'utilise pas le régime fiscal d'intégration des résultats prévu par les Articles 49 bis et suivants du Code de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et l'impôt sur les sociétés

Il n'est pas tenu compte de l'impôt différé au niveau des états financiers individuels et des états financiers consolidés L'impôt est donc déterminé selon la méthode de l'impôt exigible.

**II. 3.4. Revenus :**

Les revenus sont soit les rentrées de fonds ou autres augmentations de l'actif d'une entreprise, soit les règlements des dettes de l'entreprise (soit les deux) résultant de la livraison ou de la fabrication de marchandises, de la prestation de services ou de la réalisation d'autres opérations qui s'inscrivent dans le cadre des activités principales ou centrales des sociétés du groupe

Les revenus sont pris en compte au moment de la livraison aux clients ou au moment de la réalisation de services. Ils sont comptabilisés nets de remises et ristournes accordées aux clients.

Des provisions pour dépréciation des créances clients sont constatées lorsque leur recouvrement est jugé improbable

**II. 3.5. Etat des Flux de trésorerie et Etat de Résultat consolidé :**

L'état de résultat consolidé est présenté selon le modèle autorisé.

L'état des flux de trésorerie est présenté selon le modèle de référence.

**Note A.1- IMMOBILISATIONS CORPORELLES :**

Les immobilisations corporelles se détaillent comme suit :

<i>En Dinar Tunisien</i>			
DESIGNATION	31/12/2017	31/12/2016	Variations
Terrains	3 241 973	3 215 627	26 346
Construction	23 297 515	22 223 650	1 073 865
Matériel de transport	342 915	263 515	79 400
Agencements, aménagements et Installations	120 759	120 759	0
Mobilier de bureau	49 471	49 471	0
Matériel de bureau	24 912	22 189	2 723
Matériel Informatique	71 891	71 891	0
Fourniture de bureau	3 859	3 859	0
Constructions en cours	81 669	1 129 991	-1 048 322
<b>TOTAUX</b>	<b>27 234 963</b>	<b>27 100 951</b>	<b>134 012</b>

Les amortissements des immobilisations corporelles se détaillent comme suit :

<i>En Dinar Tunisien</i>			
DESIGNATION	31/12/2017	31/12/2016	Variations
Construction	5 361 403	4 467 409	893 994
Matériel de transport	244 346	221 375	22 970
Agencements, aménagements et Installations	61 553	55 468	6 085
Mobilier de bureau	43 919	42 729	1 190
Matériel de bureau	15 773	14 412	1 361
Matériel Informatique	74 938	72 687	2 250
Fourniture de bureau	3 859	3 859	0
<b>TOTAUX</b>	<b>5 805 789</b>	<b>4 877 939</b>	<b>927 851</b>

**NOTE A.2- IMMOBILISATIONS FINANCIERES :**

Le solde de ce poste s'analyse comme suit .

<i>En Dinar Tunisien</i>			
<b>DESIGNATION</b>	<b>31/12/2017</b>	<b>31/12/2016</b>	<b>Variations</b>
- Immobilisation financière (IKDAM I)	250 000	250 000	0
- Participation IKDAM gestion	149 900	149 900	0
- Participation SODET	4 200	4 200	0
- Participation CEFIC	0	0	0
- Participation Pôle technologique	490 000	490 000	0
- CPG	25 000	25 000	0
- Participations	32 124 745	29 813 745	2 311 000
- Prêts 21-21	556 218	556 218	0
- Dépôts et cautionnements	951	951	0
- Versement restant à effectuer/participations	-1 627 500	-937 500	-690 000
- Trésorerie générale	0	452 910	-452 910
<b>Valeur Brute</b>	<b>31 973 514</b>	<b>30 805 425</b>	<b>1 168 090</b>
- Provision sur Participations	-11 049 282	-9 814 349	-1 234 933
<b>Valeur Nette</b>	<b>20 924 232</b>	<b>20 991 076</b>	<b>-66 843</b>

Les titres éliminés s'analysent comme suit

<i>En Dinar Tunisien</i>			
	<b>31/12/2017</b>	<b>31/12/2016</b>	<b>Variations</b>
- Participation SOPINO SA	2 499 900	2 499 900	0
	<b>2 499 900</b>	<b>2 499 900</b>	<b>0</b>

**NOTE A.3- AUTRES ACTIFS COURANTS :**

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

<i>En Dinar Tunisien</i>			
<b>DESIGNATION</b>	<b>31/12/2017</b>	<b>31/12/2016</b>	<b>Variations</b>
- Prêt et avance au personnel	129 237	165 415	-36 178
- Etat impôt et taxes	1 328 399	1 207 818	120 581
- Débiteurs divers	87 889	250 680	-162 791
- Charges constatés d'avance	14 045	13 609	436
- Produit à recevoir	218 177	200 559	17 17
- Crédit de TVA	355 902	320 740	35 161
- Autres	14 400	11 950	2 450
<b>Valeur Brute</b>	<b>2 148 047</b>	<b>2 170 771</b>	<b>-22 724</b>
- Provisions	-158 772	-158 772	0
<b>Valeur Nette</b>	<b>1 989 275</b>	<b>2 011 999</b>	<b>-22 724</b>



**NOTE A.4- PLACEMENTS ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS :**

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

*En Dinar Tunisien*

DESIGNATION	31/12/2017	31/12/2016	Variations
- Titres cotés en bourse	1 153 762	1 119 047	34 715
- Placements financiers	3 519 964	5 532 905	-2 012 941
- Compte courants	3 762 700	3 193 200	569 500
- Placement SICAV	206	206	0
<b>Valeur Brute</b>	<b>8 436 632</b>	<b>9 845 358</b>	<b>-1 408 726</b>
- Provision / Titres de placement	-2 468 188	-2 498 400	30 212
- Provision / CCA	-512 882	-460 156	-52 727
<b>Total des provisions</b>	<b>-2 981 070</b>	<b>-2 958 556</b>	<b>-22 515</b>
<b>Valeur Nette</b>	<b>5 455 562</b>	<b>6 886 803</b>	<b>-1 431 241</b>

**NOTE A.5- LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES :**

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

*En Dinar Tunisien*

DESIGNATION	31/12/2017	31/12/2016	Variations
Caisse	1 127	1 478	-351
Banques	5 472 553	772 064	4 700 488
<b>TOTAUX</b>	<b>5 473 679</b>	<b>773 542</b>	<b>4 700 137</b>

**NOTE B.1- CAPITAUX PROPRES, GROUPE ET HORS GROUPE :**

Ce poste s'analyse comme suit :

*En Dinar Tunisien*

DESIGNATION	31/12/2017	31/12/2016	Variations
Capital social	38 051 690	38 051 690	0
Réserves consolidés	-12 476 413	-10 341 814	-2 134 598
<b>Total capitaux propres groupe avant résultat</b>	<b>25 575 277</b>	<b>27 709 876</b>	<b>-2 134 598</b>
<b>Résultat consolidé</b>	<b>-1 996 372</b>	<b>-2 313 065</b>	<b>316 692</b>
<b>Total capitaux propres groupe</b>	<b>23 578 905</b>	<b>25 396 811</b>	<b>-1 817 906</b>
Part des minoritaires dans les capitaux propres	1 799 595	2 091 472	-291 877
Part des minoritaires dans le résultat	-162 570	-29 605	-132 965
<b>Intérêts des minoritaires</b>	<b>1 637 025</b>	<b>2 061 866</b>	<b>-424 841</b>
<b>Total capitaux propres</b>	<b>25 215 930</b>	<b>27 458 677</b>	<b>-2 242 747</b>

**1. Réserves consolidées**

Le tableau de retraitement des réserves, groupe et hors groupe, s'analyse comme suit

*En Dinar Tunisien*

Comptes	SODINO	SOPINO	Cumul
CAPITAL SOCIAL	38 051 690	5 000 000	43 051 690
<b><u>CAPITAL</u></b>	<b>38 051 690</b>	<b>5 000 000</b>	<b>43 051 690</b>
RESERVES LEGALES	49 089	870	49 959
RESERVES ORDINAIRES	573 698	0	573 698
RESERVES POUR FONDS SOCIAL	137 420	0	137 420
RESULTAT DEFICITAIRE NON REPORTABLE		-504 325	-504 325
MODIFICATIONS COMPTABLES AFFEC	-15 708 607	-2 097 535	-17 806 142
SUBVENTION TERRAIN BOUARADA	0	-126 144	-126 144
QUOTE PART SUBVENTION BOUARADA	0	2 328 025	2 328 025
	0	-594 496	-594 496
<b><u>RESERVES</u></b>	<b>-14 948 400</b>	<b>-993 605</b>	<b>-15 942 005</b>
<b><u>Corrections des Réserves</u></b>	<b>3 172 436</b>	<b>-407 349</b>	<b>2 765 088</b>
Elimination Provisions sur intérêts CCA antérieurs	2 722 436		2 722 436
Elimination Provisions TP SOPINO	450 000		450 000
Elimination Int / CCA ant /immob		-509 186	-509 186
Effet sur Amort Réduct° val Immob		101 837	101 837
<b><u>RESERVES CORRIGÉES</u></b>	<b>-11 775 964</b>	<b>-1 400 954</b>	<b>-13 176 917</b>
<b><u>Elimination des titres de participation</u></b>			
	<b>SODINO</b>	<b>SOPINO</b>	<b>Cumul</b>
<b><u>Capitaux propres &amp; Réserves</u></b>	<b>26 275 726</b>	<b>3 599 046</b>	<b>29 874 772</b>
<b><u>% Intérêt</u></b>	<b>100%</b>	<b>50,00%</b>	
<b><u>Quote-part Groupe</u></b>	<b>26 275 726</b>	<b>1 799 451</b>	<b>28 075 177</b>
Capital	-38 051 690		-38 051 690
Elimination titre de participations détenues		-2 499 900	-2 499 900
<b>Réserves consolidées</b>	<b>-11 775 964</b>	<b>-700 449</b>	<b>-12 476 413</b>
<b>Part des minoritaires dans les capitaux propres et réserves</b>		<b>1 799 595</b>	<b>1 799 595</b>

Le tableau de variation des capitaux propres groupe et hors groupe s'analyse comme suit .

*En Dinar Tunisien*

	31/12/2017	31/12/2016
<b><u>Capitaux propres et intérêts minoritaires d'ouverture</u></b>	<b>27 458 677</b>	<b>29 807 941</b>
Correction Effet amortissement des Int / CCA intégrés au coût d'immobilisation		81 470
Affectation au Fonds social	15 967	11 708
Amortissement des subventions	-99 771	-99 771
Résultat de l'exercice	-2 158 943	-2 342 670
<b><u>Capitaux propres et intérêts minoritaires de clôture</u></b>	<b>25 215 930</b>	<b>27 458 677</b>

**2. Résultat Consolidé**

Le tableau de retraitement du résultat comptable, groupe et hors groupe, s'analyse comme suit :

*En Dinar Tunisien*

Comptes	SODINO	SOPINO	Cumul
Résultats	(1 833 816)	(831 077)	(2 664 893)
<b>Corrections</b>	<b>0</b>	<b>505 951</b>	<b>895 117</b>
Elimination Int / CCA		485 583	485 583
Elimination Provisions TP SOPINO			0
Effet sur Amort Réduct° val Immob		20 367	20 367
<b>Résultat Corrigé</b>	<b>(1 833 816)</b>	<b>(325 126)</b>	<b>(2 158 942)</b>
<b>% Intérêt</b>	<b>100%</b>	<b>49,998%</b>	
<b>Résultat Consolidé</b>	<b>(1 833 816)</b>	<b>(162 557)</b>	<b>(1 996 372)</b>

**3. Part des minoritaires**

La part des minoritaires se détaille comme suit

*En Dinar Tunisien*

	MONTANT
Part des minoritaires dans les capitaux et réserves	1 799 595
Part des minoritaires dans le Résultat	-162 570
<b>Part des minoritaires</b>	<b>1 637 025</b>

**NOTE B.2- PASSIFS NON COURANTS :**

Ce poste s'analyse comme suit :

*En Dinar Tunisien*

DESIGNATION	31/12/2017	31/12/2016	Variations
<b><u>Lignes de Financement utilisées</u></b>	<b><u>17 804 379</u></b>	<b><u>15 989 129</u></b>	<b><u>1 815 250</u></b>
- Financement 21-21	555 724	555 724	0
- Financement FOPRODI	12 750 770	12 903 870	-153 100
- Financement IRADA Kef	450 000	450 000	0
- Financement IRADA Jendouba	697 000	697 000	0
- Financement RITI	45 885	45 885	0
- Financement CDC	1 345 000	420 000	925 000
- Financement FR PME	1 960 000	916 650	1 043 350
<b><u>Autres Passifs non Courants</u></b>	<b><u>6 473 277</u></b>	<b><u>3 702 188</u></b>	<b><u>2 771 089</u></b>
- Avances sur cession d'actions	977 430	789 342	188 088
- Cautions reçues	1 748 932	1 769 632	-20 700
- Emprunts	320 000	320 000	0
- Provision pour risque et charge	3 426 916	823 214	2 603 702
<b>TOTAUX</b>	<b>24 277 656</b>	<b>19 691 317</b>	<b>4 586 339</b>

**NOTE B.3- AUTRES PASSIFS COURANTS :**

Ce poste s'analyse comme suit :

*En Dinar Tunisien*

<b>DESIGNATION</b>	<b>31/12/2017</b>	<b>31/12/2016</b>	<b>Variations</b>
Produits constaté d'avance	0	132 715	1 981
Personnel Charges à payer	221 732	154 394	13 553
Provision départ à la retraite	89 453	70 545	-21 353
Provision pour Congés Payés	112 860	93 408	12 912
Etat Impôts et Taxes	319 856	271 771	132 754
CNSS et CNRPS & Ass. Groupe	92 246	62 956	-10 757
Créditeurs divers	17 881	17 881	0
Compte de régularisation Passif / Fonds social	9 772	12 013	165
Compte d'attente	-1 153	-8 021	-8 119
Charge à payer	102 423	73 516	11 817
Intérêt couru et non échus	10 092	14 733	-6 782
Avances en Comptes courant actionnaire/associé	1 248 298	868 084	1 410 898
Avances clients	1 096 264	1 410 898	-259 362
<b>TOTAUX</b>	<b>3 319 724</b>	<b>3 174 893</b>	<b>1 277 708</b>

**NOTE B.4- CONCOURS BANCAIRES ET AUTRES PASSIFS FINANCIERS :**

Ce poste s'analyse comme suit

*En Dinar Tunisien*

<b>DESIGNATION</b>	<b>31/12/2017</b>	<b>31/12/2016</b>	<b>Variations</b>
- Exigible FOPRODI	256 776	198 083	58 693
- Exigible IRADA	466 417	459 531	6 887
- Exigible Fonds CDC	131 880	0	131 880
<b>TOTAL</b>	<b>855 073</b>	<b>657 613</b>	<b>197 460</b>

**NOTE C.1- REVENUS :**

Ce poste s'analyse comme suit :

<i>En Dinar Tunisien</i>			
DESIGNATION	31/12/2017	31/12/2016	Variations
<b>Revenus des Participations</b>	<b>208 294</b>	<b>178 388</b>	<b>29 906</b>
- Plus-Values sur cessions d'actions	35 369	155 300	-119 931
- Jetons de présence	159 576	22 684	136 892
- Autres	13 349	404	12 945
<b>Revenus des Placements et opérations financière</b>	<b>312 131</b>	<b>456 765</b>	<b>-144 634</b>
- Produits Bons de trésor court terme	206 110	0	206 110
- Produits Comptes à terme	0	107 678	-107 678
- Plus-value/titre Sicav	953	8 597	-7 644
- Intérêt compte courant	687	0	687
- Plus-value/CCA	47 629	0	47 629
- Dividendes des titres de placement	6 381	23 610	-17 229
- Plus-values sur titres de placement	2 440	273 370	-270 930
- Produits comptes de placement	31 736	27 533	4 203
- Intérêts créditeurs	6 355	2 995	3 360
- Produits fonds social	0	614	-614
- Produit sur emprunt obligataire	9 840	12 368	-2 528
<b>Etudes et prestations de services</b>	<b>89 955</b>	<b>41 752</b>	<b>48 203</b>
- Revenus conventions d'assistance	56 300	18 500	37 800
- Commissions sur projets financés Fonds CDC	15 312	11 752	3 560
- Commissions sur projets financés Fonds Restr. PME	18 343	11 500	6 843
<b>Loyers</b>	<b>1 448 996</b>	<b>1 337 544</b>	<b>111 452</b>
<b>Quote-part des subventions d'investissement inscrites en résultat</b>	<b>99 772</b>	<b>99 772</b>	<b>0</b>
<b>TOTAUX</b>	<b>2 159 148</b>	<b>2 114 221</b>	<b>44 927</b>

**NOTE C.2- CHARGES SUR OPERATIONS FINANCIERES :**

Ce poste s'analyse comme suit :

<i>En Dinar Tunisien</i>			
DESIGNATION	31/12/2017	31/12/2016	Variations
<b>Opérations sur titres</b>	<b>-3 037</b>	<b>10 013</b>	<b>-13 049</b>
- Frais sur titres de placement	1 439	17 519	-16 080
- Pertes sur cession titres de placement	6 090	1 138	4 952
- Récupération assurances auto	-4 010	-2 500	-1 510
- Moins-value / réévaluation des placement	411	285	126
- Transfert de charge	-6 966	-6 429	-538
<b>Services bancaires</b>	<b>180 483</b>	<b>191 461</b>	<b>-10 977</b>
- Commissions bancaires	56 450	3 682	52 768
- Intérêts des comptes courants	151	80	71
- Intérêt sur emprunt	119 496	143 840	-24 344
- Pénalités & amendes	4 386	43 859	-39 473
<b>TOTAUX</b>	<b>177 447</b>	<b>201 473</b>	<b>-24 027</b>

**NOTE C.3- ACHATS CONSOMMES :**

Ce poste s'analyse comme suit :

<i>En Dinar Tunisien</i>			
DESIGNATION	31/12/2017	31/12/2016	Variations
- Achats non stockés de fournitures	1 948	4 615	-2 667
- Achat carburant	28 214	26 922	1 292
- Eau et électricité	9 271	7 265	2 006
- Achats Divers	4 935	594	4 340
- Récupération Frais	0	-7 106	7 106
<b>TOTAUX</b>	<b>44 367</b>	<b>32 289</b>	<b>12 077</b>

**NOTE C.4- CHARGES DU PERSONNEL :**

Ce poste s'analyse comme suit

<i>En Dinar Tunisien</i>			
DESIGNATION	31/12/2017	31/12/2016	Variations
- Salaires et compléments de salaires	512 910	453 454	42 384
- Primes et gratifications	307 364	240 723	21 413
- Congés payés	22 972	17 749	1 875
- Charges patronales CNSS, CNRPS et ATMP	153 323	115 534	-29 147
- Assurance Groupe	20 928	21 311	1 880
<b>TOTAUX</b>	<b>1 017 498</b>	<b>848 771</b>	<b>38 405</b>

**NOTE C.5- DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS :**

Ce poste s'analyse comme suit :

<i>En Dinars Tunisiens</i>			
DESIGNATION	31/12/2017	31/12/2016	Variations
<b>Dotations aux amortissements</b>	<b>1 147 595</b>	<b>932 652</b>	<b>214 943</b>
- Amortissement des immobilisations	1 147 595	932 652	214 943
<b>Dotations aux Provisions</b>	<b>1 456 912</b>	<b>2 027 221</b>	<b>-570 309</b>
- Provisions sur titres de participation	1 333 917	1 776 984	-443 067
- Provisions sur titres de placement	52 727	38 482	14 244
- Provisions pour dépréciation des créances	180 556	159 381	21 175
- Provision compte courant associé	63 696	73 884	-10 188
- Reprise / Provision sur titres de participation	-98 984	0	-98 984
- Reprise / Provision sur titres de placement	-75 000	0	-75 000
- Provision départ à la retraite	0	-21 511	21 511
<b>TOTAUX</b>	<b>2 604 507</b>	<b>2 959 873</b>	<b>-355 366</b>

**NOTE C.6- AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION :**

Ce poste s'analyse comme suit :

<i>En Dinars Tunisiens</i>			
DESIGNATION	31/12/2017	31/12/2016	Variation
-Loyer	34 676	32 688	1 988
-Entretien et réparation	47 487	34 309	13 178
-Frais de déplacement	1 570	1 452	119
-Publicité, publication, relation publique	10 234	10 996	-762
- Frais postaux	19 896	23 734	-3 839
-Commission bancaire	4 333	3 028	1 306
- Jetons de présence	58 438	53 313	5 125
- T.F.P & FOPROLOS	29 729	22 720	7 009
- Taxes sur les véhicules	13 890	3 032	10 859
- Assurance	53 706	78 283	-24 577
- Réception	20 592	16 185	4 407
- Honoraires	142 707	79 427	63 280
- Autres charges	45 863	45 102	761
<b>TOTAUX</b>	<b>483 121</b>	<b>404 267</b>	<b>78 854</b>

**NOTE D.1- VARIATION DES CREANCES ET AUTRES ACTIFS COURANTS :**

<b>Eléments</b>	<i>En Dinars Tunisiens</i>
	<b>Montants</b>
Variation des créances	-672 057
Variation des autres actifs courants	22 724
<b>Total</b>	<b>-649 333</b>

**NOTE D.2- VARIATION DES DETTES FOURNISSEURS ET AUTRES PASSIFS COURANTS :**

<b>Eléments</b>	<i>En Dinars Tunisiens</i>
	<b>Montants</b>
Fournisseurs & comptes rattachés	498 521
Autres passifs courants	-235 384
<b>Variation totale</b>	<b>263 137</b>
Charges à répartir suite à arrangement avec "Ets AKREMI" reclassées au niveau de la variation des dettes (BFR)	-527 156
Diverses autres dettes	-3 149
<b>Total</b>	<b>-267 168</b>

**NOTE D.3- DECAISSEMENTS SUR ACQUISITION DE TITRES DE PARTICIPATION :**

<b>Eléments</b>	<i>En Dinars Tunisiens</i>
	<b>Montants</b>
<b><u>Participations sur Fond Rest. PME</u></b>	<b><u>1 388 000</u></b>
STOTCA	200 000
WOOD PLAST	173 000
SKAN AGRO	150 000
NESMA INDUSTRIE	500 000
ECT	65 000
SEFRIM	300 000
<b><u>Participations sur Fond CDC</u></b>	<b><u>1 420 000</u></b>
SOMIPEM	500 000
M PACK	920 000
<b><u>Participations sur Fond CDC, partie non appelée</u></b>	<b><u>-690 000</u></b>
M PACK	-690 000
<b>Totaux</b>	<b>2 118 000</b>



**NOTE D.4- ENCAISSEMENTS PROVENANT DE LA RETROCESSION DE PARTICIPATIONS :**

<i>En Dinars Tunisiens</i>					
<b><u>RETROCESSIONS</u></b>	<i>Titres SODINO</i>	<i>Titres p/c Fonds gérés</i>	<i>Plus-value SODINO</i>	<i>Plus-value Fonds gérés</i>	<b>TOTAL</b>
PART LINGETTE BEBE	26 400	0	25 042	0	51 442
PART SAB	37 500	67 500	12 534	22 561	140 095
PART BOLERIO	200 000	0	82 000	0	282 000
PART ACT PHARMA	80 000	85 600	40 000	34 362	239 962
<b>Totaux</b>	<b>343 900</b>	<b>153 100</b>	<b>159 576</b>	<b>56 923</b>	<b>713 498</b>
<i>Encaissements suite cession de Participations</i>			<b>216 498</b>		<b>713 498</b>

**NOTE D.5- DECAISSEMENT SUITE A LIBERATIONS D'AVANCES EN COMPTES COURANTS ACTIONNAIRES :**

<b>Eléments</b>		<i>En Dinars Tunisiens</i>
		<b>Montants</b>
CCA WOOD PLAST		397 000
CCA SOMPIPEM		300 000
CCA IKDAM		15 000
<b>Total</b>		<b>712 000</b>

**NOTE D.6- ENCAISSEMENT SUITE A RECUPERATION D'AVANCES EN COMPTES COURANTS ACTIONNAIRES :**

<i>En Dinars Tunisiens</i>				
<i>Eléments</i>	<i>Avances Récupérées</i>	<i>Intérêts Sodino</i>	<i>Intérêts p/c Fonds gérés</i>	<b>TOTAL</b>
CCA SAB	37 500	24 251		61 751
CCA SOTULIN	105000	6 720	26 880	138 600
<b>Total</b>	<b>142 500</b>	<b>30 971</b>	<b>26 880</b>	<b>200 351</b>

**NOTE D.7 - VARIATIONS DES PLACEMENTS COURANTS :**

<i>Intitulé des comptes</i>	<i>En Dinars Tunisiens</i>		
	<i>31/12/2017</i>	<i>31/12/2016</i>	<i>Variations</i>
UB/ACTION BH	33 000		33 000
TITRE COTE ASS AMI	219 478	217 763	1 715
EMPRUNT OBLIGATAIRE	160 000	200 000	-40 000
COMPTES A TERME	3 000 000	4 000 000	-1 000 000
PLACT SICAV BNA IRADA JENDOUBA	49 161	49 159	3
PLACT SICAV IRADA KEF BNA	49 161	49 159	3
FINACORP OBLIG SICAV	106 181	78 153	28 028
BH OBLIGATAIRE SICAV	31 234	30 312	922
BHO SICAV IRADA JENDOUBA	30 667	29 400	1 267
BHO SICAV IRADA LE KEF	85 827	83 735	2 092
STCAV OBLIGATAIRE STB	4 273	4 173	100
BIAT SICAV TRESOR	0	305 356	-305 356
PLACT FR	0	700 000	-700 000
<b>TOTAUX</b>	<b>3 768 983</b>	<b>5 747 209</b>	<b>-1 978 226</b>



**CABINET SALAH MEZIOU**  
*Expert-comptable - Commissaire aux comptes*  
Membre de l'Ordre

---

Groupe SODINO SICAR  
Av. Taïb M'HIRI- Batiment société des foires  
de Siliana – 6001 SILIANA

**RAPPORT**  
**DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
*Avis d'auditeur indépendant*  
*Exercice clos au 31 Décembre 2017*  
*(Etats financiers consolidés)*

Messieurs les actionnaires,

**I. Rapport sur l'audit des états financiers consolidés :**

**1) Opinion :**

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés du groupe SODINO SICAR, qui comprennent le bilan consolidé arrêté au 31 décembre 2017, l'état de résultat consolidé et l'état des flux de trésorerie consolidé pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers consolidés sont établis en dinar tunisien et font ressortir un total net de bilan consolidé de **56 584 117 DT**, des capitaux propres consolidés positifs du groupe, hors intérêts des minoritaires de **23 578 905 DT**, y compris le résultat consolidé déficitaire de l'exercice, part du groupe, s'élevant à **-1 996 372 DT** et un flux de trésorerie consolidé négatif provenant des activités d'exploitation de **-481 468 DT**.

A notre avis, les états financiers consolidés ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du groupe au 31 décembre 2017, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

**2) Fondement de l'opinion :**

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

**3) Questions clés de l'audit :**

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas d'opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport .

**1- Immobilisations Financières et Provisions y rattachées :**

Les immobilisations financières, figurant au bilan au 31 décembre 2017, s'élèvent à **31 973 514 DT** en valeur brute, dont **32 124 745 DT** représentant des Participations à rétrocéder.

Nos procédures d'audit mises en œuvre ont consisté notamment en .

- L'examen des Procès-verbaux du conseil d'administration et du comité d'investissement conjoint SODINO-CDC statuant sur les approbations de financement ,
- L'examen d'un échantillon de dossiers de souscription des nouvelles participations ,
- L'examen des arrangements et des rétrocessions ;
- L'examen d'un échantillon des dossiers de suivi des participations ;
- L'examen de la situation nette comptable, pour un échantillon de projets, sur la base des états financiers récents et des rapports des commissaires aux comptes correspondants ,
- L'examen des états financiers prévisionnels et des business plans, pour un échantillon de projets ;
- La discussion de la situation financière d'un échantillon de projet avec les responsables de suivi des projets ainsi qu'avec la direction générale

**4) Rapport d'activité du Conseil d'Administration :**

La responsabilité du rapport d'activité du groupe incombe au Conseil d'Administration

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas au rapport d'activité du Conseil d'Administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du groupe dans le rapport d'activité groupe du Conseil d'Administration par référence aux données figurant dans les états financiers consolidés financiers et conformément à l'Article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005. Nos travaux consistent à lire le rapport d'activité groupe du Conseil d'Administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport d'activité groupe du Conseil d'Administration semble autrement comporter une anomalie significative

Si à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard

**5) Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les Etats Financiers Consolidés :**

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

**6) Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés :**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que les informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du groupe du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit ;

- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu ;
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

## **II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires :**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

### **1) Efficacité du système de contrôle interne du groupe :**

En application des dispositions de l'Article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du groupe. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de conception et de mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction ou au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences majeures affectant le système de contrôle interne du groupe. Une lettre de Direction traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction générale de la société.

**Tunis, le 20 Juin 2018,**

*Salah MEZIOU*



**AVIS DES SOCIETES**

**ETATS FINANCIERS CONSOLIDES**

**Société Hôtelière Touristique et Balnéaire Marhaba**

Siège social Boulevard 14 Janvier 2011 – 4039 Sousse

La Société Hôtelière Touristique et Balnéaire MARHABA publie, ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2017. Ces états sont accompagnés du rapport général des commissaires aux comptes : Mr Ali LAHMAR (Cabinet d'Audit et de Consultants) et Mme Rawdha BEN ARFI (CTEC).

**GROUPE MARHABA**  
**BILAN CONSOLIDE CLOS AU 31/12/2017**  
**ACTIF**

LIBELLES	Notes	31/12/2017	31/12/2016
<b>ACTIFS NON COURANTS</b>			
<b>ACTIFS IMMOBILISES</b>			
Immobilisations incorporelles	1	20 731 223	32 667 057
- Amortissements	2	(1 584 678)	(1 406 723)
Ecart d'acquisition	3	10 323 277	10 323 277
- Amortissements	4	(6 897 085)	(6 502 841)
Immobilisations corporelles	5	708 635 487	662 737 591
- Amortissements	6	(366 308 114)	(321 258 351)
Immobilisations financières	7	101 573 674	84 290 041
Titres mis en équivalence	8	4 264 562	4 219 895
- Provisions	9	(19 266 480)	(3 942 002)
<b>TOTAL DES ACTIFS IMMOBILISES</b>		<b>451 471 867</b>	<b>461 127 945</b>
Autres actifs non courant	10	926 891	2 997 987
Impôts différés actifs	11	13 059 143	12 845 896
<b>TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS</b>		<b>465 457 901</b>	<b>476 971 828</b>
<b>ACTIFS COURANTS</b>			
Stocks	12	61 661 932	54 049 083
- Provisions	13	(1 569 180)	(434 100)
Clients et comptes rattachés	14	33 144 220	27 228 324
- Provisions	15	(5 623 061)	(4 653 089)
Autres actifs courants	16	42 245 015	35 919 738
- Provisions	17	(836 128)	(582 066)
Placements et autres actifs financiers	18	25 067 053	20 913 038
- Provisions	19	0	0
Liquidités et équivalents de liquidités	20	21 970 429	6 656 155
- Provisions	21	0	0
<b>TOTAL DES ACTIFS COURANTS</b>		<b>176 060 280</b>	<b>139 097 084</b>
<b>TOTAL DES ACTIFS</b>		<b>641 518 181</b>	<b>616 068 912</b>



**GROUPE MARHABA**  
**BILAN CONSOLIDE CLOS AU 31/12/2017**  
**CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS**

LIBELLES	Notes	31/12/2017	31/12/2016
<b>CAPITAUX PROPRES</b>			
Capital de la société HÔTEL MARHABA	22	847 710	847 710
Réserves consolidées	23	93 699 677	91 033 255
Résultat net de l'exercice (part du groupe)	24	(4 037 472)	(10 478 978)
<b>CAPITAUX PROPRES DU GROUPE</b>		<b>90 509 915</b>	<b>81 401 987</b>
<b>INTERETS MINORITAIRES</b>			
Capitaux propres part des minoritaires	25	161 183 293	172 211 702
Résultat net de l'exercice part des minoritaires	26	10 313 287	2 680 905
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES</b>		<b>262 006 495</b>	<b>256 294 594</b>
<b>PASSIFS</b>			
<b>PASSIFS NON COURANTS</b>			
Emprunts	27	183 799 800	216 326 875
Autres passifs financiers	28	0	0
Impôts différés passifs	29	6 319 305	6 507 362
Provisions pour risques & charges	30	9 361 967	9 134 497
<b>TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS</b>		<b>199 481 072</b>	<b>231 968 733</b>
<b>PASSIFS COURANTS</b>			
Fournisseurs et comptes rattachés	31	51 965 548	35 805 780
Autres passifs courants	32	40 346 560	35 600 085
Concours bancaires et autres passifs financiers	33	87 718 506	56 399 720
<b>TOTAL DES PASSIFS COURANTS</b>		<b>180 030 614</b>	<b>127 805 585</b>
<b>TOTAL DES PASSIFS</b>		<b>379 511 686</b>	<b>359 774 318</b>
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS</b>		<b>641 518 181</b>	<b>616 068 912</b>

**GROUPE MARHABA**  
**BILAN CONSOLIDE CLOS AU 31/12/2017**  
**ETAT DE RESULTAT**

LIBELLES	Notes	31/12/2017	31/12/2016
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>			
Revenus	34	260 466 249	176 160 250
Autres produits d'exploitation	35	4 886 990	3 255 396
Production immobilisee	36	14 789	25 554
<b>Total des produits d'exploitation</b>		<b>265 368 028</b>	<b>179 441 200</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>			
Variations des stocks de produits finis et des encours	37	(4 673 559)	5 159 347
Achats de marchandises consommées	38	0	0
Achats d'approvisionnements consommés	39	(118 680 313)	(94 927 536)
Charges de personnel	40	(53 259 722)	(43 670 996)
Dotations aux amortissements et aux provisions	41	(40 001 732)	(39 792 569)
Autres charges d'exploitation	42	(32 744 326)	(25 463 795)
<b>Total des charges d'exploitation</b>		<b>(249 359 652)</b>	<b>(198 695 547)</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>16 008 376</b>	<b>(19 254 347)</b>
Charges financières nettes	43	(18 584 957)	(15 605 471)
Produits des placements	44	9 971 069	25 203 981
Autres gains ordinaires	45	3 602 075	1 130 530
Autres pertes ordinaires	46	(1 668 660)	(1 409 845)
<b>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT</b>		<b>9 327 903</b>	<b>(9 935 152)</b>
Impôt sur les sociétés	47	(2 300 201)	2 477 602
<b>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPOT</b>		<b>7 027 702</b>	<b>(7 457 550)</b>
Elements extraordinaires (Gains/Pertes)	48	(752 874)	(141 973)
<b>RESULTAT NET CONSOLIDE DE L'EXERCICE</b>		<b>6 274 827</b>	<b>(7 599 523)</b>
<b>RESULTAT NET CONSOLIDE DE L'EXERCICE</b>		<b>6 274 827</b>	<b>(7 599 523)</b>
Effet des modifications comptables (net d'impôt)	49	0	0
<b>RESULTAT CONSOLIDE APRES MODIFICATIONS COMPTABLES</b>		<b>6 274 827</b>	<b>(7 599 523)</b>
Quote part du résultat mis en équivalence		988	(198 550)
<b>RESULTAT CONSOLIDE NET</b>		<b>6 275 815</b>	<b>(7 798 073)</b>
Part du groupe		(4 037 472)	(10 478 978)
Part des minoritaires		10 313 287	2 680 905

**Groupe MARHABA****Etats financiers consolidés clos au 31 décembre 2017 - Exprimé en D T****Etat de flux de trésorerie**

<b><u>LIBELLES</u></b>	<b><u>31/12/2017</u></b>	<b><u>31/12/2016</u></b>
<b>Flux de trésorerie liés à l'exploitation</b>		
Résultat net de l'exercice (Part du groupe)	-4 037 472	-10 478 978
Résultat net de l'exercice (Part des minoritaires)	10 313 287	2 680 905
Ajustement pour		
* Quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence	988	198 550
* Impôts différés	209 054	-3 079 824
* Amortissements et provisions	38 419 434	39 201 324
* Plus ou moins values de cessions	-1 933 414	279 315
* Produits des placements	-9 617 935	-25 079 004
* Pertes et gains de change	-361 085	1 014 322
* Production immobilisée	-2 583 926	-1 550 793
* Quote-part des subventions d'investissements	-458 891	-260 798
* Variation des		
- Stocks	-7 612 848	1 445 790
- Créances	-5 915 896	325 489
- Autres actifs courants	-6 325 277	-14 189 778
- Fournisseurs	-634 346	-747 183
- Fournisseurs d'immobilisations	16 159 768	-2 571 141
- Autres passifs courants	4 746 475	2 655 727
<b>Flux de trésorerie affectés à l'exploitation</b>	<b>30 367 916</b>	<b>-10 156 078</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>		
Décassements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	-37 221 440	-28 626 241
Décassements provenant d'acquisition d'autres actifs non courants	-206 777	-248 318
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	777 396	1 255 258
Décassements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	-2 911 895	-1 442 456
Encaissements / décaissements provenant des prêts aux personnels	-17 813	-30 250
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières et des placements courants	5 652 313	24 563 113
Encaissements provenant des dividendes	9 582 001	8 023 444
<b>Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement</b>	<b>-24 346 216</b>	<b>3 494 550</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>		
Paiement dividendes hors groupe	-4 197 164	-1 891 706
Encaissement provenant des emprunts	66 226 121	85 712 559
Remboursement des emprunts	-58 450 855	-60 670 248
Encaissement suite à l'émission des actions	100 300	1 500 000
Encaissement provenant des subventions	1 157 996	285 077
Décassements aux sociétés du groupe non consolidés	-11 310 085	
Encaissement provenant des sociétés de groupe non consolidés	452 150	
Modifications comptables	-210 248	
<b>Flux de trésorerie provenant des activités de financement</b>	<b>-6 231 784</b>	<b>24 935 681</b>
<b>Incidence de variation de taux de change sur liquidités et équivalents de liquidité</b>	<b>1 012 471</b>	<b>-496 587</b>
<b><u>VARIATION DE TRESORERIE</u></b>	<b><u>802 386</u></b>	<b><u>17 777 567</u></b>
<b><u>VARIATION DE TRESORERIE</u></b>	<b><u>802 386</u></b>	<b><u>17 777 567</u></b>
Trésorerie au début de l'exercice	23 041 100	5 263 533
Trésorerie à la clôture de l'exercice	23 843 486	23 041 100

# **Groupe de la Société Hôtelière Touristique et Balnéaire MARHABA**

## **Notes aux états financiers consolidés au 31 décembre 2017**

### **1. INFORMATION GENERALE**

MARHABA est un groupe de sociétés touristiques, de santé, agricoles, de promotion immobilière et industrielle, opérant en Tunisie à travers des domaines d'activités différentes – tourisme, santé, industrie de fluor et autres. Le groupe exerce ses activités sur le territoire tunisien, et il n'a aucune filiale étrangère.

La société mère du groupe est la Société Hôtelière Touristique et Balnéaire MARHABA, qui est une société anonyme ayant une activité touristique. La Société Hôtelière Touristique et Balnéaire MARHABA est établie et domiciliée à Sousse.

La Société Hôtelière Touristique et Balnéaire MARHABA est classée par le CMF comme étant une société faisant appel public à l'épargne.

### **2. PRINCIPES COMPTABLES ET METHODE D'EVALUATION**

Les comptes sociaux des sociétés entrant dans le périmètre de consolidation au 31 décembre 2017, arrêtés selon les principes comptables tunisiens, ont servi de base pour l'établissement des états financiers consolidés.

Toutefois,

- Les états financiers de la SMVDA MRAISSA, RESIDENCE AMILCAR, CTDT JAWHARA n'étant pas disponibles, ces filiales ne sont pas incluses dans les états financiers consolidés clos au 31 décembre 2017.
- A la date de la publication des états financiers consolidés, les sociétés SAHRA DOUZ, les SABLES D'OR et TUNISIE PETROLIUM ne nous ont pas communiqués les procès verbaux de leurs conseils d'administration qui ont arrêté leurs états financiers clos au 31 décembre 2017.

Les principales règles et méthodes du Groupe sont les suivantes :

#### **2.1 Principes de base**

Les états financiers consolidés ont été préparés suivant les normes comptables tunisiennes.

Les états financiers consolidés sont préparés selon la convention du coût historique, celle-ci étant modifiée pour tenir compte de :

- La réévaluation de titres de transaction et placements immobiliers.
- La réévaluation libre des terrains de la STPT Salwa City – Tej Marhaba. La plus value de réévaluation est de 17.795.296 dinars selon l'expert immobilier chargé de la mission de réévaluation.

Conformément aux dispositions du paragraphe 24 de la norme 35 relative aux états financiers consolidés, les pertes revenant aux minoritaires dans une filiale consolidée peuvent être supérieures aux intérêts minoritaires dans les capitaux propres de la filiale. Cet excédent et toutes les pertes futures relatives aux minoritaires sont imputées aux intérêts majoritaires sauf si les minoritaires ont une obligation irrévocable de compenser les pertes et sont capables de le faire. Si la filiale dégage par la suite des bénéfices, les intérêts majoritaires se voient allouer la totalité de ces bénéfices jusqu'à ce que la part des pertes relatives aux minoritaires antérieurement imputée aux majoritaires ait été recouvrée.

Conformément aux dispositions du paragraphe 17 de la norme 36 relative aux participations dans les entreprises associées, si, selon la méthode de mise en équivalence, la quote-part de l'investisseur dans les résultats déficitaires d'une entreprise associée est égale ou supérieure à la valeur comptable de la participation, l'investisseur cesse habituellement de prendre en compte sa quote-part dans les pertes à venir. La participation est alors présentée pour une valeur nulle. Les pertes supplémentaires sont provisionnées dans la mesure où l'investisseur a assumé des obligations ou a effectué des paiements pour le compte de l'entreprise associée afin de remplir les obligations de cette dernière que l'investisseur a garanties ou pour lesquelles il s'est engagé par quelque moyen que ce soit. Si l'entreprise associée enregistre ultérieurement des bénéfices, l'investisseur ne reprend en compte sa quote-part dans ces profits qu'après qu'elle ait dépassé sa quote-part de pertes nettes non prises en compte.

## **2.2 Participation dans les entreprises sous contrôles exclusifs**

Les participations dans les entreprises sous contrôle exclusif sont comptabilisées par intégration globale.

Le contrôle exclusif est le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une société afin de tirer avantages de ses activités.

Il en résulte trois formes du contrôle exclusif :

### **A/ le contrôle exclusif de droit**

Le contrôle exclusif de droit résulte de la détention directe ou indirecte de la majorité des droits de vote dans une autre société, sauf si dans des circonstances exceptionnelles, il peut être clairement démontré que cette détention ne permet pas le contrôle.

### **B/ le contrôle exclusif contractuel**

Le contrôle exclusif contractuel existe lorsque le groupe dispose directement ou indirectement :

- Du pouvoir sur plus de la moitié des droits de vote en vertu d'un accord avec d'autres associés,
- Du pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de la société en vertu des statuts ou d'un contrat.

### **C/ le contrôle exclusif de fait**

La société consolidante est présumée exercer un contrôle exclusif de fait sur une autre société lorsque les deux conditions suivantes sont simultanément remplies :

- Elle dispose directement ou indirectement d'une fraction supérieure à 40% des droits de vote,
- Aucun autre actionnaire ne détient directement ou indirectement une fraction des droits de vote supérieur à la sienne.

Les filiales sont consolidées à compter de la date du transfert effectif du contrôle au Groupe et ne sont plus consolidées à compter de la date de leur cession. Les transactions inter compagnies, soldes, pertes et profits sur les transactions à l'intérieur du Groupe ont été éliminées. Le cas échéant, les méthodes comptables des filiales sont modifiées afin d'assurer une homogénéité avec les méthodes du Groupe.

Une présentation distincte est faite des intérêts minoritaires.

La liste des filiales du groupe est fournie dans la note n°4. Les principales variations du périmètre de consolidation entre 2017 et 2016 sont présentées dans la note n°2.18

### **2.3 Participation dans les entreprises sous influences notables**

La participation dans l'entreprise sous influences notables hôtel SALEM est comptabilisée par mise en équivalence.

L'influence notable est celle par laquelle le Groupe a le pouvoir de participer aux politiques financières et opérationnelles d'une entreprise sans en détenir le contrôle. Elle peut notamment résulter d'une représentation dans les organes de direction ou de surveillance, de l'existence d'opérations interentreprises importantes ou de liens de dépendance technique.

L'influence notable sur les politiques financières et opérationnelles d'une entreprise est présumée lorsque le groupe dispose directement ou indirectement d'une fraction au moins égale à 20% des droits de vote de cette entreprise.

La comptabilisation par mise en équivalence consiste à substituer à la valeur comptable des titres détenus, la quote-part des capitaux propres, y compris le résultat de l'exercice déterminé d'après les règles de consolidation dans l'entreprise sous influence notable.

### **2.4 Participations dans les entreprises sous contrôles conjoints**

La participation dans l'entreprise sous contrôle conjoint SAHRA DOUZ est comptabilisée par intégration proportionnelle.

Le contrôle conjoint est le partage du contrôle d'une entreprise exploité en commun par un nombre limité d'actionnaires de sorte que les politiques financières et opérationnelles résultent de leur accord.

Deux éléments sont essentiels à l'existence d'un contrôle conjoint :

- Aucun associé n'est susceptible à lui seul de pouvoir exercer un contrôle exclusif en imposant ses décisions aux autres.
- Un accord contractuel verbal ou écrit qui prévoit :

- l'exercice du contrôle conjoint sur l'activité économique de l'entreprise exploitée en commun.
- l'établissement des décisions qui sont essentielles à la réalisation des objectifs de l'entreprise exploitée en commun et qui nécessitent le consentement de tous les associés ou actionnaires participant au contrôle conjoint.

La comptabilisation par intégration proportionnelle consiste à intégrer dans les comptes de l'entreprise consolidante les éléments constituant le patrimoine et le résultat de l'entreprise sous contrôle conjoint au prorata de la fraction représentative de la participation de l'entreprise détentrice des titres sans constatation des intérêts des minoritaires directs.

## **2.5 Monnaies étrangères**

*\* Méthode de conversion utilisée pour la consolidation des filiales étrangères .*

Le périmètre de consolidation n'inclut aucune filiale étrangère.

*\* Autres :*

Les transactions en monnaies étrangères effectuées par les sociétés du Groupe sont comptabilisées aux taux de change en vigueur à la date des transactions : les gains et pertes provenant du règlement de ces transactions et de la conversion des actifs et des passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont comptabilisés au compte de résultat. Les soldes de ces transactions sont convertis aux taux de change de clôture sauf en cas de couverture par des contrats de change à terme où les taux de change contractuels sont alors utilisés.

## **2.6 Ecarts d'acquisitions**

L'écart d'acquisition représente la différence, à la date d'acquisition, entre le coût d'acquisition et la juste valeur de la quote-part du Groupe dans l'actif net acquis de l'entreprise acquise. Les écarts d'acquisitions positifs sont inscrits à l'actif du bilan consolidé sous la rubrique « Ecarts d'acquisitions » et amortis sur la durée de vie estimée, dans la limite de vingt ans. Le cas échéant, une provision pour dépréciation complémentaire est constatée pour tenir compte des perspectives d'activité et de résultat des sociétés concernées.

Les écarts d'acquisitions négatifs sont inscrits à l'actif du bilan consolidé en déduction des écarts d'acquisitions positifs même lorsque ceux-ci ne concernent pas la même entreprise consolidée et repris en résultat pour compenser les pertes ou les dépenses futures attendues et identifiées dans le plan d'acquisition.

## **2.7 Immobilisations incorporelles**

Les dépenses liées à l'acquisition de logiciels, de brevets marques et licences sont immobilisées et amorties sur une période de 3 ans. Les immobilisations incorporelles ne sont pas réévaluées. La valeur comptable nette de chaque immobilisation incorporelle est revue annuellement et ajustée en cas de dépréciation durable le cas échéant.

Le fond commercial étant non amortissable et dans le cadre de l'homogénéisation des méthodes comptables, nous avons annulé l'amortissement y afférente constatée dans les comptes sociaux de Marhaba Belvédère pour 76.293 dinars. Le montant affectant les réserves consolidées est 1.180.725 dinars.

## **2.8 Placements**

Les titres de transaction sont comptabilisés à leur valeur du marché. La valeur du marché est calculée par référence aux cours de bourse moyens du mois de décembre de l'exercice en question.

Les investissements en actifs immobilisés, à l'exclusion des titres de transaction, sont comptabilisés au coût historique et une provision n'est constatée que lorsqu'il y a dépréciation durable. Dans ce cas, cette dépréciation est constatée en charge sur l'exercice pendant lequel la diminution a été identifiée.

Les augmentations et les diminutions de la valeur comptable des titres de transaction classés à court terme sont constatées dans le compte de résultat.

Lors de la cession d'un placement, la différence entre les produits nets de la vente et la valeur comptable est constatée au compte de résultat.

## **2.9 Immobilisations corporelles**

Toutes les immobilisations corporelles sont initialement comptabilisées à leur coût. Toutes les immobilisations corporelles sont valorisées au coût historique diminué de l'amortissement.

Certaines immobilisations corporelles sont réévaluées.

L'amortissement est déterminé linéairement sur la durée d'utilisation estimée.

Les terrains ne sont pas amortis et sont supposés avoir une durée de vie infinie.

Lorsque la valeur comptable d'une immobilisation est supérieure à l'estimation de son montant recouvrable estimé, elle est ramenée à son montant recouvrable.

Les gains et les pertes dégagés lors de la cession d'immobilisations corporelles sont déterminés par référence à leur valeur comptable et rentrent dans la détermination du résultat de l'exercice.

## **2.10 Subventions d'investissements**

Les subventions reçues et liées à l'acquisition d'immobilisations corporelles ou incorporelles, sont classées en produits différés dans les dettes à moyen et à long terme et sont rapportées au résultat linéairement sur la durée de vie estimée des actifs concernés.



### **2.11 Stocks**

Les stocks sont comptabilisés au coût le plus faible du coût historique et de la valeur réalisable nette. Le coût est déterminé en utilisant la méthode du coût moyen pondéré (CMP). Le coût des produits finis et des en-cours de production inclut le coût des matières premières, le coût de la main d'œuvre directe, les autres coûts directs et les frais généraux de production correspondant, mais exclut les charges d'intérêts. La valeur nette réalisable correspond au prix de vente estimé dans le cadre de l'activité normale.

### **2.12 Créances d'exploitation**

Les créances d'exploitation sont comptabilisées à leur valeur de réalisation nette anticipée. Une estimation est effectuée pour les créances douteuses sur la base d'une revue des montants dus en fin d'année. Les créances irrécouvrables sont provisionnées au cours de l'année pendant laquelle elles sont identifiées.

Les créances libellées en monnaies étrangères sont évaluées sur la base du cours de change en vigueur à la clôture de l'exercice. Les pertes de change latentes sont inscrites dans le résultat.

### **2.13 Liquidités et équivalents de liquidités**

Pour l'établissement de l'état de flux de trésorerie, les liquidités et les équivalents de liquidités se composent de la caisse, des dépôts à vue dans les banques, des placements en instruments monétaires cotés, nets des découverts bancaires.

### **2.14 Provisions**

Les provisions sont comptabilisées lorsque le Groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'événements passés, qu'il est probable que la sortie d'avantages économiques sera nécessaire pour régler cette obligation et qu'une estimation fiable du montant de l'obligation peut être effectuée.

### **2.15 Impôts différés**

Les impôts différés sont déterminés selon la méthode du report global fixe pour toutes les différences temporelles provenant de la différence entre la base fiscale et la base comptable des actifs et passifs. Les taux d'impôt ayant été retenus sont soit du droit commun 25% soit du taux réduit 10% (exportation, établissement de santé).

Les principales différences temporelles sont liées à la réévaluation libre de certains actifs à long terme ainsi qu'aux pertes fiscales reportables et amortissements différés.

Les actifs d'impôts différés liés à des pertes reportables et aux amortissements différés non utilisés ne sont comptabilisés que dans la mesure où :

- Il est probable que des futurs bénéfices imposables seront disponibles sur lesquels pourront s'imputer les différences temporelles déductibles.

- Leur récupération ne dépend pas des résultats futurs, autrement dit, s'il existe un montant d'impôt différé passif suffisamment important. Dans ce cas, ils sont retenus à hauteur des passifs d'impôts différés déjà constatés.

Les actifs et passifs d'impôt différés sont présentés séparément des autres actifs et passifs dans le corps du bilan et dans les notes aux états financiers.

## 2.16 Constatation des produits

Les ventes sont constatées lors de la livraison des produits et après acceptation du client, le cas échéant, ou lorsque des services sont rendus, nettes des taxes sur les ventes et des rabais, et après élimination des ventes à l'intérieur du groupe.

## 2.17 Données comparatives

Le cas échéant, les données comparatives ont été ajustées pour être conformes aux changements de présentation de cette année. En particulier, les données comparatives ont été ajustées ou étendues afin de prendre en compte les dispositions requises par les normes comptables tunisiennes.

## 2.18 Faits marquants de l'exercice 2017

- L'entrée au périmètre de consolidation d'une nouvelle société créée en 2017 dénommée "**Société Touristique Yasmine de Monastir-KURIAT PALACE**" au capital de 1.005.000 dinars souscrit par Tour KHALEF pour 705.000 dinars, par SDT HADRUMET pour 150.000 dinars et par KANTAOUI BAY pour 50.000 dinars et des personnes physiques pour 100.000 dinars. La méthode de consolidation est l'intégration globale en 2017.
- L'acquisition par Tour KHALEF de 5.000 actions SDT HADRUMET pour 500.000 dinars.
- Les états financiers de la SMVDA MRAISSA, de CTDT JAWHARA et de Résidence AMILCAR n'étant pas disponibles, ces filiales ne sont pas incluses dans les états financiers consolidés clos au 31 décembre 2017. Les soldes des principales rubriques comprises dans les états financiers consolidés 2016 se présentent comme suit :

RUBRIQUES	CTDT JAWHARA	RESIDENCE AMILCAR	TOTAL
<b>Actifs</b>			
Immobilisations corporelles		40 884 033	40 884 033
Immobilisations financières	-6 678 035	-9 614 000	-16 292 035
<b>Capitaux propres et Passifs</b>			
Réserves consolidées	6 678 035	5 165 350	11 843 386
Résultat net de l'exercice (Part du groupe)		1 760 924	1 760 924
Emprunts		-27 890 400	-27 890 400
Fournisseurs et comptes rattachés		-3 974 860	-3 974 860
Autres passifs courants		-2 282 221	-2 282 221
Concours bancaires et autres passifs financiers		-7 518 067	-7 518 067
<b>Etat de résultat</b>			
Autres charges d'exploitation		1 332 215	1 332 215
Autres pertes ordinaires		315 426	315 426

- La réduction du capital de l'Aquaculture à 0 suivie d'une augmentation du capital de 3.185.300 dinars par apport en numéraires pour 300 dinars et par compensation de créances pour 3.185.000 dinars souscrite à hauteur de 2.300.000 dinars par MARHABA, de 250.000 dinars par Tour KHALEF, de 350.000 dinars par Marhaba PALACE et 285.300 dinars par des personnes physiques.  
Par conséquent, la méthode de consolidation de l'Aquaculture a été changée de la mise en équivalence en 2016 à l'intégration globale en 2017.

L'impact sur les principales rubriques des états financiers consolidés 2017 se présente comme suit :

RUBRIQUES	31/12/2017
<b>Actifs</b>	
Immobilisations incorporelles	117 880
Amortissement des immobilisations incorporelles	-114 067
Immobilisations corporelles	27 075 473
Amortissement des immobilisations corporelles	-21 906 565
Immobilisations financières	180 147
Stocks	4 574 887
Clients et comptes rattachés	3 333 050
Provisions pour dépréciation des comptes clients	-379 781
Autres actifs courants	872 994
Liquidités et équivalents de liquidités	680 464

RUBRIQUES	31/12/2016	31/12/2017
<b>Capitaux propres et Passifs</b>		
Réserves consolidées	2 204 754	6 735 759
Résultat net de l'exercice (part du groupe)		960 158
Emprunts		-1 278 173
Fournisseurs et comptes rattachés		-7 317 603
Autres passifs courants		-1 527 040
Concours bancaires et autres passifs financiers		-11 397 223

RUBRIQUES	31/12/2017
<b>Etat de résultat</b>	
Chiffre d'affaires	7 396 858
Stocks	-2 403 803
Achats d'approvisionnements consommés	-5 413 265
Charges du personnel	-1 340 312
Dotations aux amortissements	-1 642 669
Autres charges d'exploitation	-603 093
Charges financières nettes	-1 893 755
Autres pertes ordinaires	-142 872

- La variation du chiffre d'affaires de 84.305.999 dinars (47,86%) se présente comme suit :

Activités	2017	2016	Variation en valeur	Variation en %
Activité touristique	117 633 499	77 170 059	40 463 440	52,43%
Activité industrielle	125 452 043	82 728 751	42 723 292	51,64%
Activité sanitaire	17 380 706	16 261 440	1 119 266	6,88%
<b>Total =</b>	<b>260 466 249</b>	<b>176 160 250</b>	<b>84 305 999</b>	<b>47,86%</b>

### 3. ANALYSE DES PRINCIPAUX POSTES DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2017

#### 3.1 Capitaux propres consolidés – part Groupe

	<b>2017</b>	<b>2016</b>
Capital	847 710	847 710
Réserves consolidées	93 699 677	91 033 255
Résultat de l'exercice – part du Groupe	-4 037 472	-10 478 978
<b>Capitaux propres à la fin de l'exercice</b>	<b><u>90 509 915</u></b>	<b><u>81 401 987</u></b>

Les capitaux propres consolidés part du groupe 2017 se présentent comme suit :

Sociétés	Capital de la société mère	Réserves consolidées	Résultats consolidés
HÔTEL MARHABA	847 710	20 751 539	-2 319 376
HÔTEL TOUR KHALEF		27 191 995	-733 676
HÔTEL MARHABA PALACE		20 614 418	469 439
SOCIETE AQUACULTURE		-8 940 513	-960 158
HÔTEL KANTAOUI BAY		-4 214 691	-906 302
SOCIETE ESSALAMA SICAF		1 179 759	411 882
HÔTEL TEJ MARHABA		-5 950 181	-2 102 704
HÔTEL MARHABA BEACH		29 995 438	1 080 399
HÔTEL MARHABA BELVEDERE		-1 722 651	155 933
HÔTEL SALEM		3 535 404	988
SOCIETE ICF		6 184 283	3 410 062
SOCIETE BUANDERIE CENTRALE		-1 939 877	-94 173
HÔTEL SAHRA DOUZ		-2 730 658	-50 655
GROUPE MÉDICAL LES OLIVIERS		509 841	359 922
IRM		-258 783	72 607
SHÉRATON HAMMAMET		1 733 657	9 527
SOPIT-TOP MARHABA		-1 626 925	-408 327
SPIT ENNEJMA		-5 106 481	-216 193
TUNISIE PETROLEUM		-26 116	-151
CLINIQUE JAWHARA D'OPHTALMOLOGIE		-24 607	67 561
SDT HADRUMET		-5 006 446	-1 677 319
OLIVIER INVEST SICAF		-141 553	-9 974
ECHIFA HOLDING		19 691 036	-674 558
TDM		1 790	76 285
SOCIETE TOURISTIQUE YASMINE MONASTIR		0	1 490
<b>Total =</b>	<b>847 710</b>	<b>93 699 677</b>	<b>-4 037 472</b>

#### 3.2 Intérêts minoritaires

	<b>2017</b>	<b>2016</b>
Intérêts minoritaires dans les capitaux propres	161 183 293	172 211 702
Intérêts minoritaires dans le résultat	10 313 287	2 680 905
<b>Intérêts minoritaires à la fin de l'exercice</b>	<b><u>171 496 580</u></b>	<b><u>174 892 607</u></b>

Les détails des intérêts minoritaires 2017 se présentent comme suit :

SOCIETE	Capitaux propres part des minoritaires	Résultat net de l'exercice part des minoritaires
HÔTEL TOUR KHALEF	18 717 773	-494 039
HÔTEL MARHABA PALACE	35 946 269	764 631
HÔTEL KANTAOUI BAY	415 816	-415 816
SOCIETE ESSALAMA SICAF	3 954 143	665 786
HÔTEL TEJ MARHABA	-1 492 590	-1 938 872
HÔTEL MARHABA BEACH	13 873 294	493 717
HÔTEL MARHABA BELVEDERE	8 724 850	217 812
SOCIETE ICF	41 682 633	11 479 826
GROUPE MÉDICAL LES OLIVIERS	8 544 053	787 805
IRM	-224 878	232 039
SHÉRATON HAMMAMET	8 962 991	27 300
TUNISIE PETROLEUM	289 787	-349
CLINIQUE JAWHARA D'OPHTALMOLOGIE	1 806 052	467 632
LES SABLES D'OR	1 900 000	0
SDT HADRUMET	-1 489 808	-1 673 755
ECHIFA HOLDING	19 275 851	-652 315
TDM	197 058	350 486
SOCIETE TOURISTIQUE YASMINE MONASTIR	100 000	1 398
<b>TOTAL</b>	<b>161 183 293</b>	<b>10 313 287</b>

### 3.3 Chiffre d'affaires par société

L'augmentation cumulée de 47,86% se détaille par filiale comme suit :

Sociétés	2017	2016	Variation en valeur	Variation en %
HÔTEL MARHABA	9 591 274	7 701 387	1 889 887	24,54%
HÔTEL TOUR KHALEF	14 815 704	12 375 175	2 440 529	19,72%
HÔTEL MARHABA PALACE	5 625 815	2 237 416	3 388 399	151,44%
SOCIETE AQUACULTURE	7 396 858	0	7 396 858	100%
HÔTEL KANTAOUI BAY	10 533 159	1 106 035	9 427 124	852,34%
HÔTEL TEJ MARHABA	7 715 608	6 571 051	1 144 556	17,42%
HÔTEL MARHABA BEACH	6 384 064	2 545 672	3 838 392	150,78%
HÔTEL MARHABA BELVEDERE	33 756 926	22 502 212	11 254 714	50,02%
SOCIETE ICF	118 055 185	82 661 061	35 394 124	42,82%
SOCIETE BUANDERIE CENTRALE	521 729	67 689	454 040	670,77%
HÔTEL SAHRA DOUZ	420 445	365 649	54 796	14,99%
GROUPE MÉDICAL LES OLIVIERS	9 990 872	9 322 137	668 735	7,17%
IRM	2 365 331	2 725 449	-360 118	-13,21%
SHÉRATON HAMMAMET	12 159 384	8 307 026	3 852 358	46,37%
SPIT ENNEJMA	140 217	142 406	-2 188	-1,54%
CLINIQUE JAWHARA D'OPHTALMOLOGIE	3 094 293	2 977 954	116 339	3,91%
SDT HADRUMET	16 490 905	13 316 031	3 174 874	23,84%
TDM	1 408 481	1 235 900	172 581	13,96%
<b>Totaux</b>	<b>260 466 249</b>	<b>176 160 250</b>	<b>84 305 999</b>	<b>47,86%</b>

#### 4. INFORMATIONS RELATIVES AU PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Sociétés	% de contrôle 2017	% d'intérêt 2017	Méthode de consolidation en 2017
Hôtel MARHABA	100,00%	100,00%	Intégration globale
Tour Khalef	59,76%	59,76%	Intégration globale
Marhaba Palace	54,67%	38,04%	Intégration globale
Aquaculture	91,04%	81,08%	Intégration globale
Kantaoui Bay	62,45%	43,99%	Intégration globale
Essalama Sicaf	74,41%	38,22%	Intégration globale
Tej Marhaba	81,82%	52,03%	Intégration globale
Marhaba Beach	92,78%	68,64%	Intégration globale
Marhaba Belvédère	72,26%	41,72%	Intégration globale
SOHOTO Salem	41,25%	24,31%	Mise en équivalence
ICF	41,98%	22,90%	Intégration globale
Buanderie Centrale	90,07%	57,40%	Intégration globale
SAHRA DOUZ	39,49%	28,42%	Intégration proportionnelle
Groupe Médicale les Oliviers	61,67%	31,36%	Intégration globale
IRM	76,00%	23,83%	Intégration globale
CTDT JAWHARA	49,77%	25,49%	Mise en équivalence
Sheraton Hammamet	52,52%	25,87%	Intégration globale
SOPIT TOP MARHABA	98,04%	57,07%	Intégration globale
SPIT ENNEJMA	92,86%	47,55%	Intégration globale
Cliniques Jawhara d'Ophtalmologie	40,25%	12,62%	Intégration globale
Tunisie Petroleum	80,56%	30,25%	Intégration globale
Résidence Amilcar	67,11%	34,12%	Intégration globale
Les Sables d'Or	90,50%	38,72%	Intégration globale
SDT Hadrumet	86,77%	50,05%	Intégration globale
Olivier Invest Sicaf	99,54%	50,60%	Intégration globale
Echifa Holding	71,32%	50,84%	Intégration globale
TDM	57,00%	17,87%	Intégration globale
Tours Yasmine Monastir	90,05%	51,58%	Intégration globale

**GROUPE MARHABA**  
**BILAN CONSOLIDE CLOS AU 31/12/2017**  
**NOTES A L'ACTIF**

<b>NOTES</b>	<b>31/12/2017</b>	<b>31/12/2016</b>
<b>1. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>20 731 223</b>	<b>32 667 057</b>
Concessions de marques, brevets, licences	408 391	408 391
Logiciels	1 395 369	1 167 231
Fonds commercial	18 791 388	31 091 436
Immobilisations incorporelles en cours	3 000	0
Avances et acomptes versés sur immobilisations inc	133 075	0
<b>2. AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>(1 584 678)</b>	<b>(1 406 723)</b>
Concessions de marques, brevets, licences	(408 391)	(408 298)
Logiciels	(1 176 287)	(998 426)
<b>3. ECART D'ACQUISITION</b>	<b>10 323 277</b>	<b>10 323 277</b>
Ecart d'acquisition	10 323 277	10 323 277
<b>4. AMORTISSEMENT ECART D'ACQUISITION</b>	<b>(6 897 085)</b>	<b>(6 502 841)</b>
Amortissement ecart d'acquisition	(6 897 085)	(6 502 841)
<b>5. IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>708 635 487</b>	<b>662 737 591</b>
Terrains	90 729 053	59 052 448
Constructions	305 675 490	289 154 260
Installations techniques, matériel et outillages	227 387 455	208 668 431
Matériel de transport	4 496 778	3 661 975
Installations générales, agencements et aménagemen	55 497 890	46 767 355
Equipements de bureau et matériel informatique	5 615 758	5 048 463
Emballages commerciaux identifiables	59 407	1 772
Immobilisations corporelles encours	18 637 689	46 578 090
Avances et acomptes versés sur immobilisations cor	81 205	3 350 036
Immobilisations à statut juridique particulier	454 760	454 760
<b>6. AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>(366 308 114)</b>	<b>(321 258 351)</b>
Constructions	(143 478 361)	(129 219 232)
Installations techniques, matériel et outillages	(173 960 809)	(149 520 268)
Matériel de transport	(3 851 917)	(3 127 085)
Installations générales, agencements et aménagemen	(39 502 119)	(34 320 912)
Equipements de bureau et matériel informatique	(5 031 537)	(4 655 964)
Emballages commerciaux identifiables	(59 229)	(1 772)
Amortissements des immobilisations à statut juridique particulier	(424 141)	(413 118)
<b>7. IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>	<b>101 573 674</b>	<b>84 290 041</b>
Titres de participations	99 640 244	82 843 656
Prêts	412 206	394 393
Dépôts et cautionnements versés	1 521 223	1 051 992

<b>8. TITRES MIS EN EQUIVALENCE</b>	<b>4 264 562</b>	<b>4 219 895</b>
Titres mis en equivalence	4 264 562	4 219 895
<b>9. PROVISIONS SUR IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>	<b>(19 266 480)</b>	<b>(3 942 002)</b>
Provisions pour dépréciation des participations et	(19 253 098)	(3 936 472)
Provisions pour dépréciation des autres immobilisa	(13 381)	(5 530)
<b>10. AUTRES ACTIFS NON COURANTS</b>	<b>926 891</b>	<b>2 997 987</b>
Frais préliminaires	696 897	333 011
Charges à répartir	229 994	2 576 820
Frais d'émission et primes de remboursement des em	0	88 156
<b>11. IMPOTS DIFFERES ACTIFS</b>	<b>13 059 143</b>	<b>12 845 896</b>
Impôts differes actifs	13 059 143	12 845 896
<b>12. STOCKS</b>	<b>61 661 932</b>	<b>54 049 083</b>
Stocks de terrains	22 564 276	22 179 055
Matières premières et fournitures liées	17 587 776	4 069 168
Autres approvisionnements	7 747 870	6 110 758
Stocks de produits	13 762 010	21 690 102
<b>13. PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES STOCKS</b>	<b>(1 569 180)</b>	<b>(434 100)</b>
Provisions pour deprecation des matières première	(531 866)	(411 330)
Provisions pour deprecation des produits finis	(1 037 314)	(22 770)
<b>14. CLIENTS ET COMPTES RATTACHES</b>	<b>33 144 220</b>	<b>27 228 324</b>
Clients	24 956 170	20 860 798
Clients, effets à recevoir	1 180 578	520 855
Clients douteux ou litigieux	6 046 002	5 356 368
Clients, produits non encore facturés (produits à	961 470	490 303
<b>15. PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES COMPTES CLIENT</b>	<b>(5 623 061)</b>	<b>(4 653 089)</b>
Provisions clients	(5 623 061)	(4 653 089)
<b>16. AUTRES ACTIFS COURANTS</b>	<b>42 245 015</b>	<b>35 919 738</b>
Fournisseurs débiteurs	1 593 199	3 782 014
Personnel, avances et acomptes	243 252	174 080
Personnel, œuvres sociales	1 870	1 870
Personnel, produits à recevoir	2 320	2 292
Opérations particulières avec l'Etat, les collecti	308 682	3 372 687
Retenue à la source	895 984	491 927
Etat, acomptes provisionnels	5 671 567	4 558 828
Taxes sur le chiffre d'affaires déductible	5 562 920	3 309 860
Etat, produits à recevoir	1 334	20 329
Groupe	18 360 800	7 846 981
Créances sur cessions de valeurs mobilières de pla	750 000	750 000
Autres comptes débiteurs ou créditeurs	7 626 450	8 796 313
Produits à recevoir sur débiteurs divers	646 246	1 315 650
Compte d'attente	155 559	90 759
Charges constatées d'avance	424 833	1 406 149



<b>17. PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES AUTRES ACTIFS C</b>	<b>(836 128)</b>	<b>(582 066)</b>
Provisions pour dépréciation des comptes débiteurs	(836 128)	(582 066)
<b>18. PLACEMENTS ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS</b>	<b>25 067 053</b>	<b>20 913 038</b>
Echéances à moins d'un an sur prêts non courants	167 164	125 149
Actions	202 601	1 057 088
Obligations	171	164
Bons du trésor et bons de caisse à court terme	21 754 386	14 031 554
Autres placements courants et créances assimilées	2 942 731	5 699 083
<b>19. PROVISIONS SUR PLACEMENTS ET AUTRES ACTIFS FINAN</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Provisions sur placements et autres actifs financi	0	0
<b>20. LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES</b>	<b>21 970 429</b>	<b>6 656 155</b>
Valeurs à l'encaissement	3 533 392	1 002 728
Banques	18 007 334	5 357 499
Caisse siège social	426 229	273 316
Caisses succursales	1 175	425
Régies d'avances et d'accréditifs	396	396
Virements internes	1 904	21 792
<b>21. PROVISIONS POUR LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQU</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Provisions pour liquidités et équivalents de liqui	0	0

**GROUPE MARHABA**  
**BILAN CONSOLIDE CLOS AU 31/12/2017**  
**NOTES AU PASSIF**

NOTES	31/12/2017	31/12/2016
<b>22. CAPITAL DE LA SOCIETE</b>	<b>847 710</b>	<b>847 710</b>
Capital social	847 710	847 710
<b>23. RESERVES CONSOLIDEES</b>	<b>93 699 677</b>	<b>91 033 255</b>
Réserves consolidées	93 699 677	91 033 255
<b>24. RESULTAT NET DE L'EXERCICE (part du groupe)</b>	<b>(4 037 472)</b>	<b>(10 478 978)</b>
Résultat net de l'exercice part du groupe	(4 037 472)	(10 478 978)
<b>25. CAPITAUX PROPRES DES MINORITAIRES</b>	<b>161 183 293</b>	<b>172 211 702</b>
Capitaux propres part des minoritaires	161 183 293	172 211 702
<b>26. RESULTAT NET DE L'EXERCICE (part des minoritaires)</b>	<b>10 313 287</b>	<b>2 680 905</b>
Résultat net de l'exercice part des minoritaires	10 313 287	2 680 905
<b>27. EMPRUNTS</b>	<b>183 799 800</b>	<b>216 326 875</b>
Emprunts auprès des établissements financiers	175 754 420	205 532 918
Dépôts et cautionnements reçus	506 298	515 602
Autres emprunts et dettes	7 539 082	10 278 355
<b>28. AUTRES PASSIFS FINANCIERS</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Ecart de conversion	0	0
<b>29. IMPOTS DIFFERES PASSIF</b>	<b>6 319 305</b>	<b>6 507 362</b>
Impôt différé passif	6 319 305	6 507 362
<b>30. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>9 361 967</b>	<b>9 134 497</b>
Provisions pour risques	6 357 064	6 224 143
Provisions pour retraites et obligations similaire	847 869	921 686
Provisions d'origine réglementaire	1 131 980	912 230
Provisions pour impôts	620 510	744 453
Provisions pour renouvellement des immobilisations	222 770	222 770
Autres provisions pour charges	181 773	109 214
<b>31. FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES</b>	<b>51 965 548</b>	<b>35 805 780</b>
Fournisseurs d'exploitation	36 891 101	25 422 014
Fournisseurs d'exploitation, effets à payer	6 579 983	3 149 652
Fournisseurs d'immobilisations	4 966 802	5 219 691
Fournisseurs d'immobilisations, effets à payer	948 053	60 819
Fournisseurs factures non parvenues	2 579 608	1 953 604

<b>32. AUTRES PASSIFS COURANTS</b>	<b>40 346 560</b>	<b>35 600 085</b>
Clients créditeurs	5 420 778	3 921 637
Comités d'entreprises et autres organes représenta	0	560
Personnel, rémunérations dues	1 735 210	2 114 083
Personnel, dépôts	14 146	6 020
Personnel, oppositions	33 011	33 817
Personnel, charges à payer	600 810	542 462
Personnel, provisions pour congé payé	1 764 395	1 381 631
Etat, impôts et taxes retenues à la source	468 904	887 305
Etat, impôts à liquider	2 481 576	1 141 288
Etat, taxes sur le chiffre d'affaires à décaisser	627 407	478 832
Autres impôts, taxes et versements assimilés	738 669	745 797
Etat, charges à payer	2 437 708	2 082 137
Groupe	1 060 767	0
Associés, comptes courants	1 972 071	2 728 129
Associés, dividendes à payer	1 522 102	2 060 463
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	6 825 866	6 239 485
Autres comptes débiteurs ou créditeurs	6 689 492	7 226 992
Divers charges à payer	2 867 630	2 390 030
Produits constatés d'avance	913 689	689 676
Provision courante pour risques et charges	2 172 328	929 741
<b>33. CONCOURS BANCAIRES ET AUTRES PASSIFS FINANCIERS</b>	<b>87 718 506</b>	<b>56 399 720</b>
Emprunts courants liés au cycle d'exploitation	5 240 000	4 733 000
Echéances à moins d'un an sur emprunts non courant	42 989 541	37 413 156
Concours bancaires courants	5 786 141	1 363 372
Emprunts échus et impayés	6 862 212	4 121 171
Intérêts courus	3 646 616	4 240 927
Banques	23 193 996	4 528 093

**GROUPE MARHABA**  
**BILAN CONSOLIDE CLOS AU 31/12/2017**  
**NOTES A L'ETAT DE RESULTAT**

<b>NOTES</b>	<b>31/12/2017</b>	<b>31/12/2016</b>
<b>34. REVENUS</b>	<b>260 466 249</b>	<b>176 160 250</b>
Ventes de produits finis	121 282 212	80 415 954
Ventes de produits intermédiaires	1 537	208 192
Ventes de produits résiduels	1 277 736	384 134
Etudes et prestations de services	137 770 057	94 713 356
Produits des activités annexes	332 935	639 693
Ventes liées à une modification comptable	0	(2 828)
RRR accordés par l'entreprise	(198 228)	(198 251)
<b>35. AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>4 886 990</b>	<b>3 255 396</b>
Redevances pour concessions, brevets, marques, procédés, droits et	10 062	14 209
Revenus des immeubles non affectés aux activités professionnelles	3 400	3 627
Jetons de présence et rémunération d'administrateurs, gérants	500	500
Ristournes perçues des coopératives	26 285	0
Produits divers ordinaires liés à une modification comptable	174 466	328 616
Quote-parts des subventions d'investissements inscrites au résultat d	458 891	260 798
Subventions d'exploitation	63 361	56 650
Reprises sur amortissements et sur provisions	1 580 889	1 065 757
Transfert de charges	2 569 137	1 525 239
<b>36. PRODUCTION IMMOBILISEE</b>	<b>14 789</b>	<b>25 554</b>
Immobilisations corporelles	14 789	25 554
<b>37. VARIATION DES STOCKS PRODUITS FINIS ET ENCOURS</b>	<b>(4 673 559)</b>	<b>5 159 347</b>
Variation des stocks	(4 673 559)	5 159 347
<b>38. ACHATS DE MARCHANDISES CONSOMMEES</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Achats de marchandises	0	0
Variations des stocks de marchandises	0	0
<b>39. ACHATS D'APPROVISIONNEMENTS CONSOMMES</b>	<b>(118 680 313)</b>	<b>(94 927 536)</b>
Achats de matières premières et fournitures	(55 851 377)	(36 903 176)
Achats des autres approvisionnements	(35 269 465)	(23 835 222)
Achats d'études et de prestations de services	(19 510 845)	(12 255 836)
Achats de petits matériels, équipements et travaux	(167 791)	(181 175)
Achats non stockés de matières et fournitures	(20 111 680)	(15 376 684)
Achats liés à une modification comptable	(7 856)	33 119
Rabais, remises et ristournes obtenus sur achats	19 242	4 450
Variation des stocks de matières et fournitures	12 893 964	(5 996 782)
Variation des stocks des autres approvisionnements	(674 505)	(416 229)

<b>40. CHARGES DU PERSONNEL</b>	<b>(53 259 722)</b>	<b>(43 670 996)</b>
Salaires et compléments de salaires	(38 849 465)	(32 633 072)
Appointements et compléments d'appointements	(3 602 224)	(2 245 149)
Rémunérations des administrateurs, associés	(831 682)	(759 287)
Charges connexes aux salaires, appointements et rémunérations	(1 125 981)	(850 081)
Charges sociales	(7 076 690)	(5 772 201)
Charges de personnel liés à une modification comptable	(1 368)	(37 054)
Autres charges du personnel et autres charges sociales	(1 772 312)	(1 374 151)
<b>41. DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS</b>	<b>(40 001 732)</b>	<b>(39 792 569)</b>
Dotations aux amortissements et aux provisions	(39 607 488)	(39 398 325)
Dotations aux amortissements de l'écart d'acquisition	(394 244)	(394 244)
<b>42. AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>(32 744 326)</b>	<b>(25 463 795)</b>
Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations	(919 713)	(801 955)
Autres impôts, taxes et versements assimilés	(3 014 670)	(1 989 116)
Sous-traitance générale	(2 110 374)	(1 587 611)
Redevances pour utilisation d'immobilisations concédées	(26 486)	0
Locations	(180 843)	(1 234 757)
Charges locatives de copropriétés	(81 787)	(128 257)
Entretiens et réparations	(4 399 090)	(3 598 380)
Primes d'assurances	(762 831)	(823 032)
Etudes, recherches et divers services extérieurs	(433 776)	(839 976)
Autres charges liées à une modification comptable	(4 991)	(44 450)
Rabais, remises et ristournes obtenus services extérieurs	0	259
Personnel extérieur à l'entreprise	(417 151)	(636 749)
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	(9 872 834)	(6 106 528)
Publicité, publications, relations publiques	(2 310 894)	(2 037 634)
Transport de biens et transports collectifs du personnel	(4 459 072)	(2 517 764)
Déplacements, missions et réceptions	(1 582 174)	(1 222 206)
Frais postaux et frais de télécommunication	(500 087)	(479 689)
Services bancaires et assimilés	(1 011 492)	(850 261)
Autres services extérieurs liés à une modification comptable	(58 993)	(170 167)
Jetons de présence	(545 671)	(380 375)
Pertes sur créances irrécouvrables	(49 844)	(800)
Charges diverses ordinaires liées à une modification comptable	0	(14 346)
Impôts et taxes liés à une modification comptable	(1 552)	(2)
<b>43. CHARGES FINANCIERES NETTES</b>	<b>(18 584 957)</b>	<b>(15 605 471)</b>
Dotations aux provisions pour dépréciation des éléments financiers	(387 660)	(599 490)
Charges d'intérêts	(16 103 899)	(14 225 653)
Pertes sur créances liées à des participations	(2 786 614)	(1 472)
Pertes de changes	(3 434 253)	(3 496 125)
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières	(3 507)	(667)
Autres charges financières	0	(100)
Charges financières liées à une modification comptable	(596)	(15)
Revenus des autres créances	299 351	233 670
Gains de changes	3 795 338	2 481 803
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières	35 934	
Produits financiers liés à une modification comptable	950	2 578

<b>44. PRODUITS DE PLACEMENTS</b>	<b>9 971 069</b>	<b>25 203 981</b>
Revenus des titres de participations	8 651 770	6 722 732
Produits des autres immobilisations financières	218 797	149 059
Revenus de valeurs mobilières de placements	711 433	1 151 653
Reprises sur provisions - charges financières	389 069	124 977
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières	0	17 055 561
<b>45. AUTRES GAINS ORDINAIRES</b>	<b>3 602 075</b>	<b>1 130 530</b>
Produits nets sur cessions d'immobilisations et autres gains sur éléments	3 602 075	1 130 530
<b>46. AUTRES PERTES ORDINAIRES</b>	<b>(1 668 660)</b>	<b>(1 409 845)</b>
Charges nettes sur cessions d'immobilisations et autres pertes sur éléments	(1 668 660)	(1 409 845)
<b>47. IMPOTS SUR LES SOCIETES</b>	<b>(2 300 201)</b>	<b>2 477 602</b>
Impôts sur les sociétés	(2 300 201)	2 477 602
<b>48. ELEMENTS EXTRAORDINAIRES</b>	<b>(752 874)</b>	<b>(141 973)</b>
Pertes extraordinaires	(752 874)	(141 973)
<b>49. EFFETS DE MODIFICATION COMPTABLES NETS D'IMPOTS</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Effets des modifications comptables nets d'impôts	0	0



**Cabinet d'Audit et de Consultants**  
Société d'expertise Comptable  
Tél : 71 791 885- Fax : 71 791 258  
35, avenue Alain Savary, 1002 Tunis

**Compagnie Tunisienne des Experts Comptables**  
Société d'expertise Comptable  
Bvd. 14 Janv., BP 287, 4011 Sousse – Kantaoui  
Tél : 73 347 500 - Fax : 73 347 506  
e-mail : ctec@gnet.tn

## **GROUPE DE LA SOCIETE HOTELIERE TOURISTIQUE ET BALNEAIRE MARHABA**

### **Rapport des commissaires aux comptes sur les états financiers consolidés clos au 31 décembre 2017**

Tunis, le 18 mai 2018

**Mesdames et Messieurs les actionnaires de la  
« Société Hôtelière Touristique et Balnéaire Marhaba »,**

#### **Rapport sur l'audit des états financiers consolidés**

##### **Opinion avec réserve**

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés du Groupe de la Société Hôtelière Touristique et Balnéaire Marhaba qui comprennent le bilan au 31 décembre 2017, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers consolidés font ressortir des capitaux propres positifs de 262.006.495 DT y compris le résultat de l'exercice s'élevant à 6.275.815 DT.

A notre avis, à l'exception des incidences éventuelles des problèmes décrits dans la section "Fondement de l'opinion avec réserve" de notre rapport, les états financiers consolidés ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du Groupe au 31 décembre 2017, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

##### **Fondement de l'opinion avec réserve**

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserves, à savoir :

1. A la date de la rédaction du présent rapport, les sociétés SAHRA DOUZ, les SABLES D'OR et TUNISIE PETROLIUM ne nous ont pas communiqués les procès verbaux de leurs conseils d'administration qui ont arrêté leurs états financiers clos au 31 décembre 2017.
2. Les états financiers de la SMVDA MRAISSA, RESIDENCE AMILCAR, CTDT JAWHARA n'étant pas disponibles, ces filiales ne sont pas incluses dans les états financiers consolidés clos au 31 décembre 2017.

### **Questions clés de l'audit**

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé qu'il n'avait aucune question clé de l'audit à communiquer dans notre rapport.

### **Observations sur l'incertitude significative liée à la continuité de l'exploitation**

Les états financiers des filiales SOPIT TOP MARHABA, SAHRA DOUZ, SALWA CITY TEJ MARHABA, ACQUACULTURE TUNISIENNE, Hôtel EL KANTAOUI BAY et Buanderie Centrale du Sahel font apparaître des fonds propres inférieurs à la moitié du capital social. Par conséquent, elles sont tenues de régulariser leurs situations conformément à l'article 388 du code des sociétés commerciales.

### **Paragraphe d'observation**

La SPITE ENNEJMA a entamé à partir du mois d'avril 2013 des travaux d'aménagement et démolition partielle de l'Hôtel « ENNEJMA » en vue de sa reconstruction et son exploitation sous une nouvelle enseigne étrangère. Par conséquent, ceci a conduit à un arrêt total des activités de l'hôtel depuis le commencement des travaux à ce jour.

En effet, et d'un point de vue comptable, la société a continué d'amortir les constructions y relatives engendrant ainsi des amortissements cumulés de l'ordre de 7.679.386 DT à la date de clôture de l'exercice 2016.

En 2017, la société a procédé, conformément à la Norme Comptable relative aux modifications comptables (NCT II) à la correction et annulation desdits amortissements ainsi qu'à la capitalisation des intérêts des emprunts spécifiques contractés pour la construction de l'hôtel, d'une manière rétrospective. Le total des ajustements sur les capitaux propres d'ouverture de l'exercice 2016 s'élève à 10.797.345 DT".



### **Rapport de gestion du Conseil d'Administration**

La responsabilité du rapport de gestion du Conseil d'Administration incombe au Conseil d'Administration.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas au rapport de gestion du Conseil d'Administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du Groupe dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration par référence aux données figurant dans les états financiers consolidés. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion du Conseil d'Administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion du Conseil d'Administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

### **Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers consolidés**

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Groupe.

### **Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à

ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Groupe à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

### **Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

## **Efficacité des systèmes de contrôle interne du groupe**

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité des systèmes de contrôle interne du Groupe. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

### **Les Commissaires aux Comptes**

#### **Cabinet d'Audit et de Consultants**

Membre de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie

**Ali LAHMAR**

CABINET D'AUDIT & DE CONSULTANTS  
Membre de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie  
35, Avenue Alain Savary - 1002 Tunis Belvédère  
Tél: 71,791,896 - Fax: 71,791,258

#### **Compagnie Tunisienne des Experts Comptables C.T.E.C**

Membre de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie

**Rawdha BEN ARFI**

  
Compagnie Tunisienne  
des Experts Comptables  
CTEC  
14 Janvier Kantaoui Sousse

## AVIS DES SOCIÉTÉS

### ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

**Société Touristique du Cap Bon-SA**  
Siège social . Avenue Mongi Slim – Nabeul

La Société Touristique du Cap Bon « STCB » publie ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2015 tels qu'ils ont été soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice 2015. Ces états sont accompagnés du rapport du commissaire aux comptes : Mr Mohamed Mejdi JAZIRI (GAC).

**Groupe STCB**

**BILAN CONSOLIDE ARRETE**

**au 31 décembre 2015**

(exprimé en dinars)

<i>Actifs</i>	Notes	31/12/2015	31/12/2014
<b>Actifs non courants</b>			
<b>Actifs immobilisés</b>			
Immobilisations incorporelles	AC7	43 913.000	43 763.000
Moins : amortissements	AC7	43 681.000	43 474.000
Immobilisations corporelles	AC7	10 162 854.341	10 116 876.000
Moins : amortissements	AC7	3 249 684.647	3 025 287.000
Immobilisations financières	AC1	3 408 430.114	3 768 238.000
Moins : provisions	AC1	1 924 387.077	1 983 084.000
<b>Total des actifs immobilisés</b>		<b>8 397 444.731</b>	<b>8 877 032.000</b>
<b>Autres actifs non courants</b>		<b>0.000</b>	<b>0.000</b>
<b>Total des actifs non courants</b>		<b>8 397 444.731</b>	<b>8 877 032.000</b>
<b>Actifs courants</b>			
Stocks	AC2	15 002 009.000	8 833 772.000
Moins : provisions		10 500.000	0.000
Clients et comptes rattachés	AC3	298 154.000	525 728.000
moins : provisions		248 252.000	248 780.000
Autres actifs courants	AC4	1 813 481.036	1 824 416.000
moins : provisions		134 505.725	134 507.000
Placements et autres actifs financiers	AC5	2 371 063.390	1 642 582.000
Liquidités et équivalents de liquidités	AC6	1 568 051.122	1 945 721.000
<b>Total des actifs courants</b>		<b>20 659 500.823</b>	<b>14 388 932.000</b>
<b>Total des actifs</b>		<b>29 056 945.554</b>	<b>23 265 964.000</b>

**Groupe STCB****BILAN CONSOLIDE ARRETE****au 31 décembre 2015**

(exprimé en dinars)

<i>Capitaux propres et passifs</i>	Notes	31/12/2015	31/12/2014
<b>Capitaux propres</b>			
Capital social		80 000.000	80 000.000
Réserves consolidées		10 362 596.950	5 984 508.000
Autres capitaux propres		0.000	0.000
Résultats reportés consolidés		-6 718 870.678	0.000
<b>Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice</b>	<b>PA1</b>	<b>3 723 726.272</b>	<b>6 064 508.000</b>
Résultat consolidé de l'exercice		-1 287 920.798	-1 781 273.000
<b>Total des capitaux propres avant affectation</b>		<b>2 435 805.474</b>	<b>4 283 235.000</b>
Interets minoritaires	PA2	4 934 635.244	4 895 342.000
<b>Passifs non courants</b>			
Emprunts	PA3	10 169 688.000	6 539 988.000
Provisions		751 425.490	365 447.000
<b>Total des passifs non courants</b>		<b>10 921 113.490</b>	<b>6 905 435.000</b>
<b>Passifs courants</b>			
Fournisseurs et comptes rattachés	PA4	2 240 415.030	1 677 261.000
Autres passifs courants	PA5	4 907 488.316	4 346 969.000
Concours bancaires et autres passifs financiers	PA6	3 617 488.000	1 157 722.000
<b>Total des passifs courants</b>		<b>10 765 391.346</b>	<b>7 181 952.000</b>
<b>Total des passifs</b>		<b>21 686 504.836</b>	<b>14 087 387.000</b>
<b>Total des capitaux propres et des passifs</b>		<b>29 056 945.554</b>	<b>23 265 964.000</b>

**Groupe STCB****ETAT DE RESULTAT CONSOLIDE - MODELE AUTORISE****Période allant du 1er janvier au 31 décembre 2015**

(exprimé en dinars)

	Notes	31/12/2015	31/12/2014
<b><i>Produits d'exploitation</i></b>			
Revenus		1 414 105 000	2 808 746 000
Autres produits d'exploitation		58 965 653	0 000
Produits immobilisés		0 000	0 000
<b>Total des produits d'exploitation</b>		<b>1 473 070.653</b>	<b>2 808 746.000</b>
<b><i>Charges d'exploitation</i></b>			
Achats consommées		701 301.257	1 555 361 000
Charges de personnel		900 707 388	756 673 000
Dotations aux amortissements et aux provisions		860 529.620	1 417 008.000
Autres charges d'exploitation	Ch1	484 699 317	707 328 000
<b>Total des charges d'exploitation</b>		<b>2 947 237.582</b>	<b>4 436 370.000</b>
<b><i>Résultat d'exploitation</i></b>		<b>-1 474 166.929</b>	<b>-1 627 624.000</b>
Charges financières nettes		135 137 297	145 907 000
Produits financiers		36 093 937	76 755 000
Autres gains ordinaires		70 148.797	110 454 000
Autres pertes ordinaires		3 691 100	29 941.000
<b><i>Résultat des activités ordinaires avant impôt</i></b>		<b>-1 506 752.592</b>	<b>-1 616 263.000</b>
Impôt sur les bénéfices		4 360 000	20 498 000
<b><i>Résultat des activités ordinaires après impôt</i></b>		<b>-1 511 112.592</b>	<b>-1 636 761.000</b>
Eléments extraordinaires		0 000	0 000
<b><i>Résultat net de l'exercice</i></b>		<b>-1 511 112.592</b>	<b>-1 636 761.000</b>
<b>Résultat net de l'exercice</b>		<b>-1 511 112.592</b>	<b>-1 636 761.000</b>
Parts des minoritaires dans le résultat		-223 191 794	-144 512 000
<b>Résultats consolidés</b>		<b>-1 287 920.798</b>	<b>-1 781 273.000</b>

## Groupe STCB

### ETAT DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE MODELE AUTORISE

Période allant du 1er janvier au 31 décembre 2015

(exprimé en dinars)

31/12/2015

#### *Flux de trésorerie liés à l'exploitation*

Résultat net consolidé	-1 287 920.798
Ajustements pour	
* Amortissements et provisions	561 856 939
* Variation des	
stocks	-6 168 237 000
créances	227 574.000
autres actifs	10 934 964
fournisseurs d'exploitation	563 154 030
autres dettes	3 020 284.975
Interets des minoritaires	39 293 244
* Plus ou moins values de cession	0 000
* Transfert de charges	0.000

**Flux de trésorerie affectés à l'exploitation** -3 033 059.646

#### *Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement*

Décassements provenant de l'acquisition d'immo incorporelles	0 000
Décassements provenant de l'acquisition d'immo corporelles	-46 128 000
Décassements provenant de l'acquisition d'immo financières	0 000
Encaissements provenant de la cession d'immo incorporelles	0 000
Encaissements provenant de la cession d'immo corporelles	0 000
Encaissements provenant de la cession d'immo financières	359 807 886
<b>Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement</b>	<b>313 679.886</b>

#### *Flux de trésorerie liés aux activités de financement*

Encaissement suite à l'émission d'actions	0.000
Variation des capitaux propres	-559 508.728
Encaissements provenant des emprunts ou subventions	3 629 700 000
Remboursement d'emprunts	0.000

**Flux de trésorerie provenant des activités de financement** 3 070 191.272

**Incidences des variations des taux de changes** 0.000

**Variation de trésorerie** 350 811.512

**Trésorerie au début de l'exercice** 3 588 303.000

**Trésorerie à la clôture de l'exercice** 3 939 114.512



## NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

### 1- PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les principes et le périmètre de consolidation ont été déterminés conformément aux dispositions de la loi N° 2001-117 du 6 décembre 2001, portant mise à jour du code des sociétés commerciales, relative aux groupes de sociétés et en application des normes comptables tunisiennes de consolidation

#### 1-1 Composition du périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent toutes les entreprises sur lesquelles la société touristique du cap bon exerce directement ou indirectement par ses filiales, un contrôle exclusif ainsi que les entreprises sur lesquelles elle exerce une influence notable.

#### 1-2 Les principes de consolidation

- **L'intégration globale** : Les entreprises du groupe qui sont contrôlées de manière exclusive sont consolidées par la méthode de l'intégration globale. Celle-ci consiste à substituer à la valeur des titres chacun des éléments d'actif et de passif de chaque filiale, en dégageant la part des intérêts minoritaires tant dans les capitaux propres que dans le résultat.
- **La mise en équivalence** : Les sociétés dans lesquelles le groupe exerce une influence notable sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence. Cette méthode consiste à remplacer la valeur des titres figurant à l'actif du bilan de la société touristique du cap bon et de ses filiales par la quote-part du groupe dans les fonds propres et le résultat des sociétés mises en équivalence

#### 1-3 Date de clôture

Les comptes consolidés sont établis à partir des comptes arrêtés au 31 décembre 2015 pour l'ensemble des sociétés consolidées

#### 1-4 Les méthodes de consolidation

- **Retraitements et éliminations** : Les comptes des filiales sont si nécessaire retraités selon les principes comptables du groupe.

L'effet sur le bilan et le résultat consolidés des opérations internes au groupe est éliminé.

- **Dividendes** : Les dividendes des sociétés consolidées sont annulés pour la détermination du résultat net et portés au poste réserves consolidés.
- **Réserves consolidés** : Cette rubrique comprend les comptes de réserves de la société touristique du cap bon et la quote-part dans les réserves des sociétés intégrées globalement. Cette quote-part est calculée sur la base du pourcentage d'intérêt.

### 1-5 Périmètre de consolidation

En application des dispositions de la loi N°2001-117 du 6 décembre 2001, le périmètre de consolidation du groupe STCB est composé comme suit .

DENOMINATION	Pourcentage de contrôle	Pourcentage d'intérêt	Méthode de consolidation
Société Touristique du Cap Bon : STCB	100%	100%	Intégration globale
Société d'investissement du Cap Bon SICAB	49 99988%	49 99988%	Intégration globale
Société Hotelière Riadh SHR	99 99575%	99 99575%	Intégration globale
Société de développement et d'investissement du Cap Bon SODICAB	62 21154%	31 10569%	Intégration globale
Société Néapolis Immobilière · SNI	63 94667%	31 97325%	Intégration globale

## 2- NOTES SUR LE BILAN CONSOLIDE

### NOTES EXPLICATIVES

#### 3-1 Notes sur les actifs

<b>AC 1- Immobilisations financières</b>	
Banque Tunisienne de solidarité	280 000.000
Société Foire de Nabeul	2 000.000
STCL	92 000.000
Cofinex	50 000.000
Autres titres de participations de la SODICAB	2 983 667.000
Dépôts & cautionnement	763.114
<b>Total Brut</b>	<b>3 408 430.114</b>
Provisions sur titres STCL	77 600.077
Provisions sur titres COFINEX	47 300.000
Provisions sur participation effectuée par la SODICAB	1 799 487.000
<b>Total provisions</b>	<b>1 924 387.077</b>

<b>AC 2- Stocks</b>	
Stocks produits consommables	13 473.000
Stocks produits d'entretien	6 956.000
Stocks de travaux de projets immobiliers	14 981 580.000
<b>Total</b>	<b>15 002 009.000</b>

<b>AC 3- Clients et comptes rattachés</b>	
Clients ordinaires	47 901.000
Clients douteux	248 428.000
Clients , chèques impayés	1 825.000
<b>Total Brut</b>	<b>298 154.000</b>
Provisions sur clients douteux	248 252.000
<b>Total Net</b>	<b>49 902.000</b>

**AC 4- Autres actifs courants**

Fournisseurs, avances et acomptes	668 192.000
Prêts et avances au Personnel	2 150.000
Compte d'attente	42 569.000
Etat report IS	441 844.565
Etat report TVA	165 311.471
Compte courant associé	20 000.000
Débiteurs divers	283 448.000
Charges payées d'avance	5 704.000
Produits à recevoir	184 262.000

**Total** 1 813 481.036

**AC 5- Placements et autres actifs financiers**

Placements	2 371 063.390
------------	---------------

**Total** 2 371 063.390

**AC 6- Liquidités et équivalents de liquidités**

Banques	1 366 159.122
Chèques à encaisser	200 000.000
Caisse	1 892.000

**Total** 1 568 051.122

## Groupe STCB

### AC 7 : TABLEAU D'AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS

DESIGNATION	IMMOBILISATIONS				AMORTISSEMENTS				Valeurs nettes comptables 2015
	Valeur brute 2014	Acquisitions 2015	Cessions 2015	Total brut 2015	Amort cumulés 2014	Dotation aux amort 2015	Amortissement mat cédés	Amortissements cumulés 2015	
Logiciels	43 764.000	149.000	-	43 913.000	43 475.000	206.000	-	43 681.000	232.000
Terrain	5 023 345 291	-	-	5 023 345 291	-	-	-	-	5 023 345 291
Constructions	2 352 602 000	-	-	2 352 602 000	1 134 282 000	80 582 000	-	1 214 864 000	1 137 738 000
Agents,amén & install	951 813 338	27 942 000	-	979 755 338	557 279 338	58 873 000	-	616 152 338	363 603 000
Matériel d'exploitation	1 418 843 000	16 862 000	-	1 435 705 000	1 025 095 000	65 593 000	-	1 090 688 000	345 017 000
Materiel de transport	181 189 000	-	-	181 189 000	129 815 000	15 654 000	-	145 469 000	35 720 000
Equipements de bureau	48 577 777	1 175 000	-	49 752 777	46 179 754	1 063 620	-	47 243 374	2 509 403
Matériels informatiques	140 504 935	-	-	140 504 935	132 884 935	2 383 000	-	135 267 935	5 237 000
<b>TOTAL</b>	<b>10 160 639.341</b>	<b>46 128.000</b>	<b>-</b>	<b>10 206 767.341</b>	<b>3 069 011.027</b>	<b>224 354.620</b>	<b>-</b>	<b>3 293 365.647</b>	<b>6 913 401.694</b>

### 3-2 : Notes sur les capitaux propres et les passifs

<b>PA 1- Capitaux propres avant résultat de l'exercice</b>	
Capital social	80 000.000
Réserves consolidées	10 362 596.950
Résultats reportés consolidés	- 6 718 870.678
<b>Total</b>	<b>3 723 726.272</b>

<b>PA 2 - Interets minoritaires</b>	
Intérêts des minoritaires SHR	73.533
Intérêts des minoritaires SICAB	379 470.874
Intérêts des minoritaires SNI	3 348 357.419
Intérêts des minoritaires SODICAB	1 206 733.418
<b>Total</b>	<b>4 934 635.244</b>

Le solde des réserves et résultats reportés consolidés, et intérêts minoritaires se détaille comme suit

Société	STCB	SHR	SICAB	SNI	SODICAB	TOTAL
<b>Capitaux propres</b>	3 736 220 868	1 729 584 000	6 062 789 850	4 922 119 000	1 751 572 000	18 202 285 718
Capital	80 000 000	3 528 150 000	4 000 000 000	4 500 000 000	3 900 000 000	
Réserves	4 859 838 987	4 909 405 000	999 889.957	285 051 000	7 966 000	11 062 150 944
Résultats reportés	- 2 287 853 529	- 5 740 675 000	- 166 624.105	259 733 000	- 1 877 753 000	- 9 813 172 634
Retraitement consol resul reportes	1 331 270.000		1 125 000 000			2 456 270.000
Résultat de la société	- 714 254 590	- 967 296 000	- 73 976 002	- 122 665 000	- 278 641 000	- 2 156 832 592
Retraitement consol resultat2015	467 220.000		178 500 000			645 720 000
résul 2015 après retraitement consolidation	- 247 034.590	- 967 296 000	104 523 998	- 122 665 000	- 278 641 000	- 1 511 112 592
Pourcentage d'interet	100%	99 99574848%	49 99987500%	31 97325340%	31 10569147%	
Part du groupe	3 983 255 458	2 696 765 342	2 979 125 478	1 612 981.572	631 511 792	11 903 639 641
Valeur des titres à éliminer appartenant au groupe		3 528 000 000	1 999 995 000	1 438 796 403	1 213 121 967	8 179 913 370
Réserves consolidées	3 903 255 458	- 831 234 658	979 130 478	174 185 169	- 581 610 175	3 643 726 271
Interets minoritaires dans résultat 2015	-	- 41 125	52 262.130	- 83 445 009	- 191 967 790	- 223 191 794
Valeur des titres à éliminer appartenant aux minoritaires			2 651 931 630			2 651 931 630
Interets minoritaires kaux propres avant résul 15	-	114 658	327 208 744	3 431 802 428	1 398 701 208	5 157 827 039
Total interets minoritaires	-	73 534	379 470 874	3 348 357 419	1 206 733.418	4 934 635 245
Résultat consolidés	- 247 034 590	- 967 254 875	52 261.868	- 39 219 991	- 86 673 210	- 1 287 920 798
	-	-	-	-	-	

<b>PA 3- Emprunts</b>	
Emprunts	10 169 688.000
Provisions pour Risques & Charges	751 425.490
<b>Total</b>	<b>10 921 113.490</b>

<b>PA 4 - Fournisseurs et comptes rattachés</b>	
Fournisseurs divers	2 240 415.030
<b>Total</b>	<b>2 240 415.030</b>

<b>PA 5- Autres passifs courants</b>	
Rémunération due au personnel	83 002.000
Personnel charges à payer	118 480.017
Clients, avances & acomptes	1 737 113.000
État impôts & taxes	549 436.202
Actionnaires dividendes à payer	219 263.000
Créditeurs divers	1 378 838.419
État CNSS	143 143.000
Charges à payer	591 422.938
Compte d'attente	71 154.000
Produits constatés d'avance	15 635.740
<b>Total</b>	<b>4 907 488.316</b>

<b>PA 6 - Concours bancaires et autres passifs financiers</b>	
Échéance à moins d'un an crédits bancaires	3 203 504.000
Échéance à moins d'un an crédits leasing	10 086.000
Échéances impayées	208 090.000
Interets échus	7 426.000
Banques	188 382.000
<b>Total</b>	<b>3 617 488.000</b>



### 3-3 : Notes sur l'état de résultat

<b>Ch 1 - Autres charges d'exploitation</b>	
Charge locatives	15 426.000
Entretiens & réparations	39 376.000
assurance	1 507.000
Rémunération d'intermédiaires & honoraires	123 339.910
Frais de publicité et publications	2 455.854
Transports & déplacements	2 719.787
Frais de PTT	3 495.000
Services bancaires	1 693.308
Jetons de présence	117 316.176
Impôts et taxes	60 059.923
Autres frais divers	117 310.359
<b>Total</b>	<b>484 699.317</b>

### 4 -Engagements hors Bilan:

Dans le cadre de nos diligences normales, nous avons constaté que le terrain de STCB est nanti au profit de Amen Bank pour une valeur de 1 650 000 DT en contrepartie d'un emprunt bancaire accordé à la Société Hôtelière RIADH

### 5 – Evénements postérieurs à la clôture :

Une saisie conservatoire a été opérée par l'administration fiscale sur le compte courant bancaire de la société STCB ouvert auprès de la banque AMEN BANK. Cette saisie a eu lieu dans le cadre de la non libération du 4ème quart de l'augmentation du capital de la Société Hôtelière RIADH par la société STCB.

**Messieurs les actionnaires de la Société Touristique du Cap Bon SA**

**Objet : Rapport du Commissaire aux Comptes sur les états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2015**

**Messieurs,**

En exécution de la mission que vous avez bien voulu nous confier, nous avons procédé à l'examen des états financiers consolidés de la Société Touristique du Cap Bon SA arrêtés au 31 Décembre 2015 et présentés dans notre rapport. Ces états financiers sont établis sous la responsabilité de la Direction Générale de votre société et adoptés par votre Conseil d'Administration.

Pour la validation des états financiers des sociétés faisant partie du périmètre de consolidation, nous nous sommes basés sur les rapports des confrères commissaires aux comptes. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur les états financiers consolidés basée sur notre audit et sur ces rapports.

Nous avons effectué un audit conformément aux standards professionnels généralement pratiqués sur le plan international. L'application de ces standards nous a amené à planifier et à accomplir un audit pour obtenir une assurance raisonnable que vos états financiers consolidés ne contiennent pas d'erreurs significatives.

Un audit est l'examen, sur la base de tests, des preuves de validité des montants et notes figurant aux états financiers. Il comprend également le contrôle des principes comptables utilisés, les estimations importantes faites par la Direction Générale ainsi que l'évaluation globale de la présentation des états financiers.

Compte tenu des diligences que nous avons accompli, nous estimons être en mesure de certifier que les états financiers consolidés de la Société Touristique du Cap Bon SA, sont réguliers et sincères et présentent une image fidèle, pour tous les aspects significatifs, de la situation financière du Groupe de la Société Touristique du Cap Bon au 31 Décembre 2015, des résultats de ses opérations et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, en conformité avec le système comptable des entreprises.

En outre et en application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, nous n'avons pas de remarques particulières sur les informations comptables données dans le rapport sur la gestion du groupe et relatives aux comptes consolidés arrêtés au 31 Décembre 2015.

Sans mettre en cause l'opinion ci-dessus exprimée, nous attirons votre attention sur le fait suivant :

- la société Hôtelière RIADH (SHR) présente, à notre avis, tous les éléments constituant des signes précurseurs de difficultés économiques et financières et risquant de menacer la continuité de son exploitation.

**La Générale d'Audit & Conseil – GAC**

**Mohamed Mejd JAZIRI**  
**Expert Comptable**  
**Associé**

